

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **JOSEPH ZAYED, président**
 PIERRE RENAUD, commissaire

**ATELIER D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION
SUR LE PROJET DE L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

ATELIER 5

L'ORGANISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Séance tenue le 22 avril 2021 à 9 h
En direct sur Internet

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 22 AVRIL 2021

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
ÉNONCÉ 1	19
Vote.....	41
ÉNONCÉ 2	42
Vote.....	50
ÉNONCÉ 3	51
Vote.....	66
ÉNONCÉ 4	66
Vote.....	74
ÉNONCÉ 5	75
Vote.....	89
ÉNONCÉ 6.1	89
Vote.....	104
ÉNONCÉ 6.2	90
Vote.....	104
ÉNONCÉ 6.3	90
Vote.....	105
ÉNONCÉ 7	105
Vote.....	116
ÉNONCÉ 8	116
Vote.....	124
ÉNONCÉ 9	124
Vote.....	136
MOT DE LA FIN	136

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2021 À 9 h

SÉANCE DU 22 AVRIL 2021
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à ce cinquième atelier d'échanges et de réflexion. Je demanderais aux personnes qui se sont jointes à nous d'éteindre caméra et micro, s'il vous plaît. Donc, bienvenue à tous les participants. Cet atelier porte sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles. Y ont été invités des représentants du Regroupement territorial 2 qui inclut la

10 Capitale-Nationale, la Mauricie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Estrie, le Centre-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

10

15

Les 13 et 14 avril, donc la semaine dernière, nous avons tenu les deux premiers ateliers ayant pour thème « Les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles ». Nous avons assisté à 23 conférences de niveau national et international, et nous avons pu échanger avec tous les conférenciers. Avant-hier, mardi, nous avons tenu un atelier sur la production et la consommation. Hier, nous avons tenu un atelier très similaire à celui que nous tiendrons aujourd'hui, portant sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles. Celui d'hier a toutefois été organisé en présence de

20 représentants du Regroupement territorial 1, qui inclut Montréal, Outaouais, Laurentides, Laval, Lanaudière et la Montérégie.

20

25

Ces ateliers sont maintenant disponibles en différé dans le site Web du Bureau d'audience publique sur l'environnement, communément appelé BAPE, B-A-P-E, et vous pouvez le rejoindre au www.bape.gouv.qc.ca. Quant à l'atelier d'aujourd'hui, la commission d'enquête tient en premier lieu à vous remercier d'avoir accepté son invitation d'y participer. Vous aviez été conviés, car la commission est d'avis que vous connaissez bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des résidus ultimes et que vous pouvez vous positionner sur le sujet.

30

L'atelier est diffusé en direct sur le site Web du BAPE, mais ne permettra pas l'intervention du public. Il fera également l'objet de transcriptions qui seront disponibles dans environ une semaine.

35

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed, et je préside cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette.

40

Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud, et par les cinq analystes de la commission : mesdames Karine Jean, Françoise Quintus et Marie-Pier Denis, et messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault.

Mesdames Karine Lavoie, conseillère en communication, Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission, et Cynthia Russell, agente de secrétariat, complètent l'équipe de la commission.

5 Quelques mots maintenant sur le mandat reçu le 16 décembre dernier. Celui-ci est d'une durée d'environ 10 mois et il a débuté officiellement le 8 mars dernier. Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 22 décembre prochain, et sa sortie publique se fera dans les 15 jours suivant son dépôt.

10 En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins réels, le ministre demande spécifiquement, un, de réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes.

15 Deux, d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

20 Trois, d'évaluer les mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux. Et enfin, quatre, de déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

25 La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation en cinq volets pour réaliser son mandat. Un, une audience publique en deux parties, tel que prévu dans les règles de procédures du BAPE. En fait, la première partie s'est déjà déroulée du 23 mars au 1^{er} avril.

30 Deux, une enquête auprès des gestionnaires d'installation d'élimination par le biais d'un questionnaire. Cette enquête est actuellement à ses dernières étapes.

Trois, des ateliers d'échange et de réflexion sur les enjeux touchant la gestion des matières résiduelles. C'est ce qui est présentement en cours.

35 Quatre, une enquête citoyenne menée auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise.

40 Et cinq, des consultations additionnelles et spécifiques menées auprès des nations et des communautés autochtones, qui devraient avoir notamment lieu au mois de juin.

5 La commission d'enquête entame donc aujourd'hui le cinquième de neuf ateliers qui se dérouleront jusqu'au 29 avril. Ces ateliers visent à approfondir sa réflexion et à dégager des lignes directrices et des perspectives sur différents aspects de la gestion des résidus ultimes. Y ont été notamment conviés des organismes et des organisations, des municipalités régionales de comté, des gestionnaires de sites d'élimination, des chercheurs, des experts et des représentants de la société civile et du milieu associatif, qui connaissent bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des matières résiduelles et des résidus ultimes et qui peuvent partager, bien sûr, leurs réflexions avec la commission, sans être trop restreints dans le temps.

10 La commission a identifié cinq grandes thématiques, outre les deux premiers ateliers que j'ai mentionnés il y a quelques instants et qui s'inscrivaient dans la première thématique. Les quatre autres thématiques suivent le cycle de vie d'une matière résiduelle.

15 Il s'agit tout d'abord des techniques, des approches, des innovations qui permettent d'éviter ou de réduire la génération des matières résiduelles. Ceci était d'ailleurs l'objet de l'atelier de mardi. Les trois autres ateliers de cette semaine, soit celui d'hier, d'aujourd'hui et de demain, portent essentiellement sur les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances tant publiques que privées. L'autre thématique portera sur le détournement des matières résiduelles, de l'élimination par le biais du recyclage et de la valorisation. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'élimination des matières résiduelles au Québec, ainsi qu'aux enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques qui s'y rattachent.

20 Le cadre de ces rencontres est d'échanger avec vous et d'avoir votre point de vue. La commission d'enquête est tout à fait consciente que les avis que vous exprimerez aujourd'hui peuvent être sensiblement divergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie. La rencontre est d'une durée variable et découlera de nos échanges. Tous les autres ateliers menés jusqu'à maintenant ont... se sont terminés à 4 h ou autour de 4 h de l'après-midi.

25 Concernant les approches qui seront utilisées, la commission a privilégié une par énoncé ou encore par question. Ces approches visent exclusivement à structurer les échanges. Il ne s'agit donc en aucun cas, en aucun cas -- en aucun cas -- d'affirmations ou d'enjeux endossés par la commission. Et je pense que j'ai suffisamment insisté là-dessus : il ne s'agit en aucun cas d'affirmations ou d'enjeux endossés par la commission. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à la réflexion actuelle de la commission d'enquête. En fait, nous étions tout simplement à la recherche d'une

30

35

approche qui vise à susciter des réactions et des interventions de votre part.

40 Chaque énoncé ou question apparaîtra donc à l'écran à des fins de discussions. Lorsqu'il s'agit d'énoncés, ce qui est presque tout le temps le cas dans le présent atelier, vous serez subséquentement invités à vous positionner à l'aide de l'application de vote qui apparaîtra à votre écran. Pour chaque énoncé, vous devez -- vous devrez sélectionner une des quatre réponses suivantes : « totalement

d'accord », plus ou moins d'accord, plus ou moins en désaccord ou totalement en désaccord. À noter que les votes sont totalement anonymes et que les résultats apparaîtront à l'écran quelques instants après le vote.

5 Je vous rappelle que la commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, recueillir l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances et éclairer le ministre en lui faisant part de ses questions, de ses... -- pardon, de ses constats et de ses avis.

10 Mon collègue, monsieur Renaud, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité, de vigilance, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

15 Avant d'amorcer les échanges, la commission souhaite, même si vous êtes nombreux aujourd'hui, faire un tour de table. Nous allons donc procéder par ordre alphabétique des organismes ou des organisations invités, suivi des noms et prénoms des participants inscrits. Lorsque vous serez nommés, nous vous prions d'ouvrir ou d'allumer votre caméra et microphone pour préciser vos titres et fonctions. Vous pourrez par la suite refermer caméra et micro.

20 Donc, je demanderais à mon collègue, monsieur Perreault, de débiter les appels.

25 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Alors tout d'abord, pour l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, messieurs Robert Comeau et Mathieu Rouleau. Est-ce qu'ils sont absents? Je demanderais aux...

30 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Non, on est présent.

35 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Allez-y.

40 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Robert, tu peux débiter.

M. ROBERT COMEAU :

5 Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire, et mes collègues. Robert Comeau, je suis le secrétaire général de l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles. Juste à titre d'information, ça fait à peu près une trentaine d'années que j'oeuvre en gestion de matières résiduelles, et l'Association couvre l'ensemble du territoire, à peu près, du Québec au niveau des différents membres qu'on a un peu partout sur le territoire. Monsieur Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

10 Oui. Bonjour, monsieur le président, bonjour, monsieur le commissaire, bonjour chers collègues. Alors, mon nom est Mathieu Rouleau, je suis président du conseil d'administration de l'Association des organismes municipaux en gestion de matières résiduelles. Alors, comme monsieur Comeau l'a présenté, on a à peu près -- on couvre, nos membres, 85 % de la population québécoise, puis ils sont répartis à la grandeur de la province. Également, je suis directeur général adjoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, qui couvre le Lac-Saint-Jean au complet. Alors, merci, je vous souhaite une bonne journée à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci à vous deux. Je demanderais à madame Caron et Couture de fermer leur caméra, s'il vous plaît, jusqu'à ce que je sois arrivé à votre organisme.

25 En second, l'organisme Co-éco, mesdames Ophélie Deschamps-Lévesque et Sophie Vachon.

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

35 Ophélie Deschamps-Lévesque. Moi, je suis conseillère en gestion des matières résiduelles chez Co-éco. On accompagne une quarantaine de municipalités dans la région du Bas-Saint-Laurent, et plus par moment, pour leur PGMR et autres besoins spécifiques qui entourent la gestion des matières résiduelles.

Mme SOPHIE VACHON :

Oui, bonjour à tous et à toutes. Sophie Vachon, je travaille également chez Co-éco, pour Collectivité écologique Bas-Saint-Laurent, au titre de directrice du développement des affaires. Puis pour compléter ce que vient de dire ma collègue Ophélie, donc nous, on est un organisme à but non lucratif qui fait du service-conseil principalement en gestion des matières résiduelles depuis 26 ans.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous deux.

Pour la Communauté métropolitaine de Québec, monsieur Charles-Éric Bernier.

M. CHARLES-ÉRIC BERNIER :

Bonjour à tous. Alors, Charles-Éric Bernier, je suis le directeur de l'environnement, de la Communauté métropolitaine de Québec, et la Communauté métropolitaine de Québec est en charge, en fait, du plan de gestion des matières résiduelles pour la partie Rive-Nord du territoire de la communauté. Donc, voilà. Merci à tous, et bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Bonne journée à vous également.

Pour la MRC d'Abitibi, monsieur Sébastien D'Astous et madame Mélanie Falardeau.

M. SÉBASTIEN D'ASTOUS :

Oui. Alors, bonjour. Sébastien D'Astous, préfet de la MRC de l'Abitibi, maire de la Ville d'Amos. Alors, je suis bien content d'être là aujourd'hui.

Mme MÉLANIE FALARDEAU :

Oui, bonjour. Mélanie Falardeau, je suis directrice du service de l'aménagement de la MRC d'Abitibi.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Pour la MRC d'Abitibi-Ouest, monsieur Normand Lagrange et madame Micheline Trudel.

M. NORMAND LAGRANGE :

5 Alors, bonjour, salutations à tout le monde. Normand Lagrange, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest. Bonne journée.

Mme MICHELINE TRUDEL :

10 Bonjour. Micheline Trudel, directrice générale adjointe à la MRC d'Abitibi-Ouest.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci beaucoup.

Pour la MRC Davignon, madame Cathy Gauvier -- Cauvier.

Mme CATHY CAUVIER :

20 Bonjour à tous. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

Mme CATHY CAUVIER :

30 Bonjour, mon nom est Cathy Cauvier, je suis coordonnatrice en environnement pour la MRC Avignon et Bonaventure en Gaspésie. Je fais de la gestion des matières résiduelles depuis 2015. Bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, bonne journée.

Pour la MRC de Bellechasse, madame Gaëlle Crête et monsieur David Loranger-King.

M. DAVID LORANGER-KING :

40 Alors, oui, bonjour. Moi, c'est David Loranger-King, je suis directeur du service de la gestion des

matières résiduelles de la MRC de Bellechasse. Alors, bonne journée à tous.

Mme GAËLLE CRÊTE :

5 Bonjour. Gaëlle Crête, chargée de projets en gestion des matières résiduelles à la MRC de Bellechasse. Merci.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Bonne journée à vous.

Pour la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Michel Boulianne et madame Odile Comeau.

Mme ODILE COMEAU :

15 Bonjour. Mon nom est Odile Comeau, je suis préfet de la MRC de Charlevoix-Est, et on fait la gestion de notre lieu d'enfouissement ici, dans la MRC.

M. MICHEL BOULIANNE :

20 Bonjour. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles à la MRC de Charlevoix-Est depuis bientôt 15 ans. Bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci, bonne journée à vous.

Pour la MRC de Drummond, monsieur Gabriel Rioux et madame Anick Verville.

30 **Mme ANICK VERVILLE :**

Bonjour. Gabriel Rioux sera un petit peu en retard. Donc, moi, Anick Verville, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles pour le territoire de la MRC de Drummond. Bonne journée.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne journée.

40 Pour la MRC de la Côte-de-Beaupré, madame Marie-Pierre St-Pierre -- Marie-Andrée St-Pierre, désolé.

Mme MARIE-ANDRÉ ST-PIERRE :

Oui, bonjour. Marie-André St-Pierre, je suis conseillère en gestion des matières résiduelles à la MRC de la Côte-de-Beaupré. Je vous souhaite une belle journée.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne journée à vous.

10

Pour la MRC de la Haute-Côte-Nord, Marie-Michèle Couture et madame Valérie Samson. Ah, vous vous êtes mutée. Voilà.

Mme MARIE-MICHÈLE COUTURE :

15

Oui. Bon, je m'excuse, mon Internet est parfois déficient. Donc, Marie-Michèle Couture, de la MRC de la Haute-Côte-Nord, directrice de la gestion des matières résiduelles pour la MRC de la Haute-Côte-Nord. Ma collègue va se joindre à nous malheureusement juste un petit peu plus tard dans la journée. Merci, une bonne journée.

20

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait, je vous remercie. Pareillement à vous, bonne journée.

Pour la MRC de la Jacques-Cartier, monsieur Steve Otis.

25

M. STEVE OTIS :

Oui, bonjour. Steve Otis, conseiller en aménagement du territoire et en environnement pour la MRC de la Jacques-Cartier.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci.

35

Maintenant, pour la MRC de la Matanie, madame Caroline Ratté et Nixon Sanon.

M. NIXON SANON :

Oui, bonjour...

40

Mme CAROLINE RATTÉ :

Vas-y, Nixon.

5 **M. NIXON SANON :**

Oui, bonjour. Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie, responsable de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre du PGMR. Bonne journée.

10 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Bonjour. Caroline Ratté, de la Ville de Matane, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, donc notamment gestionnaire du LET de Matane pour la MRC de la Matanie et de la Haute-Gaspésie.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Bonne journée à vous deux.

20

Pour la MRC de la Nouvelle-Beauce, monsieur Samuel Boudreau et monsieur Christian DesAlliers.

M. CHRISTIAN DESALLIERS :

25

Oui, bonjour. C'est Christian DesAlliers, je suis avec la... je suis technicien en gestion de matières résiduelles pour la MRC de la Nouvelle-Beauce. Et je ne crois pas... je crois que mon collègue va venir plus tard dans la journée.

LE PRÉSIDENT :

30

C'est parfait, merci beaucoup.

Pour la MRC de la Vallée-de-l'Or, monsieur Xavier Roy et monsieur Marco Veilleux.

35 **M. XAVIER ROY :**

O.K., c'est bon. Donc, Xavier Roy, je suis directeur à la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

40

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

5 **M. MARCO VEILLEUX :**

C'est Marco Veilleux, directeur du service de l'environnement à la MRC de la Vallée-de-l'Or.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Bonne journée.

Pour la MRC de l'Érable, madame Myrabelle Chicoine et monsieur Ézéchiel Simoneau.

15 **M. ÉZÉCHIEL SIMONEAU :**

Bonjour à tous. Ézéchiel Simoneau, conseiller en développement durable pour la MRC de l'Érable, MRC qui englobe 11 municipalités au Centre-du-Québec.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Maintenant, pour la MRC de Manicouagan, madame Catherine Martel.

25

Je passe à la MRC de Memphrémagog avec monsieur Jacques Demers. Monsieur Rioux, si vous pouvez fermer votre caméra, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

30 Alors, je passe à la MRC de Montmagny avec Madame Jocelyne Caron et madame Nancy Labrecque.

Mme JOCELYNE CARON :

35 Oui, bonjour. Jocelyne Caron, donc je suis préfet de la MRC de Montmagny et maire de Cap-Saint-Ignace, et également administrateur au site de transbordement de notre site de déchets.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

40

Pour la MRC de Nicolet-Yamaska, madame Stéphanie Lord.

Mme STÉPHANIE LORD :

5 Oui, bonjour. Stéphanie Lord, conseillère en environnement pour la MRC de Nicolet-Yamaska.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci beaucoup.

MRC de Sept-Rivières, monsieur Alain Thibeault.

Pour la MRC de Témiscamingue, madame Claire Bolduc et madame Katy Pellerin.

15 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Bonjour. Claire Bolduc, je suis la préfète élue de la MRC de Témiscamingue. C'est un territoire de 19 000 kilomètres carrés complètement à l'ouest du Québec, et c'est un magnifique territoire à découvrir.

20

Mme KATY PELLERIN :

Donc, bonjour. Katy Pellerin, je suis la directrice du centre de valorisation pour la MRC de Témiscamingue.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

30

Pour la MRC des Appalaches, madame Cynthia Boucher et monsieur Louis Laferrière.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Bonjour. Louis Laferrière, je suis directeur général à la MRC des Appalaches. Bonne journée.

35

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Bonjour. Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement à la MRC des Appalaches.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne journée à vous deux.

5 Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, madame Fanny Gilbert et monsieur Bruno Lavoie.

Mme FANNY GILBERT :

10 Bonjour. Fanny Gilbert, chargée de projets en environnement pour la MRC du Fjord-du-Saguenay. Mon collègue sera absent aujourd'hui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

15 Pour la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert G. Roy et monsieur René Vachon.

M. ROBERT G. ROY :

20 Oui, bonjour. Mon nom est Robert Roy, préfet du Haut-Saint-François, aussi vice-président de site de valorisation de matières, Valoris, qui est un écoparc industriel.

M. RENÉ VACHON :

25 Bonjour. René Vachon, je suis le coordonnateur en environnement à la MRC du Haut-Saint-François, responsable du PGMR depuis 2016 -- 2006, excusez.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci beaucoup.

Maintenant, pour la MRC du Lac-Saint-Jean-Est, monsieur André Paradis.

M. ANDRÉ PARADIS :

35 Oui, bonjour. André Paradis, préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

5 Pour la municipalité de Champlain, monsieur Guy Simon.

Pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, monsieur Guy Ouellet et madame Lisa Gauthier.

10 **M. GUY OUELLET :**

Oui, bonjour. Mon nom est Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean depuis près de 14 ans. Et Lisa ne sera pas là aujourd'hui.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie.

20 Pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

25 Oui, bonjour. Nathalie Drapeau, je vais représenter les deux MRC, soit MRC Rocher-Percé, MRC Côte-de-Gaspé. Bonne journée à tous.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne journée.

30 Pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, monsieur Vincent Dufour et madame Anne Gauvin-Forest.

M. VINCENT DUFOUR :

35 Oui, bonjour. Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, gestionnaire d'un centre de transfert, de transbordement, chargé de projets d'un projet de multiplateformes de gestion des matières résiduelles, gestionnaire de l'écocentre de La Mitis, aussi chargé de projets au niveau du plan de gestion des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

40

Mme ANNE GAUVIN FOREST :

Bonjour. Anne Gauvin Forest, conseillère en gestion des matières résiduelles pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Mitis et de la Matapédia.

5

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

10

Pour la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata, monsieur Maxime Groleau.

M. MAXIME GROLEAU :

Oui, bonjour. Maxime Groleau, je suis le directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata. On possède l'ensemble des compétences en gestion des matières résiduelles pour les 19 municipalités de la MRC. Bonne journée.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne journée.

20

Pour l'Union des municipalités du Québec, monsieur André Bellavance et madame Geneviève David-Watson.

25

M. ANDRÉ BELLAVANCE :

Oui, bonjour. André Bellavance, je suis aussi le maire de Victoriaville, président de la Commission de l'environnement à l'Union des municipalités du Québec, et en plus de ça, je suis le président du conseil d'administration de Gesterra, qui est une coentreprise détenue par la MRC d'Arthabaska, et une entreprise privée, Gaudreau Environnement, qui gère le site d'enfouissement dans notre région au Centre-du-Québec. Merci.

30

Mme GENEVIÈVE DAVID WATSON :

Bonjour. Geneviève David Watson, je suis conseillère aux politiques pour les dossiers environnement et changements climatiques à l'Union des municipalités du Québec, l'Union qui représente des municipalités de toutes tailles et de toutes les régions du Québec, et on représente... nos membres comptent environ plus de six millions de citoyens au Québec. Bonjour.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci. Bonjour à vous deux.

5 Pour la Ville de La Tuque, messieurs Justin Proulx et Pierre-David Tremblay. Vous pouvez y aller, monsieur Proulx.

M. JUSTIN PROULX :

10 Bonjour. Justin Proulx, je suis chef à l'aménagement, développement du territoire pour Ville de La Tuque. Je suis également responsable de la GMR pour la Ville et l'agglomération de La Tuque. Bonne journée à tous.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci bonne journée.

Pour la Ville de Rimouski, madame Claire Lafrance.

20 **Mme CLAIRE LAFRANCE :**

Oui, bonjour. Claire Lafrance, à la Ville de Rimouski. Je suis cheffe de division environnement depuis 2005. La ville de Rimouski exploite un lieu d'enfouissement technique, un lieu de compostage et un écocentre qui desservent la population de l'ensemble de la MRC de Rimouski-Neigette, donc environ 25 55 000 personnes au Bas-Saint-Laurent. Merci.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci beaucoup.

Pour la Ville de Rouyn-Noranda, mesdames Marie-Josée Bart et Andrée-Anne Dupuis.

Mme ANDRÉE-ANNE DUPUIS :

35 Bonjour. Andrée-Anne Dupuis, conseillère au plan de gestion des matières résiduelles à la Ville de Rouyn-Noranda. Bonne journée.

Mme MARIE-JOSÉE BART :

40 Bonjour. Marie-Josée Bart, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles à la Ville de

Rouyn-Noranda, et je voulais juste souligner qu'on est une ville MRC, là, on porte les deux titres ici.
Merci, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

5

Merci, c'est noté. Bonne journée à vous deux.

Pour la Ville de Saguenay, monsieur Hugo Descôteaux-Simard.

10

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Oui, bonjour. Hugo Descôteaux-Simard, directeur service développement durable et environnement pour la Ville de Saguenay. Bonne journée à tous.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne journée.

Pour la Ville de Sherbrooke, monsieur Patrice Charbonneau et madame Ingrid Dubuc.

20

Mme INGRID DUBUC :

Oui, bonjour. Ingrid Dubuc, directrice du Bureau de l'environnement de la Ville-MRC de Sherbrooke, ville de 170 000 habitants située en Estrie. Nous avons, sur le territoire, rapidement, deux écocentres pour desservir notre population, et nous sommes aussi copropriétaires, avec la MRC du Haut-Saint-François, d'un centre de valorisation nommé Valoris.

25

M. PATRICE CHARBONNEAU :

Oui, bonjour. Patrice Charbonneau, chargé de projets en environnement, responsable de la... du plan de gestion des matières résiduelles.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Nous terminons avec la Ville de Trois-Rivières, monsieur Stéphane Comtois et monsieur Dominic Thibodeau -- Thibeault.

40

M. DOMINIC THIBEAULT :

Dernier et non le moindre.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

10 **M. DOMINIC THIBEAULT :**

Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire, bonjour tout le monde. Dominic Thibeault, chef de division du développement durable à la Ville de Trois-Rivières et chargé du dossier des matières résiduelles. On ne t'entend pas, Stéphane.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Ouvrez votre micro.

20 **JONATHAN PERREAULT :**

Son micro est ouvert, pourtant.

M. DOMINIC THIBEAULT :

25 Je vais te présenter, Stéphane. Je suis accompagné de Stéphane Comtois, qui est mon homologue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, de laquelle la Ville de Trois-Rivières est membre.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, bonne journée à vous.

35 Alors, merci, monsieur Perreault. Sans plus tarder, nous allons amorcer la période d'échanges en affichant le premier énoncé autour duquel nous aimerions vous écouter. Donc, monsieur Perreault, si vous pouvez le présenter et le lire. Monsieur Perreault.

JONATHAN PERREAULT :

Oui, je me mets à *mute* trop souvent. Il est à l'écran, oui?

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, il est à l'écran, oui.

5

ÉNONCÉ 1

JONATHAN PERREAULT :

10

Parfait. Alors, dans le contexte où :

15

« En dehors des communautés métropolitaines et de quelques regroupements de MRC-municipalités notamment par le biais de régies, l'échelle pour la planification de la gestion des matières résiduelles demeure la MRC. Planifier les besoins et capacités d'élimination, effectuer une veille technologique, évaluer leurs options et développer les projets demandent beaucoup de ressources (compétences, \$, outils d'analyse, données). Actuellement le MELCC ne réalise pas de planification provinciale des besoins et des capacités d'élimination, cette responsabilité relevant des MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC. »

20

L'énoncé pour discussion est :

25

« Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée voire imposée. »

LE PRÉSIDENT :

30

Merci, monsieur Perreault.

Donc, vous pouvez prendre quelques secondes de réflexion. Dès que vous avez un avis à exprimer, vous levez la main et je vous donnerai la parole.

Donc, nous commençons immédiatement avec madame Odile Comeau.

35

Mme ODILE COMEAU :

40

Bonjour. Je n'aurais jamais cru être la première à intervenir ce matin, mais c'est un sujet hautement d'actualité pour la MRC de Charlevoix-Est, où on fait la gestion et la planification de... on mène ces activités-là ici pour une population quand même relativement... de taille modeste, moins de 20 000 habitants. Cependant, il y a des avantages à réaliser ces activités-là ici, parce qu'on est

5 davantage conscient des effets, on est davantage conscient des obligations, et on est à même de mieux sensibiliser et partager avec la population les enjeux de la gestion des matières résiduelles. C'était l'objet de mon intervention, parce que je pense que c'est... bien sûr, de le faire à une échelle plus importante, ça a des avantages peut-être de taille, de coûts, de... mais il y a des bénéfices qui ne sont pas les mêmes. Merci.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci à vous. Est-ce que vous acceptez que d'autres MRC puissent enfouir chez vous leurs matières résiduelles?

Mme ODILE COMEAU :

15 En fait, non, pas à l'heure actuelle, parce que... bien, le design des installations ne le permet pas. À l'heure actuelle et pour les 10 prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, madame.

Maintenant, j'appelle monsieur Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

25 Oui... il y a un retour de son, oui. Alors, oui, pour nous, notre association, par rapport à l'énoncé 1, on... c'est clair qu'il y a à peu près... il y a plus de mille municipalités au Québec. Il y a une centaine de MRC et villes qui ont des statuts d'autorité régionale. Il y a donc moins de 100 PGMR au Québec. La MRC est déjà responsable de la planification, de l'aménagement du territoire, de la sécurité incendie, entre autres.

30 Nous, c'est sûr que c'est... on croit que c'est une bonne échelle pour la planification. Oui, favoriser, mais peut-être pas exiger. Alors, le favoriser. C'est déjà très favorisé. Il faut une volonté territoriale, je crois, commune, une volonté de concertation, de mettre en... des moyens en commun pour rencontrer les objectifs.

35 Puis il n'y a pas de modèle unique. Plusieurs MRC se sont jointes à une planification quand ça a fait du sens pour un territoire donné. Alors, on a plusieurs exemples. Je pense que... il y a des exemples qui nous ont été soumis hier où est-ce qu'il y a de la planification qui se fait même à trois et à plusieurs MRC. En bref, favoriser, oui, il y a un historique de concertation pour des MRC, mais obliger, bien, je pense que ce ne serait peut-être pas favorable.

40

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

5 **LE COMMISSAIRE :**

10 Oui. Monsieur Rouleau, il n'y a pas des avantages au niveau des économies d'échelle, quand on parle de regroupement? On voit que, dans certains cas, ça fonctionne, dans d'autres, ça ne... il n'y en a pas. Je regarde le portrait des PGMR, des fois, c'est assez surprenant. Il y a des régions... il y a des régions où on a plusieurs PGMR pour peu de population, alors qu'on a, à l'inverse, à la communauté métropolitaine de Montréal, la communauté métropolitaine de Québec, un PGMR qui couvre beaucoup de population. Qu'est-ce qui fait que ce n'est pas intéressant ou que... parce qu'on... il y a des enjeux de coûts, il y a des enjeux de... qu'est-ce qui fait qu'une MRC ne voit pas d'intérêt à faire partie d'un regroupement?

15 **M. MATHIEU ROULEAU :**

20 Bien c'est une bonne question. Je vous dirais que, t'sais, ça prend une volonté de concertation, ça prend une volonté de vouloir travailler ensemble. Il y a des territoires qui sont plus... qui re cherchent plus l'autonomie. Mais je vous dirais qu'il n'y a pas de règle absolue. Cependant, s'il y a une volonté de concertation, je crois que ça peut déborder l'échelle de la MRC, parce qu'il faut rechercher peut-être les volumes *optimals* pour travailler ensemble.

25 Je prends l'exemple, l'exemple que je connais le plus, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le site d'enfouissement, c'est les 50 municipalités qui sont ensemble, parce qu'on a un tonnage regroupé, ce qui fait qu'on reçoit environ 130 000 tonnes de façon concertée, ensemble, puis ce qui fait qu'il y a des économies d'échelle. Puis le compostage, on a des approches régionales aussi qui dépassent l'échelle de la MRC.

30 Mais je vous dirais que, t'sais, on a quand même... on parle de 1 000 municipalités environ, 1 000 à 1 100 municipalités, puis on a quand même moins de 100 PGMR. Puis il y a quand même déjà une optimisation par territoire qui a été faite. Là, est-ce qu'on va déborder la MRC ou pas? Bien, je pense que là, ça devient un choix local en fonction des réalités régionales. Ça fait que c'est un peu ce que je peux vous dire là-dessus.

35 **LE COMMISSAIRE :**

40 Parce que je regarde, je donne ça comme exemple, je pourrais donner d'autres exemples, je ne vise pas une région en particulier, mais dans le Bas-Saint-Laurent, il y a quand même des installations de... des lieux d'enfouissement techniques. Il y a un lieu d'enfouissement technique dans la MRC

5 Rimouski-Neigette, et pourtant, dans cette région-là, on a huit PGMR, les huit MRC ont chacun leur PGMR. Puis du côté du Lac-Saint-Jean, ce que vous nous dites, c'est qu'on a décidé de mettre en commun, d'avoir une espèce de synergie puis de combiner les volumes. Je ne comprends toujours pas pourquoi un modèle est choisi dans un cas et n'est pas choisi dans l'autre cas. On pourra entendre tantôt peut-être les gens du Bas-Saint-Laurent, mais je ne comprends toujours pas la dynamique de ça, la logique de ça.

M. MATHIEU ROULEAU :

10 Je vais laisser les gens du Bas-Saint-Laurent vous répondre, monsieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE :

15 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, j'appelle monsieur Vincent Dufour.

20 **M. VINCENT DUFOUR :**

25 Oui, bien, je vais être le premier gens du Bas-Saint-Laurent à parler. Dans le fond, juste mentionner un point, on dit qu'il y a huit PGMR au Bas-Saint-Laurent. Présentement, au niveau de la Régie, La Matapédia et La Mitis vont se regrouper au niveau du PGMR pour en faire seulement un, ça fait qu'il n'y aura, éventuellement, seulement sept PGMR au Bas-Saint-Laurent, pas une énorme amélioration.

30 Un des points qui peut être expliqué, en fait, de un, il y a les distances aussi qui peuvent expliquer le... des fois, la raison d'avoir plusieurs PGMR, parce que les réalités entre qu'est-ce qui passe au niveau de notre côté, du côté de Mont-Joli et Amqui, par exemple, et qu'est-ce qui se passe du côté de Rivière-du-Loup, qu'est-ce qui se passe du côté de Kamouraska, c'est des réalités totalement différentes.

35 Il y a des particularités régionales et locales, en fait, au niveau des entreprises, au niveau des organismes présents sur le territoire. On peut penser, par exemple, nous, sur le territoire, on a le Centre de formation en entreprise et récupération des Aviateurs, le CFER. Donc, il y a une différence synergique des entreprises locales, puis nous, en fait, il y a aussi, au niveau local, on peut penser que la gestion des matières résiduelles peut devenir des tremplins de développement aussi, donc d'où pourquoi on pense que c'est mieux que ça reste à un certain niveau municipal plutôt qu'être au niveau
40 provincial.

Comme je disais, ça dépasse aussi les déchets ultimes. Là, on rentre dans les matières organiques, on rentre dans un... dans la collecte, même, on peut aller jusqu'à ce niveau-là. Donc, c'est un niveau qui est quand même assez large, là, la gestion des matières résiduelles, puis ce n'est pas seulement les déchets. Donc... puis tous ces niveaux-là ont plusieurs particularités.

5

Donc, nous aussi, on est plus d'avis qu'on est mieux de favoriser que d'imposer. Et, oui, il y a plusieurs initiatives de favoriser qui peuvent être faites ou qui sont même déjà faites au niveau provincial qui sont intéressantes, là.

10

LE COMMISSAIRE :

Mais vous en parlez, justement, là, je... j'entends, monsieur Dufour, les collectes de matières organiques, on parle de collecte sélective, on parle de... ça nécessite des installations.

15

M. VINCENT DUFOUR :

Oui.

20

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il n'y a pas intérêt, je ne le sais pas, on va devoir avoir des installations au niveau du compostage, au niveau de la biométhanisation, au niveau des centres de tri, des... est-ce qu'il n'y a pas un intérêt de planifier ces installations-là à une échelle plus grande que la MRC, de sorte qu'on a une... qu'on a des économies d'échelle, que l'installation peut être plus efficace?

25

M. VINCENT DUFOUR :

30

Oui, bien, je vais prendre l'exemple, en fait, là, de nous, on est en train de travailler sur un projet de multiplateformes. Nous, présentement, on fait du... je vais mettre la mise en contexte, on fait du transbordement de matières à Mont-Joli. En fait, mon bureau est situé au centre de transbordement. On envoie nos déchets du côté de Rivière-du-Loup et... -- en partie, et même Rivière-du-Loup n'a pas la capacité de tout nous prendre, donc on envoie une autre partie à Saint-Rosaire. On a une entente avec Rivière-du-Loup par rapport à ça. Nos matières organiques, on les envoie du côté de la SÉMER, et nous, on a fait l'évaluation de voir si on était autonome par rapport à la gestion et de nos déchets, et de nos matières organiques. Il y a une plateforme de compostage qui était notre projet d'abord, mais après ça, au niveau des déchets avec un lieu d'enfouissement technique sur le même site, et on réalisait qu'on allait faire des économies annuelles de l'ordre de 500 000 \$.

35

40

Donc, nous, présentement, on est dans un projet... on est dans l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet lieu d'enfouissement, multiplateforme et d'un écocentre, parce

qu'évidemment, le but reste toujours de réduire au maximum les quantités envoyées à l'enfouissement, donc d'avoir un écocentre sur le site là. Et nous...

LE COMMISSAIRE :

5

Je vous remercie beaucoup...

M. VINCENT DUFOUR :

10

Oui.

LE COMMISSAIRE :

15

Allez-y, allez-y.

M. VINCENT DUFOUR :

20

Oui. Bien, nous, le travail qu'on fait présentement nous montre que ce regroupement-là et d'éviter le transport va représenter une économie, une économie quand même assez importante.

LE COMMISSAIRE :

25

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

30

Il y a déjà huit personnes qui ont levé la main après vous, donc je n'en prendrai pas d'autres. Les personnes qui ont levé la main vont être toutes appelées à intervenir, mais s'il vous plaît, arrêtez, sinon nous ne pourrons pas faire plusieurs énoncés aujourd'hui, alors on va se limiter juste à un ou deux énoncés.

35

Donc, monsieur Vincent Dufour.

M. VINCENT DUFOUR :

40

Oui. Excusez-moi, j'ai mal compris la question, désolé.

LE PRÉSIDENT :

Ah non, ça va. Non, ça va. Vous avez intervenu, excusez-moi.

5 **M. VINCENT DUFOUR :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui me suis trompé. Donc, c'est madame Claire Bolduc.

Mme CLAIRE BOLDUC :

15 Alors, pour répondre à l'énoncé, je pense que l'échelle de la MRC est la meilleure échelle pour planifier ça et aussi pour susciter les ententes dont vous parlez. Avoir une imposition provinciale, ça amène des considérants, ça amène des règles de conduite qui sont généralement mal adaptées à plusieurs MRC, plusieurs territoires de MRC. Ça amène aussi des obligations qui ne correspondent pas aux réalités des territoires de MRC.

20 En conséquence, et je rejoins les commentaires précédents qui misaient sur la MRC pour faire la cohésion sur un territoire donné pour faire cet exercice-là, autant pour sensibiliser la population de réduction que pour organiser le service, et je mise sur des ententes lorsque possible pour qu'il y ait une collaboration entre deux MRC. Avoir une échelle plus grande, que ce soit à hauteur de région ou à hauteur du Québec, c'est contreproductif, étant donné les différences qui existent entre les différents territoires.

25 Je prends, par exemple, la MRC de Témiscamingue, qui est éloignée de son LET actuel, qui est dans une autre MRC, de près de 160 kilomètres. Ce qu'on perd en énergie, ce qu'on produit en gaz à effet de serre, ce qu'on perd en enfouissement si on pouvait avoir des solutions locales, et c'est ce qu'on évoquera aujourd'hui, ce serait beaucoup plus productif. Alors, tenir compte... le fait de rester à hauteur de MRC, ça permet de tenir compte des réalités concrètes de chacun des territoires de MRC; ça permet de tenir compte des enjeux particuliers que rencontre chacune des MRC; ça permet, comme l'a évoqué madame Comeau en tout début d'intervention, de faire de la sensibilisation auprès de la population et de bien travailler avec sa population, avec des impacts concrets pour ces populations-là. Je pense qu'une échelle plus grande est contreproductive.

35 Dans l'état actuel des choses, je vous suggère fortement d'oublier cet énoncé-là. Je vous remercie de l'attention que vous portez aux présentes.

40

LE PRÉSIDENT :

Votre intervention et votre propos est limpide, madame Bolduc. Merci.

5 J'appelle maintenant madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

10 Bonjour. Alors, effectivement, donc la notion de transport a été évoquée, et c'est clairement un paramètre important, voire incontournable. Pour votre information, chez nous, 77... donc, je vous ai dit au départ que la régie gère un PGMR qui regroupe deux MRC : MRC Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé, et on est en mesure de gérer 77 % des matières dans un rayon de 150 kilomètres, toutes filières confondues. Alors, quand je parle de matières, ce sont autant les matières recyclables que valorisables que les déchets enfouis que les matières organiques. Alors, ça procure un certain avantage, mais
15 au-delà de ce rayon-là, l'impact au niveau transport est pratiquement... en tout cas, est très complexe à gérer sur le plan technique, et je ne vous parle pas des coûts, bien entendu, sans compter aussi les impacts environnementaux, nécessairement.

20 Alors, c'est clair pour nous que quand tu peux gérer dans un rayon... avec une population, donc, pour ces deux MRC-là, qui représente à peu près 35 000 de population, on est fonctionnel, on est suffisamment agile pour, je dirais, assurer l'équilibre ou le vase communicant entre les différentes filières de matières. Alors, ça nous permet d'avoir un regard, je dirais, complet, sur la gestion de matières résiduelles et de s'assurer que, quand on agit sur une filière, bien on trans... on a un impact positif sur les autres filières.

25 Alors, oui, favoriser le regroupement. Certainement pas l'imposer. En 2003, chez nous, je pense que ça avait été tenté avec les deux autres MRC voisines, puis ça avait échoué pour des raisons politiques, je pense. Mais au regard de l'expérience qu'on a chez nous, je vois mal comment ça aurait pu fonctionner avec tout ce qu'on essaie de mettre en place au niveau des pratiques et techniques.

30 **LE PRÉSIDENT :**

35 Évidemment, le territoire du Québec est très grand. Pour l'avoir parcouru en totalité à quelques reprises, j'ai pu réaliser les différences énormes entre les zones densément peuplées et faiblement peuplées, notamment. Et je me disais, hier, il y avait des personnes qui nous disaient « imaginez, il y a des camions qui doivent parcourir jusqu'à 100 kilomètres », 100 kilomètres étant une distance quasi inacceptable, alors que je... évidemment, là c'était dans un territoire où la densité populationnelle était plus importante. Vous, en Gaspésie, vous dites « bien, nous avons convenu qu'une distance de 150 mètres, c'était la distance viable, limite opérationnelle ». Est-ce qu'il y a des critères sur lesquels
40 vous vous êtes... est-ce que c'est une décision éminemment politique? Est-ce que c'est une décision qui

combine plusieurs facteurs : environnementaux, économiques, sociaux, faisabilité technique, même, à la rigueur? Est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5

Oui. Bien, on avait fait une étude, en 2007 ou 2008, sur le volet transport. Quand... en fait, quand le nouveau règlement sur l'enfouissement est arrivé, a été implanté en 2009, si je me rappelle bien, ou autour de ça, on a fait une étude, du côté MRC Rocher-Percé, pour évaluer les options au niveau de l'enfouissement, et l'étude a démontré que, finalement, au niveau du volet transport, c'était

10

opérationnelle d'aller jusqu'à 100 kilomètres, et c'est pour ça qu'on a rejoint les deux MRC, donc MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé, en échangeant les installations... les installations, là, d'enfouissement d'un côté, puis le centre de tri des matières recyclables de l'autre à l'époque. Donc, le 100 kilomètres ou à peu près était, à ce moment-là, techniquement réalisable.

15

C'est sûr que, nous, on a adopté, à ce moment-là, un moyen de transport, de collecte et de transport différent, donc par Multibox. Ce sont des boîtes mobiles, là, au niveau de la collecte, alors ça nous permet d'optimiser le transport en promenant trois boîtes d'un coup. Alors, à ce moment-là, donc, on a analysé plus les paramètres, je vous dirais, économiques et techniques.

20

Maintenant, au regard d'aujourd'hui, et c'est ce qu'on s'appête à faire au cours des prochaines années, bien là, on va venir ajouter des impacts plus environnementaux, les coûts environnementaux, parce que c'est de plus en plus documenté. Je ne sais pas si ça répond bien à votre question?

LE PRÉSIDENT :

25

Ça répond très bien, oui. Merci.

Monsieur Renaud.

30

LE COMMISSAIRE :

Par rapport au transport, est-ce qu'on... je comprends de ça qu'à partir du moment où une MRC doit acheminer ses déchets à une distance plus grande que 150 kilomètres, ça devient intéressant d'avoir ses propres installations ou... j'entendais monsieur Dufour qui dit qu'il envoie ses matières résiduelles à Rivière-du-Loup, ou même à Saint-Rosaire, ce qui est... de Mont-Joli à Rivière-du-Loup, je n'ai pas le calcul exact, mais ça devrait être près de 200 kilomètres, là. Est-ce qu'à ce moment-là, c'est le critère qui fait que... -- la même chose, possiblement, pour Témiscamingue, où on envoie les déchets assez loin. Est-ce que c'est le critère qui fait qui... qui devrait déclencher des installations locales?

40

Mme NATHALIE DRAPEAU :

5 Bien, je vous dirais ce n'est pas le seul critère. C'est un critère important, mais c'est un critère
qu'on doit évaluer... nous, ce qu'on a fait, en fait, c'est qu'on a pris les quatre filières, donc
enfouissement, valorisation, recyclage et compostage, et on a évalué les coûts de revient de chaque
10 filière, c'est-à-dire la collecte, le transport, le traitement, et les retours aussi, hein, les retours de
redevance et de compensation. Et donc, on a vraiment évalué les coûts de revient de chaque filière.
Alors, je dirais que pas nécessairement, c'est-à-dire le volet transport n'est pas le seul critère ou le
critère majeur pour venir définir cet avantage-là d'être regroupé, je dirais, sur un territoire de 100 ou 150
ou 200 kilomètres, donc... et je pense que ça dépend beaucoup du contexte régional.

15 T'sais, chez nous, en Gaspésie, si je le reflète sur notre contexte à nous, je ne vois pas comment
on pourrait, nous, faire 400 kilomètres pour aller enfouir. Alors, même si notre enfouissement est rendu
à 165 \$ la tonne, bien, c'est clair que c'est encore plus intéressant pour nous d'avoir le site
d'enfouissement chez nous que de transporter, parce que techniquement, au niveau des transports, ça
ne serait pas réalisable.

LE COMMISSAIRE :

20 Actuellement, madame Drapeau, le transport représente quel pourcentage des coûts? Vous nous
dites « ça coûte 165 \$ la tonne », le transport représente quoi en pourcentage?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

25 Bien, en fait, le coût de revient de la filière enfouissement : collecte, transport, traitement, revient
à 225 \$ la tonne, et la partie transport représente, je vous dirais, autour de 25 \$ sur le 225 \$ la tonne.

LE COMMISSAIRE :

30 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, madame Drapeau.

Maintenant, j'appelle monsieur Robert Comeau.

M. ROBERT COMEAU :

40 Bonjour. Voilà. Dans un premier temps, si vous me permettez, monsieur le président, j'aimerais

amener un commentaire par rapport à la question de tantôt de votre collègue, monsieur Renaud.

5 L'expérience que j'ai en ce qui concerne l'intérêt de se regrouper, d'après moi, il y a au moins trois éléments qui mènent à cette situation-là. Le premier élément, c'est certain qu'il faut se trouver dans un territoire avec son comparable. Donc, on ne pourra pas... comme a dit madame Drapeau ou un autre intervenant avant, deux MRC qui n'ont pas des territoires tout à... comparables, on va dire, n'auront pas tendance à tenter d'essayer de se regrouper.

10 Deuxième élément, on doit...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'aimerais juste comprendre. Comment vous définissez « comparables »?

15 **M. ROBERT COMEAU :**

Bien, je vais vous donner trois exemples, si vous me permettez, dans quelques secondes, et je pense que vous allez voir où j'en arrive.

20 Deuxièmement, je dirais que les territoires doivent avoir une certaine densité urbaine. Le regroupement doit permettre d'atteindre un volume qui va justifier certaines infrastructures. Et le troisième élément, je dirais qu'il faut y avoir un déclencheur. Et une fois qu'on a une... ces trois éléments sont regroupés, je pense que c'est là que les décisions vont pouvoir s'élever au-dessus de l'intérêt local.

25 Trois exemples, la Régie de la Mauricie, et mes collègues de la Mauricie pourront en parler. Je me replace 1989, Waste Management vient d'acquérir un petit site. À l'époque, c'était un LES, un lieu d'enfouissement sanitaire, à Saint-Étienne-des-Grès. L'ensemble de la région se sont fait imposer une augmentation de tarif de 300 %. Et en plus, WMI disait qu'ils voulaient en faire un mégasite. Ce qui fait que l'ensemble de la Mauricie s'est regroupé face à cet élément déclencheur là, ils ont créé la Régie, ils ont exproprié Waste Management, et ils ont pris le contrôle du site d'enfouissement.

30 Donc, on avait trois MRC plus deux villes qui ont un... une certaine homogénéité, qui sont comparables, qui ont l'habitude de travailler ensemble sur différents dossiers; on avait un volume de population qui permettait d'avoir une densité et une quantité de matières pour assurer la pérennité d'une infrastructure, et on avait un élément déclencheur, c'est-à-dire l'arrivée de Waste Management.

35 Un peu la même chose au Saguenay, et mes collègues du Saguenay pourront en parler. On avait un site d'enfouissement à L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Le site devait fermer, la collectivité du Saguenay se retrouvait sans site d'enfouissement. Les trois MRC se sont regroupées alors. Ils avaient un certain volume permettant d'assurer, encore là, la pérennité d'un site. Ils ont travaillé ensemble, ils

ont fait un PGMR conjoint et ils ont fait une planification conjointe.

5 Plus récemment, les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, ils avaient avant chacun un PGMR différent, ils ont décidé de se regrouper dans un nouveau PGMR. Pourquoi? Encore là, on a deux MRC avec des territoires assez similaires, on a quand même un volume de population, mais ils avaient, comme élément déclencheur dans ce cas-là, une problématique : ils avaient déjà une régie, ils ont déjà une régie, mais ils ont une problématique au niveau de l'opérationnalisation des écocentres, et aussi de la mise en place de la troisième voie pour les matières organiques. Donc, conscients d'une problématique, conscients qu'on aurait une augmentation des coûts, les élus ont décidé de se regrouper
10 pour tenter, justement, de mettre ensemble un PGMR, de faire ensemble une planification qui excède le territoire de leur MRC respective.

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, monsieur Zayed?

15 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très clair, merci.

20 **M. ROBERT COMEAU :**

Et si vous me permettez, la problématique qu'on a avec les PGMR, je crois, à l'heure actuelle, ce n'est pas au niveau de la planification locale, mais c'est plus au niveau de la consolidation des éléments qu'on retrouve dans les PGMR. Chacun des PGMR doit indiquer les besoins d'enfouissement ou les
25 besoins d'élimination de matières résiduelles sur un bon horizon. Mais au niveau provincial, on n'a pas l'accès aux données consolidées qui proviennent de chacun des PGMR.

Et la problématique vient que, si je vous donne un exemple, la MRC de Charlevoix enfouit chez Gaudreau à Victoriaville, ou L'Islet-Montmagny enfouit à Saint-Étienne-des-Grès. Les PGMR, la loi
30 oblige qu'on transmette le PGMR à la MRC voisine, mais à l'heure actuelle sur le territoire du Québec, les déchets circulent sur une très grande distance, faisant en sorte que les municipalités, des fois, n'ont même pas l'information qui vient du PGMR où s'en vont leurs matières résiduelles. Et c'est encore plus problématique quand le site est privé.

35 Donc, c'est très difficile, dans une municipalité qui donne à contrat l'élimination, de savoir quelle est la durée de vie résiduelle du site d'enfouissement qu'ils utilisent. Donc, c'est très difficile de faire une planification à long terme, dans ce temps-là.

40 Donc, il serait bon, je crois, qu'on ait une approche de consolidation des données qu'on retrouve dans les PGMR pour avoir un portrait panquébécois de la situation.

Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5 Merci à vous, monsieur.

Monsieur Christian DesAlliers.

M. CHRISTIAN DESALLIERS :

10 Oui, bonjour. Monsieur Comeau a beaucoup parlé de ce que je crois qui est la réalité. Je ne
verrais pas à ce que ça soit imposé. Toutefois, on a beaucoup d'intérêt à favoriser, encourager, même
faciliter la collaboration entre les MRC.

15 Par exemple, nous, en Nouvelle-Beauce, on participe, avec cinq autres MRC, dans l'élaboration
de notre nouveau PGMR. Donc, on va avoir chacun notre PGMR. Par contre, on a une entreprise qui
les montent conjointement pour que l'on puisse, plus tard -- bien, lors de l'élaboration du plan d'action,
bien, qu'on ait un plan... des plans d'action qui se ressemblent dans les actions, et dans le temps, pour
20 que plus tard on puisse collaborer ensemble. Pour qu'on puisse dire les mêmes messages aux mêmes
moments. Donc, dans cette optique-là, favoriser ce partage et cette collaboration-là, ce serait très
intéressant.

25 Toutefois, il y a... entre MRC, des fois, c'est le territoire, la représentation est différente. Nous, il y
a beaucoup d'agriculture. Donc, on doit avoir notre représentation territoriale, mais les ressources telles
qu'elles le sont... le partage et la collaboration facilitent le travail de tous. Et par exemple, comme la
régie de Matapédia, Mitis, eux, ils prévoient mettre en place une presse pour compacter leurs déchets,
ce que nous, on regarde présentement, ainsi que Bellechasse. Donc, on est en discussion pour voir
est-ce qu'il y a une collaboration à faire d'une façon ou d'une autre. Mais pour ce faire on doit être au
30 courant de ce qui se passe chez les autres. Pas juste sur les voisins immédiats, mais un petit peu...
t'sais, à l'échelle du Québec.

Donc, il y aurait beaucoup de liens et de collaboration possible à faire si on savait ce que les
autres faisaient.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, monsieur.

Monsieur Nixon Samson.

40

M. NIXON SANON :

Oui, bonjour. Nixon Sanon. Monsieur le président, bonjour.

5 Donc, la concertation (coupure sonore) planification régionale pourrait vouloir dire mise en commun des infrastructures, donc, ou utilisation commune des infrastructures, donc, et comme un LET, par exemple. Mais l'acceptabilité sociale n'est pas nécessairement garantie. Donc, la MRC qui va recevoir et/ou la construction de ce... cette infrastructure-là va être construite, et il n'est pas garanti que la population va accepter.

10 On a vécu une situation similaire au moment de la planification de la construction du LET à Matane, qui, au départ, la planification a été faite pour plusieurs MRC, mais il n'y avait pas d'acceptabilité sociale. Donc, il faut bien voir ce volet-là.

15 Par contre, c'est sûr que pour le volet élimination et imposer la... imposer la planification pourrait ne pas passer, mais il y a certains aspects où la concertation pourrait être favorisée. Par exemple, nous, au Bas-Saint-Laurent, on a un problème de gestion des plastiques d'ensilage agricole. Donc, on a un comité régional des différentes MRC pour trouver une solution. Et actuellement, on y travaille pour résoudre ce problème-là.

20 Donc, sous certains aspects, la concertation pourrait être favorisée surtout du côté du volet de la valorisation au sens large, comme dans le cas des plastiques d'ensilage agricole, où on essaie de trouver des solutions communes. Et également, toujours la concertation vers un but de valorisation au sens large, nous avons une sorte de synergie, donc Synergie Bas-Saint-Laurent, où les différentes
25 MRC, toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent, essaient de mettre en contact les entreprises, les entreprises qui produisent des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et à l'élimination, donc pour voir est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une deuxième vie pour ces matières résiduelles là. Donc, c'est un autre volet de la concertation. Ça, c'est vraiment au niveau de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent qu'on a ça.

30 Et autre aspect de la concertation, mais encore dans un but de valorisation, on a discuté... on a un comité entre les gestionnaires, les responsables de l'élaboration du PGMR de toutes les MRC, et donc on discute pour voir est-ce qu'il pourrait y avoir des actions communes dans tous les PGMR, donc, qui vont dans le même sens. Mais toujours dans un but de valorisation, car dès qu'on touche au dossier
35 d'élimination, ça devient plus sensible par rapport à une MRC qui pourrait avoir l'infrastructure ou d'autres... où l'enfouissement pour les autres MRC pourrait se faire.

40 Donc, et je vois que... la concertation devrait être favorisée dans un but de valorisation au lieu d'élimination de matières. C'est comme ça que je le comprends.

LE PRÉSIDENT :

5 J'aurais une petite question pour vous. Maintenant, ça fait quelques années, hein, que cette... que l'acceptabilité n'a pas été... n'a pas favorisé l'acceptation d'un LET à Matane. Je me souviens, j'avais
10 présidé moi-même cette commission-là. Et je voulais savoir, après, quelques années après, est-ce que cette considération-là a été remise en question? Est-ce qu'il y a eu des regrets, par rapport à la décision qui a été prise sur le fait, de mémoire, qu'un des maires s'était récusé et n'a plus donné son appui au projet d'agrandissement du LET de Matane? Après coup, est-ce qu'il y a eu des regrets, ou la décision de ne pas aller de l'avant de façon concertée, elle a été maintenue, et tout le monde était confortable avec cette décision-là pendant plusieurs années?

M. NIXON SANON :

15 À ma connaissance, je ne sais pas s'il y a eu des regrets publics, mais à ma connaissance, et puisque la population n'était pas d'accord, donc jusqu'à maintenant, on est à l'aise avec la situation actuelle. Donc, la MRC, dans son PGMR, a un droit de regard, donc, et avec le Ministère. Donc, il y a un décret du Ministère, et où on a une quantité qui a été... et une quantité à éliminer par année, donc sur laquelle le Ministère et la MRC et la Ville de Matane se sont mis d'accord et... se sont mis d'accord. Donc, et cette quantité-là a été vraiment discutée avec le Ministère.

20 Et il faut dire qu'au moment de la construction, il n'y avait pas vraiment d'accord, mais maintenant, depuis trois ans, la MRC de la Haute-Gaspésie utilise notre LET. Donc, l'enfouissement, l'enfouissement des matières de la Haute-Gaspésie se fait là, mais dans le cadre de notre PGMR. Ça respecte le droit de regard de la MRC, donc, qui a été mentionné dans notre PGMR. C'est-à-dire, il est mentionné clairement dans notre PGMR : le LET sert à l'enfouissement des matières provenant de la MRC de la Matanie et de la MRC de la Gaspésie. Donc, c'est-à-dire que si notre MRC voudrait apporter des matières, et donc du point de vue, ce n'est pas, disons, légal, puisque ce n'est pas prévu dans notre PGMR. Il est déjà mentionné dans notre PGMR que la MRC pourrait apporter la matière.

25
30 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends très bien, mais est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a un paradoxe?

35 **M. NIXON SANON :**

Paradoxe par rapport à quoi?

LE PRÉSIDENT :

40 Bien, que le lieu d'enfouissement accepte des matières résiduelles qui proviennent d'un territoire

beaucoup plus lointain qu'un territoire voisin?

M. NIXON SANON :

5 En fait, ça a découlé des discussions qu'il y a eu entre la Ville de Matane, la MRC de la Haute-Gaspésie. La Haute-Gaspésie avant, ils allaient, je pense qu'à... dans le coin de Rivière-du-Loup, O.K., à cause de la distance. Donc, le ministère de l'Environnement avait participé au processus parce que ce serait préférable que la Ville de Matane, qui est gestionnaire du lieu d'enfouissement, reçoive ces matières-là.

10 Donc, au cours de l'élaboration de notre PGMR en 2016, donc avec l'accord du Ministère, on a eu l'autorisation du Ministère d'accepter les matières de la Haute-Gaspésie en sachant, tout en sachant que la capacité d'enfouissement du lieu ne serait pas atteinte, car le lieu d'enfouissement a été construit pour une période de 50 ans. Étant donné que la MRC, on a généré une quantité moindre de matières
15 par rapport à ce qui a été prévu au moment de la construction, donc on a vu que ça a été construit pour 50 ans, mais on pourrait... mais ça pourrait durer plus longtemps que 50 ans. Donc, en fonction de ce nouveau paramètre, en fonction de cet élément, donc avec l'aide du Ministère, on a eu un droit de regard. On a fixé un tonnage, un tonnage maximal à recevoir par année, et puis quelle MRC pourrait apporter. Donc, c'est en ce sens-là qu'on a eu l'entente.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur.

25

M. NIXON SANON :

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

30

Madame Ingrid Dubuc.

Mme INGRID DUBUC :

35

Oui. Donc, Ville MRC de Sherbrooke. Pour la question précise que vous posez, nous sommes d'avis qu'il faut peut-être favoriser, mais sans avoir d'obligation en ce qui a trait à la planification. Il est important, je crois, que le choix local soit fait en fonction des réalités régionales, pour justement favoriser les initiatives à la réalité locale.

40

Juste à titre d'exemple, Sherbrooke participe à trois différents modèles qui touchent l'Estrie, mais

5 de différentes façons. Exemple, nous participons, avec nos voisins du Haut-Saint-François, à la Régie de valorisation des matières résiduelles Valoris, donc deux MRC ensemble pour trouver une solution commune. Dans un autre cas, c'est la Régie de récupération Récup Estrie qui, elle, regroupe six MRC de l'Estrie pour une solution commune. Puis si on pense à l'économie circulaire, ce sont les sept MRC de l'Estrie qui se sont regroupées sous Synergie Estrie.

10 Donc, c'est une mixité des modèles qui permettent à l'Estrie et à chacune des MRC de trouver les bonnes réponses à leurs problématiques. Les territoires ont un impact sur le type de solutions. Sherbrooke n'est pas un territoire extrêmement agricole, mais beaucoup de nos voisins le sont, donc la problématique des plastiques agricoles touche beaucoup moins Sherbrooke, mais touche énormément les voisins. Donc, cette thématique-là est regroupée par ceux qui sont touchés via la Régie de récupération, entre autres, via la Régie de récupération de Récup Estrie.

15 Donc, je suis convaincue que c'est la mixité des solutions représentant la réalité territoriale qui est la meilleure des choses, de favoriser cette mixité-là et cette réflexion-là de manière régionale, mais aussi de garder en tête que la proximité, exemple, d'un site d'enfouissement est essentielle pour toutes les raisons qui ont été nommées relatives au transport, mais aussi pour la sensibilité, je crois, de la population. Si on se départit de nos matières résiduelles et qu'on les envoie très loin de chez nous, on est peut-être moins sensibilisé, comme individu, à justement la fin de vie de ces matières-là que l'on enfouit. Quand c'est juste à côté de chez nous et qu'on a à le vivre au quotidien, on va peut-être être un peu plus sensible à la quantité de matières résiduelles qu'on pourrait générer.

20 Donc, ce sont les grandes lignes, pour Sherbrooke, qu'on souhaitait mettre de l'avant.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Je vais juste vous poser juste une petite question, ensuite, je céderai la parole à mon collègue, monsieur Renaud. Une des difficultés, je vous avoue que... sur laquelle nous discutons, c'est le terme « proximité ». Vous avez vous-même, dans votre intervention, vous avez dit « un élément important, c'est la proximité ». Madame Drapeau, tout à l'heure, elle disait que la proximité, à sa façon, est importante. Ils ont fixé jusqu'à une distance de 150 kilomètres. Pour vous, quand vous parlez de proximité, à quelle distance vous faites référence? Vous qui êtes dans un milieu quand même... dont la densité est beaucoup plus grande que celle de la Gaspésie.

35 **Mme INGRID DUBUC :**

40 Effectivement, la densité est beaucoup plus grande, Sherbrooke, que la Gaspésie, mais si je prends à titre d'exemple, jusqu'en... bien, en fait, nous avons un LES à Sherbrooke qui a eu une fin de vie, et nous avons été à Saint-Mathieu-des-Grès en Mauricie pour faire l'enfouissement, et on trouvait que ce n'était pas une solution suffisamment proche de Sherbrooke, et alors nous avons créé, avec les

voisins, avec le Haut-Saint-François, nous avons vu là une opportunité de se doter collectivement d'un centre de valorisation pour nos matières résiduelles.

5 Donc, on n'a pas chiffré, contrairement à des collègues qui l'ont nommée, on n'a pas chiffré la définition de proximité, mais justement, cette définition-là est aussi, je crois, en fonction du type de territoire desservi. Pour la communauté de Québec ou de Montréal, le terme « proximité » n'est peut-être pas la même chose que, justement, l'Estrie, ou encore une région comme la Haute-Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent. Donc, je crois que c'est relatif d'une région à l'autre et qu'on ne peut pas en avoir la même définition au niveau provincial.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'était pas du tout l'intention de ma question.

15 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

20 Madame Bolduc, les... -- madame Dubuc, je m'excuse -- est-ce que la Ville de Sherbrooke a son propre PGMR ou si c'est... vous avez regroupé un PGMR avec le Haut-Saint-François?

Mme INGRID DUBUC :

25 La Ville de Sherbrooke a son propre PGMR. Le Haut-Saint-François a aussi son propre PGMR. La réflexion par les différents gestionnaires de PGMR, est-ce qu'on peut avoir collectivement certaines mesures que l'on met en commun, mais c'est chacun... chaque MRC qui a son PGMR.

LE COMMISSAIRE :

30 Ça fait que ce que je comprends, c'est qu'il est possible d'intégrer, dans des PGMR distincts, des... je vais appeler ça des ententes. Vous avez parlé de l'entente avec... pour créer Valoris, vous avez parlé aussi d'autres ententes entre plusieurs MRC de votre région. J'imagine que ces ententes-là sont intégrées... ou en tout cas, les actions qui sont prévues dans ces ententes-là sont intégrées dans votre PGMR respectif, c'est ce que je comprends?

35 **Mme INGRID DUBUC :**

40 Effectivement. On va faire référence à Valoris dans le PGMR de la Ville-MRC de Sherbrooke, tout comme on y fait référence pour le Haut-Saint-François et l'importance qu'il a dans sa gestion des matières résiduelles. Donc, c'est un exemple. Même chose pour nos régies de récupération Récup

Estrie ou encore le concept de l'économie circulaire via Synergie Estrie qui est présente dans chacune des MRC de l'Estrie.

LE COMMISSAIRE :

5

Ce qui fait que, finalement, chaque MRC qui a son PGMR, et la Ville de Sherbrooke, pour des aspects qui lui sont propres, et ces éléments-là sont dans son PGMR, et pour des aspects qui sont communs, bien, elle met aussi... elle les intègre quand même dans son PGMR? On est... c'est des ententes... en fait, il n'est pas nécessaire d'avoir des PGMR communs?

10

Mme INGRID DUBUC :

Bien, on ne croit pas que c'est nécessaire d'avoir des PGMR communs, mais si on a des préoccupations communes, de les partager pour avoir la même lecture et trouver ensemble les solutions. Je fais encore référence au... exemple, au plastique agricole, bien, on ne le retrouvera peut-être pas dans le PGMR de la Ville de Sherbrooke, mais on va le retrouver dans plusieurs autres PGMR en Estrie parce que ça touche cette problématique-là, et la solution va se trouver ensemble.

15

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dubuc.

25

Madame Marie-Michèle Couture.

Mme MARIE-MICHÈLE COUTURE :

Oui, bonjour. Marie-Michèle Couture, donc, de la MRC de la Haute-Côte-Nord. Donc, la Haute-Côte-Nord, nous, la MRC de Sacré-Coeur jusqu'à Colombier, donc juste passé Forestville. C'est un territoire, là, très grand, très faiblement densifié, donc je vous dirai que nous, on a des enjeux de transport. Ça occupe pratiquement 50 % de nos budgets en ce moment, c'est une question de transport. Donc, nous, on est vraiment interpellé par cette question-là.

30

35

Je vous dirais que dans votre question, je vois deux niveaux de planification. Au niveau des opérations puis du service à la collectivité, je crois que c'est normal qu'on demeure dans des échelles humaines, c'est du service au citoyen. Par contre, tout ce qui est au niveau de la planification et de l'organisation des lieux de traitement des matières, peu importe les... toutes matières confondues, donc

40

de recyclage, de traitement des matières ou d'enfouissement, d'incinération, peu importe, de notre point de vue très régional et de région très éloignée, je crois que ça prend une vision puis une approche plus globale que... vous comprendrez que, nous, de notre lieu géographique, que je parte vers Sept-Îles, que je parte vers le Lac-Saint-Jean ou que je parte... ou que j'envoie mes matières dans la région de Québec, j'ai sensiblement les mêmes lieux de transport, les mêmes distances. Par contre, j'ai une population de 10 000 habitants. C'est impensable pour nous de développer nos propres infrastructures de traitement, ça ne ferait pas de sens.

Même chose avec mes collègues de... qui sont plus loin sur la Côte-Nord. En ce moment, on a réussi à avoir une entente d'enfouissement vers Ragueneau, qui est relativement proche de notre territoire, sauf qu'historiquement, c'était moins cher pour nous de transporter vers Québec et d'enfourir dans la région de Neuville que d'envoyer à Ragueneau qui est pratiquement notre voisin, tout simplement pour des coûts d'enfouissement. Le volume de Ragueneau ne leur permettait pas de faire des prix concurrentiels, et le... je vous dirais que les redevances à l'élimination et les redevances qu'on touche ne viennent pas contrebalancer ces effets-là de... oui, de transport, mais aussi des effets de volume. Donc, les petits sites ne deviennent plus concurrentiels, donc historiquement, dans les dernières années, on envoyait très loin, dans la région... les régions métropolitaines, nos déchets. Là, avec le coût des transports qui a explosé dans les dernières années, ça devient plus logique de se regrouper et de commencer, mais jusqu'à tout récemment, je vous dirais que ce n'était pas logique pour nous de se regrouper régionalement.

Mais donc, je vois vraiment deux niveaux à votre question. Tout ce qui est service aux citoyens, opérations, sensibilisation, les écocentres, les collectes, les centres de transbordement, je crois que ça doit être géré régionalement. Par contre, pour nous, dans notre réalité territoriale est de faible densité, tout ce qui est niveau traitement des matières, à ce niveau-là, il faut que ça vienne en haut de nous parce qu'on n'a pas des capacités de... on n'a pas des quantités pour justifier de travailler sur des plants, des centres de traitement, peu importe les matières.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

En fait, c'est la planification des installations? C'est...

Mme MARIE-MICHÈLE COUTURE :

Exact.

LE COMMISSAIRE :

5 Le fait de... parce que pour avoir des installations, ce que je comprends, ce que vous nous dites, c'est que pour avoir des installations efficaces, il faut avoir des volumes. On ne peut pas avoir une multitude de petites installations avec des faibles volumes. Est-ce que c'est bien ça que je comprends?

Mme MARIE-MICHÈLE COUTURE :

10 Exactement. Historiquement, nous, on avait plusieurs... dans notre propre MRC, plusieurs municipalités avaient des petits lieux d'enfouissement sanitaire. Donc, avant l'imposition des normes, on travaillait avec plusieurs petits lieux d'enfouissement sanitaire, jusqu'au début des années 2000. On ne parle pas d'il y a 50 ans, là.

15 Puis quand on est passé au LET, puis qui est correct, au niveau environnemental et tout ça, donc nous, on n'avait plus les capacités, des volumes pour justifier les mises à niveau de nos petits LES. Donc, là, on a commencé à envoyer de plus en plus loin, et tout ça. Donc, oui, effectivement, c'est des... pour des lieux de traitement, que ça soit des plants de tri ou des plants de... pour des matières recyclables et tout ça, ça prend du volume que nous, en région éloignée comme ça, faiblement densifiée, on n'a malheureusement... on n'atteint jamais, on n'atteindra pas. Donc, on transborde. Nous, ce qu'on fait, c'est de la collecte, du transbordement, de la compaction, puis après ça, on envoie dans les lieux de traitement, peu importe, à travers le Québec.

LE COMMISSAIRE :

25 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci, madame.

Monsieur Robert Roy.

M. ROBERT G. ROY :

35 Oui. Bonjour, monsieur le président. Je suis content de voir qu'enfin, il va y avoir une réflexion sur les déchets ultimes. Je vous le dis, c'est extrêmement important. Je suis vice-président d'un centre de valorisation qui est Valoris, partenaire avec Sherbrooke.

40 Je vous dis un peu ce que moi, je pense. Première des choses, le gouvernement doit respecter sa réglementation qu'il met en place si vous voulez que les PGMR se tiennent entre les municipalités et

5 les régions. Et je m'explique. Le 16 février 2011, c'est le décret 100-2011, a été sorti pour donner des grandes orientations de qu'est-ce qu'on ne voulait plus enfouir en 2015, qu'est-ce qu'on ne voulait plus enfouir en 2016, et qu'est-ce qu'on ne voulait plus enfouir en 2020. Et quand ils ont vu l'inertie des municipalités, parce qu'on va le dire comme ça, de vouloir traiter la manière organique, bien, ils ont dit « on va leur donner une chance, on va mettre ça en 2022 ».

10 Valoris s'est dotée d'une infrastructure de 40 millions de dollars qui fonctionne, qui traite la CRD, ICI et le résidentiel. Malheureusement, la réglementation fait qu'un coup que le décret a été approuvé, la réglementation fait qu'ils nous empêchent de partir la deuxième et troisième ligne. Quand on parlait tantôt, le palier pour pouvoir passer la réglementation au niveau des PGMR doit rester à la MRC, et je force plus loin, c'est eux qui devraient l'appliquer au niveau des municipalités. Tantôt, on parlait de notre ville partenaire qui était Sherbrooke. C'est une ville de 160 000 habitants, 170 000. Nous, on est 22 500 sur 2 600 kilomètres carrés. Ma plus petite municipalité a 181 personnes, et je vais jusqu'à 5 500 personnes. Ça fait qu' imaginez-vous que peut-être que le bac brun, pour la municipalité de 181
15 personnes, je suis mieux avec le compost. C'est une idée que je vous lance comme ça. Ça, c'est une chose.

20 Quand vous parlez de regrouper les PGMR, je pense que ça va se faire tout seul. Nous, on a un bon partenariat avec Sherbrooke. Oui, comme madame Dubuc vous a dit, le plastique agricole chez nous, c'est fort. Mais il y a d'autres choses itou qui rentrent en ligne de compte : la distance, ainsi de suite. La MRC du Haut-Saint-François, nous, à cause de la distance, on fait des écocentres mobiles pour pouvoir aller chercher et extraire la matière de l'enfouissement tout de suite à son début. Ça fait que c'est des façons de faire que tu ne verras pas nécessairement dans un grand centre urbain parce qu'ils ont plus de proximité.

25 Et la MRC du Haut-Saint-François, on est à un niveau de quintile numéro 5. Tu ne peux pas être plus bas que ça, puis tu ne peux pas être plus pauvre que ça. Ça fait que c'est quand on... on est chanceux parce que, je vous le dis, on s'est associé à une ville qui est Sherbrooke, qui nous donne beaucoup. Moi, je l'appelle toujours « mon grand frère », parce que c'est comme ça qu'on a pu mettre Valoris en place. C'est sûr que, là, je fonde beaucoup d'espoir sur les déchets ultimes pour avoir une ouverture au niveau de la réglementation. Je pense que le gouvernement veut, mais c'est en dessous, entre le gouvernement et les municipals qu'il y a de quoi qui achoppe. Moi, c'est ma perception. C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur.

40 Donc, avant la pause, nous allons donc vous demander de voter sur l'énoncé.

Monsieur Perreault, voulez-vous afficher l'énoncé?

JONATHAN PERREAULT :

5 Oui, ça s'en vient. Vous allez le voir apparaître sur votre écran. Donc, l'énoncé :

« Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée, voire imposée. »

10 Vous pouvez voter selon les quatre choix qui se présentent à vous.

LE PRÉSIDENT :

15 Je vous rappelle que les votes sont totalement anonymes.

Monsieur Perreault, quels sont les résultats?

JONATHAN PERREAULT :

20 Oui. Nous avons reçu 34 votes. Totalement d'accord pour 39. Ça bouge encore... alors, totalement d'accord à 13 %, plus ou moins d'accord à 17. Désolé, ça bouge... 41, maintenant. Donc totalement d'accord, 12; plus ou moins d'accord, 19; plus ou moins en désaccord, 33; et totalement en désaccord, 36.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Pourriez-vous, juste pour... avant la pause, projeter le deuxième énoncé?

JONATHAN PERREAULT :

30 Voilà. Est-ce que je le lis maintenant également?

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, s'il vous plaît.

JONATHAN PERREAULT :

40 Alors, dans le contexte où :

« Plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement récents ont été évalués, alors que ces lieux étaient très proches de l'atteinte de leur capacité autorisée, limitant ainsi les options. »

L'énoncé sera :

« La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination. »

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Perreault.

Donc, nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous reviendrons discuter ce deuxième énoncé. Merci.

10 h 26 – SUSPENSION DE LA SÉANCE
10 h 41 – REPRISE DE LA SÉANCE

LE COMMISSAIRE :

Mesdames et messieurs, nous reprenons nos travaux.

Monsieur Perreault, si vous voulez projeter une nouvelle fois l'énoncé numéro 2, et nous allons prendre -- pour que nous puissions avancer rondement, nous allons prendre uniquement les cinq premières personnes qui vont lever leur main. Donc, si vous pouvez relire juste l'énoncé, monsieur Perreault.

ÉNONCÉ 2

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Donc :

« La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal

permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination. »

Vous trouverez également l'énoncé dans le volet conversation de l'atelier.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci.

10

Monsieur Guy Ouellet.

M. GUY OUELLET :

15

Oui. Bonjour, monsieur le président. Guy Ouellet, directeur, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Un PGMR, trois MRC, 36 municipalités, une communauté montagnaise, 50 000 portes, 110 000 citoyens. On gère à peu près 100 000 tonnes, deux LET, un LET fermé.

20

On fait... également, on est en train, en processus d'agrandissement de notre LET à Hébertville-Station. C'est sûr que notre objectif, nous, c'est d'avoir un décret pour au moins les 20 prochaines années. Ce qui est souvent difficile, par contre, c'est le développement de grands projets. Nos élus, vous savez, bon, bien, écoutez, sont élus pour un mandat de quatre ans, veulent bien avoir de grands projets, sinon ça vient difficile de pouvoir se projeter sur une distance de plus ou moins longtemps. Mais à titre de gestionnaire du PGMR, évidemment, on essaie d'évaluer ça, mais quand on fait nos demandes de décret, vous savez, on doit faire une étude de gisement, c'est-à-dire tant au niveau démographique, tant au niveau des développements économiques, mais c'est sûr que, comme propriétaire exploitant, notre objectif, c'est d'avoir un décret le plus longtemps possible, et dans le cas de notre demande d'agrandissement, on parle de 20, 25 ans à ce niveau-là, ce qui fait que, finalement, ça ne va pas tout à fait avec la planification du PGMR. Donc, on doit faire notre propre étude de gisement, notre propre étude de développement, qu'on dépose, évidemment, comme document au

25

30

Mais c'est toujours un peu difficile d'associer les deux, là, concernant de voir à long terme. Nous, notre LET à Hébertville-Station a ouvert en 2014. On ne comprenait seulement que la région du Lac-Saint-Jean. Une demande fut faite par la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord à venir chez nous. Les élus ont accepté. On a été obligé de procéder à une demande d'agrandissement, c'est-à-dire une demande de modification du décret du tonnage annuel. Ça a pris près de deux ans. Vous savez, les... ces délais-là sont très, très longs, ce qui fait que finalement, quand on... à titre d'exploitant de LET, quand on va voir le ministère de l'Environnement, c'est pour une longue période, puisque les délais de demande de décret sont très longues et laborieuses et très dispendieuses, ce qui fait que, finalement, on parle d'horizon au moins de 20 ans dans le cadre d'un corps public comme nous, mais ça ne va pas

35

40

en parallèle avec le PGMR aucunement, puisque le PGMR est entre cinq et sept ans.

Je ne sais pas si je réponde à votre question?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Indirectement, oui, mais c'est quand même suffisamment clair pour moi, pour mon collègue aussi. Donc, merci beaucoup, monsieur Ouellet.

10 Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

15 Oui, bonjour. Alors, oui, pour du décennal, très certainement, minimum, parce que, sur cinq à sept ans, comme le disait mon collègue, c'est vraiment court pour faire une planification aussi complexe que la gestion de matières résiduelles. Parce que, oui, tu planifies l'enfouissement, mais en amont de ça, tu as tout plein d'autres interventions à venir planifier, des projets qui prennent plusieurs années.

20 Et moi, je dirais, pour que cette planification-là soit efficace, ça prend deux éléments. D'abord, que la réflexion au niveau provincial soit partagée d'avance. Et ce que j'entends par là, c'est que, souvent, il se trame des... il y a des projets, il y a des idées, il y a des réflexions qui se font au sein des officines gouvernementales, Recyc-Québec et autres, puis après ça, ils nous divulguent leurs orientations et quelques données quand... amalgamées quand ça va bien, quand on est chanceux. Alors, la réflexion devrait être nourrie plutôt de la base, à mon avis. Ça éviterait peut-être parfois
25 certains... certaines incohérences entre les orientations et les pistes qui nous sont soumises et la réalité du terrain. C'est un premier élément, oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Madame Drapeau, pourriez-vous définir « réflexion »?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

35 Oui. Alors, quand... souvent, bon, ils vont accoucher d'un plan d'action avec des orientations -- je parle du gouvernement, bien entendu -- mais on est très peu... on est très peu sollicité, vous comprenez, à participer ou à nourrir cette réflexion-là. Et quand elle nous arrive... voilà, je pense que vous avez compris, je vois à votre...

40

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, oui, tout à fait. Merci.

5 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

10 Bon. Le deuxième point, pour ma part, peut-être qu'on va en parler plus tard au cours de la journée, mais... et c'est un enjeu, c'est l'harmonisation des données et la rapidité de la diffusion de ces informations-là. Alors, c'est vrai que, comme organisation, à l'échelle MRC, à l'échelle municipale, donc, oui, c'est à nous de prévoir, de planifier le PGMR à l'échelle de notre territoire, mais notre planification est alimentée par les données, les données provinciales, des données de référence.

15 On parle beaucoup, hein, du kilogramme par habitant enfoui. Je vais vous donner juste un exemple. Chez nous, quand je prends, par exemple, quand je considère le volet touristique, je n'ai pas du tout le même kilogramme par habitant que quand je considère le volet... quand je me compare avec les autres municipalités. Alors, je n'arrive jamais à comparer nos données avec les données des autres régions au Québec parce qu'on n'a pas tout à fait les mêmes références, je dirais, quand on vient calculer nos indicateurs. Et ça, il y a un gros ménage à faire de ce côté-là, et c'est très... pour nous, ce sont des références qui sont importantes quand on vient mettre des balises dans nos plans de gestion de matières résiduelles. Alors, il y a... ce bout-là, il faut qu'on le règle avant la prochaine édition des PGMR, très certainement, de notre côté.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

30 Madame Drapeau, est-ce qu'il se fait une planification des volumes, là, ou des... des tonnages, sur des périodes plus longues que la période de planification du PGMR, cinq ou sept ans? Est-ce qu'il se fait des... est-ce que vous faites des prévisions sur 10, 15 ou 20 ans des tonnages qui vont être... qui vont être enfouis?

35 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

40 Je vous dirais que les deux premières éditions du PGMR, non, et je vous dirais que l'édition qu'on est en train de travailler, oui, parce qu'on sait maintenant, t'sais, on connaît... premièrement, on va agir sur des actions beaucoup plus... comment dirait-je, des actions plus fines, hein, qui vont devoir générer

des résultats plus intéressants au niveau du détournement de l'enfouissement. Là, je m'explique, on a déjà pas mal tous réalisé au Québec, on a avancé beaucoup au niveau du compostage, au niveau de la valorisation, au niveau du recyclage, et là, les prochaines actions demandent beaucoup d'efforts pour réduire les quantités enfouies. Donc, ça demande, à ce moment-là... on va... nous, ce qu'on fait, c'est qu'on regarde les données des 10 dernières années, on regarde quelles sont les actions qui ont porté fruit, et on fait des projets pilotes pour identifier les actions qui vont être les plus percutantes, qui vont générer de meilleurs résultats au cours des prochaines années.

Alors, oui, chez nous, on va s'asseoir sur des données de dix ans pour le prochain PGMR, minimalement, sinon 15, puis notre LET, même s'il est encore bon pour le 2040... jusqu'en 2040 ou 2043, on sait déjà qu'il faut commencer maintenant à réfléchir pour le plan B.

LE COMMISSAIRE :

Madame Drapeau, monsieur Sanon, tout à l'heure, nous a parlé d'acceptabilité sociale. Alors, est-ce que, selon vous, de planifier sur des plus longues périodes au lieu d'arriver à examiner un projet juste au moment où l'avis de projet est déposé dans le cas d'un agrandissement ou dans le cas de création d'une installation -- ça peut-être toutes sortes d'installation --, le fait de planifier sur une plus longue période pourrait permettre d'examiner des aspects qui touchent l'acceptabilité sociale plus en amont avant de déposer un avis de projet, avant de... au moment où la réflexion peut commencer, aussitôt que la réflexion peut commencer, est-ce que ça pourrait avoir un impact positif sur les questions d'acceptabilité sociale?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Je vais vous répondre d'instinct. On n'a pas fait d'étude ou d'analyse à cet effet-là, mais d'instinct, je dirais oui, parce que ça va permettre une meilleure compréhension des enjeux globaux de la gestion des matières résiduelles, et ce que la population en général, encore aujourd'hui, ne comprend pas de façon très généralisée.

Là, je m'explique. On parle beaucoup des déchets, on parle de... t'sais, on fait beaucoup, beaucoup d'interventions au niveau recyclage, donc les citoyens connaissent plastique, et cetera, mais là, on n'est plus là. On est à l'ère de réduction, de réemploi, de diminution. Alors, ces concepts-là, ces idées-là, ces approches-là demandent des changements de comportement sur de très longues périodes. Et donc, on a tout à gagner de partager nos réflexions plus longtemps d'avance pour amener le citoyen avec nous, et aussi, qu'il nous accompagne dans cet... dans l'avancement, en fait, des orientations ou des actions qu'on veut mettre en place. Je pense qu'on gagnerait tout à faire ça plus d'avance, et je pense qu'on jouerait plus en équipe, à ce moment-là, dans la gestion globale des matières résiduelles.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

5 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

10
Merci, madame Drapeau.

Madame Ingrid Dubuc.

15 **Mme INGRID DUBUC :**

Oui. En fait, ce que madame Drapeau vient de nommer, toutes les préoccupations, je les trouve... et sa façon de le nommer, je trouve qu'elles sont... elles rejoignent tout à fait les enjeux ou les préoccupations de la Ville de Sherbrooke. Mais donc, pour répondre à la question concrètement, effectivement, une planification sur une... t'sais, sur 10 ans et plus serait tout à fait appropriée.

20
Puis je trouvais intéressant aussi, dans l'autre intervention plus tôt de monsieur Comeau, la consolidation des données, d'avoir accès à ces informations-là pour nous permettre... pour permettre au Ministère d'avoir une bonne connaissance de l'état de la situation des différents sites d'enfouissement, qui... parce qu'on l'a nommé à quelques occasions, ce n'est pas toujours dans notre MRC que sont enfouis nos déchets. Donc, c'est très intéressant, cette perspective-là d'avoir des données consolidées qui nous permettent de planifier. Parce que les MRC, on a un certain pouvoir sur nos citoyens, mais tout ce qui a trait aux ICI qui, eux, sont responsables de leur propre gestion des matières résiduelles, il y a quand même là un élément pour les municipalités qui sont plus difficiles à quantifier, et quand ils sont aussi propriétaires ou responsables d'un site d'enfouissement, c'est peut-être la donnée qui est la plus floue. Donc, d'avoir accès aux données générales au plan provincial serait, selon moi, très intéressant.

25
30
Mais je le répète, de la manière dont madame Drapeau a mentionné, toutes les préoccupations, Sherbrooke s'inscrit là-dedans de la même manière que madame Drapeau l'a nommé.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais m'écarter un peu du sujet, mais comment vous voyez la complémentarité de vos efforts par rapport au mandat de Recyc-Québec?

40

Mme INGRID DUBUC :

5 Nos efforts sont... on a la capacité de connaître nos citoyens et de savoir à quel endroit ils sont dans leurs connaissances et leurs appropriations de la... des préoccupations de matières résiduelles. Donc, Recyc-Québec doit faire des efforts plus au plan provincial pour des mises en place de loi, de règlements. Bien, en fait, c'est le Ministère, mais l'application, exemple, de REP, ces éléments-là, comme madame Drapeau y a fait référence, on est maintenant dans l'ère de la réduction à la source, donc il faut aller à l'autre étape en amont qui est un peu plus réglementaire, et nous, on est dans l'information, la sensibilisation, l'éducation.

10 Donc, ces deux éléments-là sont très complémentaires, mais se font à des niveaux différents : la réglementation versus l'application terrain et la compréhension des impacts d'une mauvaise gestion des matières résiduelles sur les citoyens au quotidien.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la Ville de Sherbrooke, le mandat et le rôle du ministère de l'Environnement et de Recyc-Québec sont très clairs, ou c'est nébuleux?

20 **Mme INGRID DUBUC :**

25 Les mandats et les rôles sont quand même assez clairs, effectivement. Si je peux abonder aussi -- je m'excuse, madame Drapeau, je vous cite abondamment -- mais le rôle des municipalités dans la réflexion en ce qui a trait aux réglementations à mettre en place ou aux manières de les mettre en place pourrait être bonifié de la part du ministère de l'Environnement pour intégrer encore plus la notion de proximité dans... à l'intérieur des... de l'applicabilité ou dans la fonction dont les règlements peuvent être mis en place.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame.

Monsieur Mathieu Rouleau.

35 **M. MATHIEU ROULEAU :**

40 Oui, rebonjour. Alors, oui, pour le dix ans, je pense que c'est une bonne échelle d'application pour la planification. La gestion des infrastructures, je pense qu'il faut peut-être voir à plus long terme, mais pour la planification au niveau territorial, je pense que c'est une bonne échelle. Là, on avait cinq ans dans la première vague des PGMR, là... dans la première et la deuxième vague, et dans la troisième

vague des PGMR, on a un sept ans. Alors, un 10 ans serait encore plus, je dirais, opportun pour la planification territoriale.

5 Ensuite, je vais... je fais du pouce un peu sur la fameuse gestion des données centralisées. Ça, c'est quelque chose qu'on... en écoutant vos travaux de la commission, les travaux de la commission, on... que ça a été évoqué à quelques reprises. C'est clair que pour les gestionnaires municipaux, il y a beaucoup de données qui sont souvent agglomérées, qui sont souvent... il y a beaucoup de (coupure sonore). Excusez, je...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je vous entends mal. Il y a une personne qui a ouvert sa caméra et son micro. Allez-y, monsieur Rouleau.

15 **M. MATHIEU ROULEAU :**

20 Oui. Alors, il y a beaucoup de portails. Alors, nous, ce qu'on... c'est sûr que ce qui serait souhaitable, c'est d'avoir un portail centralisé, consolidé, pour les gestionnaires municipaux, où est-ce qu'on aurait des données comparables, être capables de se suivre, se comparer, puis être capables de faire, justement, de la planification. Je sais qu'il y a des questions de confidentialité, ainsi de suite, des fois, sur des données privées, mais il y a... ce qu'on souhaite, nous, c'est d'avoir un portail plus ouvert possible pour, justement, profiter pour les... pour que les gestionnaires municipaux puissent en bénéficier, puis qu'on puisse faire vraiment des indicateurs qui nous permettent de nous comparer et de... dans l'action, d'avoir des... de faire les modifications potentielles en lien avec la rétroaction qu'on a sur nos indicateurs.

25 Puis un dernier point, je... ce qu'on... en suivant, justement, vos travaux, depuis le début, on regarde deux cibles : les municipalités puis les citoyens, O.K. Les municipalités donnent le service en bout de course. Je pense que c'est quelqu'un de la Ville de Montréal qui parlait de ça, t'sais, nous, les municipalités, c'est plus à la fin. Les citoyens, dans sa maison, est responsable d'environ, je vous dirais, 30 à peu près 35 % sur les 5.6 millions de tonnes par année, il y en a deux millions que c'est les... c'est vraiment... c'est du résidentiel. Il reste quand même un autre 2 millions pour des ICI puis un autre 1 million sur le CRD. Ça fait que je dirais que... je ne dis pas qu'il ne faut pas s'attaquer aux ordures ménagères, mais il y a tout le volet ICI qui est plus absent, on dirait, en tout cas, je... qu'il faut vraiment 35 focaliser pour développer avec eux, pour aller chercher de la matière, parce qu'il y a beaucoup de matière qui est enfouie. De 65 à 70 %, ça provient de ce secteur-là.

40 Alors, les citoyens, pour sa part, quand on regarde le fameux 722 kilogrammes par habitant, lui, sa part, c'est plus 250, 300, ça fait que... puis on regarde juste le résidentiel. T'sais, on dit, bon, le 722, il a haussé encore en 2019, on a encore une hausse par rapport à 2018, mais si on regarde le résidentiel

5 depuis 2009, il y a une baisse de 30 %, puis il a baissé de 2.5 % en 2018-2019. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même... les citoyens y participent, les citoyens, ça avance, il y a quand même une progression. Ça fait que l'usage unique du 722 kilogrammes, pour nous, est comme un peu trop aggloméré, qui ne nous permet pas d'avoir un bon indicateur vraiment. Ça fait que... alors qu'on sait très bien que la... comme je vous l'ai dit, les citoyens participent de plus en plus, et ça va bien.

10 Oui, il reste encore beaucoup de matière dans les sites d'enfouissement qui pourraient être recyclables. On le voit, les taux de recyclage sont... au niveau résidentiel puis ICI sont... n'ont pas atteint les objectifs de la planification. Mais ce que je veux dire, il faut que... je ne veux pas abandonner le résidentiel, il faut continuer, mais il faut focaliser en regardant plusieurs cibles à la fois, et non seulement le résidentiel et les municipalités en bout de compte.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci, monsieur Rouleau.

Donc, nous allons passer au vote. Si vous voulez, monsieur Perreault, afficher...

JONATHAN PERREAULT :

20 Ça devrait être à vos écrans. Alors :

25 « *La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination.* »

LE PRÉSIDENT :

30 Quelques secondes pour voter.

Pourriez-vous présenter les résultats, monsieur Perreault?

JONATHAN PERREAULT :

35 Oui. Après 39 votes, 90 %, totalement d'accord; 10 %, plus ou moins d'accord. Et maintenant vient de rentrer un autre vote qui donne 2 % à plus ou moins en désaccord.

LE PRÉSIDENT :

40 Très bien, merci. Alors, pourriez-vous présenter le troisième énoncé?

ÉNONCÉ 3

5 **JONATHAN PERREAULT :**

Alors :

10 « *Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et social.* »

LE PRÉSIDENT :

15 Merci. En fait, vous voyez bien qu'il y a un petit peu de recoupement, quand même, avec les discussions que nous avons eues lors des deux premiers énoncés.

Alors, monsieur Michel Boulianne.

M. MICHEL BOULIANNE :

20 Oui, bonjour. Comme l'a mentionné madame Comeau, ma préfet, mais ce n'est pas parce que c'est notre préfet que je vais dire la même chose, mais oui, nous, de gérer localement, on pense que ça nous donne une (coupure sonore) plus... de ce que c'est qu'on produit vraiment et des impacts que ça peut produire aussi de faire de l'enfouissement. Et puis selon les coûts que nous, on charge aux
25 citoyens et tout ça, tantôt il semblait y avoir une question de coûts d'enfouissement qui pouvaient être moins chers avec à grande échelle et tout ça, mais nous, nos coûts sont comparables pour nos citoyens avec les autres coûts de la province. Donc, on peut penser qu'on réussit à gérer un lieu d'enfouissement technique de petite taille, avec 8 400 tonnes seulement enfouies par année, puis de réussir à atteindre...
30 de réussir à vivre avec ça très bien. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un lieu d'enfouissement technique?

35 **M. MICHEL BOULIANNE :**

Oui. Pardon, oui. À la MRC de Charlevoix-Est, nous opérons un lieu d'enfouissement technique, peut-être un des plus petits au Québec, de 8 400 tonnes, environ, qu'on enfouit par année.

40

LE PRÉSIDENT :

5 J'avoue que je suis un peu surpris d'entendre ça parce que le ministère de l'Environnement, lors de la première partie de l'audience publique, avait évoqué un chiffre de 50 000 tonnes par année, ce qu'il considérait comme être un minimum pour la viabilité d'un LET, à moins que j'aie mal compris. Je vais relire les transcriptions. Alors, je suis étonné que vous disiez qu'avec un tonnage inférieur à 10 000 par année, 10 000 tonnes par année, ça fonctionne bien.

M. MICHEL BOULIANNE :

10 Oui, ça fonctionne bien, donc... oui, pardon.

LE PRÉSIDENT :

15 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

20 Oui, effectivement, je m'en allais à la même place. Hier, on a eu des... on a des représentants de MRC, et certaines ont examiné la question, puis on parlait de... dans les processus d'appel d'offres, on parlait de volume minimum de 100 000 tonnes. Le ministère de l'Environnement parlait de 50 000 tonnes, là, on disait « ça devient intéressant pour une entreprise d'établir un LET à partir de 100 000 tonnes », alors le 8 000 tonnes est surprenant. Mais je vais... je comprends votre position. Je vais aller à... des installations de compostage et de biométhanisation, je ne sais pas si vous avez des installations de compostage, mais on parle de seuil aussi à ce niveau-là. Mais vous, vous n'avez pas d'installation de compostage, je comprends?

M. MICHEL BOULIANNE :

30 Non, nous n'avons pas ce type d'installation là. Mais peut-être une explication qui peut expliquer pourquoi à 8 400 tonnes, on réussit à avoir des coûts qui sont corrects par rapport à la province, c'est qu'il y a beaucoup d'opérations qui... il y a un centre de transbordement des matériaux de construction, donc la machinerie sert la même chose, le bâtiment d'accueil, avec la balance et tout ça. Donc, il y a plusieurs équipements qui servent à d'autres choses. Il y a un écocentre sur le lieu d'enfouissement technique. Donc, c'est sûr qu'en regroupant tout ça, il n'y a pas beaucoup de camions qui rentrent par jour, hein, on peut l'imaginer, donc à ce moment-là, ça nous permet de faire d'autres opérations de valorisation et de traitement de matières, et avec tous les mêmes équipements. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que le... dans votre LET, vous faites de la captation de biogaz, est-ce que vous avez un système de captation puis de destruction des biogaz?

5

M. MICHEL BOULIANNE :

Non, c'est des événements passifs. Parce que justement, le 50 000 tonnes, si monsieur le président permet, c'est ça, le 50 000 tonnes était des obligations d'avoir du moins une torchère pour les sites de 50 000 tonnes, là, de déchets. Donc, nous, nous ne sommes pas assujettis à ça, mais je vous dirais qu'on pense que... il y a déjà eu des programmes pour pouvoir installer des torchères dans nos sites, vu que vous allez sur ce sujet, monsieur Renaud, et on pense que ça serait préférable d'avoir des torchères, évidemment, si...

10

15

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

20

M. MICHEL BOULIANNE :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

25

Merci, monsieur Boulianne. Donc, je demande aux participants de ne plus lever la main, nous en avons suffisamment.

Donc, monsieur Vincent Dufour.

30

M. VINCENT DUFOUR :

Oui, peut-être juste revenir sur un petit point qui vient d'être discuté concernant les tonnages. Nous, j'ai mentionné tantôt, on est dans un... on avait fait l'étude pour être... cesser de transborder puis de gérer nous-mêmes nos matières. Effectivement, le partage de plusieurs équipements sur un même site, étant donné qu'on ferait du compostage, qu'il y aurait un éco-centre, venait permettre d'économiser les coûts, de répartir les coûts, puis nous, on parle d'un tonnage de 16 000 tonnes, puis comme je disais tantôt, on a une économie de 500 000 \$ par année sur un budget de 2 millions. Ça fait qu'on... -- un peu plus que 2 millions. Donc, c'est quand même majeur. Ça fait que nous, c'est ce que ça démontrait présentement. Puis on s'était basé sur d'autres lieux d'enfouissement au Québec, comme Coaticook, par exemple, qui n'ont pas non plus des tonnages de 50 000 et plus ou de 100 000, par rapport à notre

35

40

projet.

5 Le point que je voulais amener, en fait, c'était au niveau... dans la formule, il y avait l'aspect social. Je voulais parler, revenir sur l'acceptabilité sociale. Étant donné que nous, on est dans le projet qu'on est en train de faire, évidemment, on a ciblé un site qui est dans une municipalité, donc on est dans des démarches avec... de consultation avec les gens du milieu. L'acceptabilité sociale est une portion primordiale de notre projet. Et quand je discute avec les gens dans le milieu, souvent, le point qui achoppe au début, quand ils nous disent « eille, on va accueillir les matières de partout, ça n'a pas d'allure », puis tout ça, et quand on réussit à... quand on discutait puis on dit « mais il juste y avoir La Matapédia et La Mitis », soudainement, ça passait bien. Les gens, étant donné que c'était chez nous, pour chez nous, avaient une meilleure acceptabilité à ce moment-là.

10 C'est anecdotique, mais je voulais quand même vous mentionner l'expérience que nous, on vit présentement. Ça fait que, voilà, c'était ça.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

20 **LE COMMISSAIRE :**

25 Est-ce que vous diriez, à ce moment-là, que le... je dirais le traitement local des matières résiduelles, peu importe que ça soit l'organique ou le déchet ultime, le traitement local, c'est un élément clé pour obtenir l'acceptabilité sociale ou il y a... ou est-ce que c'est possible d'obtenir l'acceptabilité sociale sans rester tout seul dans notre cour?

M. VINCENT DUFOUR :

30 Je peux juste parler de l'expérience que nous, on vit présentement. Nous, on a rencontré les élus de la municipalité, tout d'abord. On a rencontré les élus du territoire de La Matapédia et de La Mitis. On rencontre les citoyens, les groupes environnementaux, et le fait d'être local aidait énormément par rapport... énormément par rapport à ce projet-là. Puis des citoyens nous en ont fait part, évidemment. Ils nous ont dit « on ne veut pas avoir de matières de l'extérieur ». Même dans les enjeux, il y a une période où est-ce que les gens peuvent déposer des enjeux au début de l'étude d'impact sur l'environnement, et même, c'était un des points qui avait été soulevé par une des personnes qui a déposé un enjeu qui était « on veut seulement les matières de La Matapédia et de La Mitis ». Donc, c'est un point qui ressort souvent.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dufour. Madame Jean, je n'arrive pas à lire. Merci.

10 Alors, madame Claire Bolduc.

Mme CLAIRE BOLDUC :

15 Je ne répéterai pas ce que monsieur Dufour vient de mentionner comme information. Effectivement, l'acceptabilité sociale, et surtout la proximité des lieux, est facilitante. C'est peut-être aussi une occasion de réfléchir à d'autres moyens que l'enfouissement. On réfléchit depuis plusieurs années, au Témiscamingue, à de l'incinération des matières ultimes, et l'acceptabilité sous cet aspect-là est aussi une question qui nous importe énormément pour notre population.

20 On considère également la situation particulière de la MRC Témiscamingue, qui est quasi insulaire, là. On est bordé par l'Ontario de trois côtés, et on est à 160 kilomètres de Rouyn-Noranda, au coeur du Témiscamingue. Dans ce contexte-là, on essaie de... un, de mobiliser la population. On est une des premières MRC qui a réalisé le compostage des matières compostables, et on essaie de voir d'autres moyens que l'enfouissement pour les matières ultimes.

25 Alors, que ce soit local, ça devient une question aussi de cohésion dans tout le travail qu'on fait, et ça devient aussi une question où on rallie les citoyens, l'ensemble de nos citoyens, à des solutions de réduction de matières résiduelles et de solutions pour les matières ultimes. Le plus près possible pour des situations comme la nôtre, c'est bien préférable à des enfouissements de... à des sites de grande taille beaucoup plus loin de chez nous. Merci de votre attention.

30 **LE PRÉSIDENT :**

35 Merci, madame. Écoutez, la semaine dernière, nous avons eu des conférenciers européens, dont au moins deux qui sont venus nous indiquer qu'ils procédaient de façon prioritaire à l'incinération des matières résiduelles et qu'ils y voyaient beaucoup d'avantages. J'aimerais savoir où vous en êtes dans votre réflexion, puisque vous avez dit à deux reprises que vous êtes en train d'imaginer d'autres moyens, dont l'incinération.

Mme CLAIRE BOLDUC :

5 Merci beaucoup pour la question. En 2014, les élus de la MRC sont allés en mission en Europe, en France et en Suède justement pour voir de quoi il retourne en matière d'incinération des matières ultimes. On a constaté l'efficacité de leur système, des réseaux qu'ils ont mis en place, et on a aussi constaté la très grande acceptabilité sociale du processus.

10 Il y a des enjeux. Nous, on est en démarche auprès du ministère des Affaires municipales depuis cette période-là, depuis 2016, en fait, parce qu'on est allé en appel d'offres à trois occasions, et les systèmes proposés ne correspondent pas aux besoins de la MRC et aux réalités qu'on a sur le territoire. Mais on est très, très informé de l'efficacité des systèmes européens. On est très intéressé à pouvoir soit faire un projet pilote, soit le réaliser directement sur notre territoire, et surtout, on a des demandes à faire, qu'on transmettra à travers le mémoire qu'on vous soumettra, sur des préoccupations particulières qu'on a. Mais notre MRC est quand même assez avancée dans sa réflexion pour savoir, pour connaître
15 le type d'équipement qu'on souhaite avoir, et pour connaître les... l'efficacité et les enjeux auxquels on serait confronté, notamment sur les cendres et le mâchefer.

LE PRÉSIDENT :

20 Vous considérez que c'est sur la planche de dessin?

Mme CLAIRE BOLDUC :

25 Absolument. C'est sur la planche de dessin, et c'est même assez avancé. Nos discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont très avancées. D'ailleurs, ils suivent attentivement ce que nous allons mettre de l'avant, parce que, justement, dans une situation comme celle que connaît le Témiscamingue, qui peut être regardée, par exemple, pour la Basse-Côte-Nord ou pour des... d'autres régions plus éloignées -- la MRC de Pontiac, par exemple -- ce sont des solutions qui pourraient être très porteuses pour nos populations, pour éviter de... parce que, moi, je dis toujours
30 qu'on offre un voyage de luxe à nos matières résiduelles ultimes, ça nous coûte une fortune de les transporter et de les amener dans un LET à plus de 160 kilomètres de chez nous. Mais c'est une solution qui pourrait être porteuse pour plusieurs milieux au Québec.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci, madame. Merci beaucoup.

Mme CLAIRE BOLDUC :

40 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Maxime Groleau.

5 **M. MAXIME GROLEAU :**

Oui, bonjour. Maxime Groleau. Donc, je suis dans le Témiscouata, dans le Bas-Saint-Laurent. Nous, on exploite, pour l'ensemble de la région, un lieu d'enfouissement qui ressemble un petit peu à la MRC de Charlevoix-Est, moins de 10 000 tonnes par année.

10 Dans le Bas-Saint-Laurent, on vous l'a mentionné au début, il y a quatre sites d'enfouissement pour notre région, et l'enjeu qu'on avait, nous, c'était vraiment un enjeu de distance, de transport, donc peu de densité. S'il fallait qu'on aille simplement, nous, de Dégelis vers Rivière-du-Loup, Cacouna, en fait, qui est le site d'enfouissement le plus proche de nous, ça représenterait 130 000 kilomètres de plus par année simplement de transport. Avec les camions qu'on fait, on dessert juste 20 000 habitants dans un milieu très rural, peu densifié.

15
20 Donc, une énorme économie de coûts et d'émission de gaz à effet de serre, un site d'enfouissement qui nous coûte à opérer deux fois moins cher que si on allait, justement, à Cacouna ou dans un autre site d'enfouissement, tout ça parce qu'on réussit à être quand même assez efficient avec... on a jumelé ça à des écocentres, un centre de prétri de recyclage, des plateformes de compostage de petit volume, et ça permet beaucoup de donner un service de proximité aux gens.

25 Les ICI qui sont sur notre territoire peuvent venir au site d'enfouissement. Ils auraient de la difficulté à aller vers le site d'enfouissement le plus proche, qui est à une centaine de kilomètres, justement, parce qu'on a peu de fournisseurs de services pour effectuer du transport, dans notre région.

30 Notre site d'enfouissement est très efficace. On a une durée de vie à peu près jusqu'en 2046, a priori. Passé ce délai-là, ça va être difficile d'en implanter un nouveau sur notre territoire, par contre. Donc, on a encore du temps, mais il faut quand même qu'on planifie pour le plus long terme. Puis une des choses que, moi, je trouverais intéressante, mais on est un petit peu particulier là-dessus, c'est que moins loin que Cacouna, si on se retourne vers le Nouveau-Brunswick qui sont nos voisins, il y a un site d'enfouissement à Rivière-Verte qui est quasiment deux fois plus près pour nous si on pouvait aller au Nouveau-Brunswick, à long terme, que si on restait au Québec.

35
40 Ça fait que je sais que c'est des enjeux très particuliers, mais dans une saine gestion des matières résiduelles, les discussions interprovinces pourraient être, à long terme, peut-être intéressantes.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

5 **LE COMMISSAIRE :**

10 Est-ce que je comprends, monsieur Groleau, c'est que la clé pour qu'un petit site devienne intéressant, c'est vraiment le fait que vous aviez des coûts de transport qui étaient... qui étaient très élevés? Au moment où vous avez choisi d'implanter un lieu d'enfouissement technique à Dégelis, c'était quoi la proportion des coûts de gestion des matières résiduelles que le transport représentait?

M. MAXIME GROLEAU :

15 À l'époque, le transport, en fait, collecte et transport nous coûtent à peu près 1.2 million de dollars par année pour desservir 10 000 foyers, 20 000 habitants, et le surcoût qu'on a évalué juste d'aller à 100 kilomètres plus loin est à peu près de 250 000 \$ en transport. Donc, vraiment pour transporter les déchets. Donc, ce 250 000-là, bien, on l'a sauvé chaque année, nous, maintenant, depuis 12 ans pour l'ensemble des payeurs de taxes de la région.

20 **LE COMMISSAIRE :**

25 Puis je comprends aussi qu'il y a un élément clé, c'est la... c'est le regroupement des différents... du traitement des différentes matières, qu'il n'y a pas juste d'enfouissement technique que vous faites à Dégelis. Est-ce que le... il y a des économies d'échelle à regrouper tous les écocentres, centres de tri et tous les autres... toutes les autres composantes de la gestion de la matière résiduelle?

M. MAXIME GROLEAU :

30 Oui, clairement. En ressources humaines, en matériel, en équipement, en suivi administratif puis en gestion. Notre région gère la collecte, le transport, le traitement. Donc, moi, comme directeur, bien, je m'occupe du lieu d'enfouissement, des quatre écocentres, de la vidange des installations septiques, ça fait qu'on touche à tout. Et puis pour les lieux d'enfouissement, j'ai un employé qui fait l'exploitation... un opérateur qui fait la gestion du site d'enfouissement. Puis l'autre personne est à l'écocentre, s'occupe de la balance qui est à l'entrée du lieu d'enfouissement. Donc, sur le long terme, c'est des économies
35 quand même de quelques centaines de milliers de dollars par année, mais sur un horizon 30, 35 ans, bien, c'est ça qui permet d'avoir des coûts d'enfouissement raisonnables.

LE COMMISSAIRE :

40 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Groleau.

5 Monsieur David Loranger-King.

M. DAVID LORANGER-KING :

10 Oui, bonjour. Merci, monsieur le président. Juste peut-être pour vous situer, donc dans le fond, nous... moi, je suis directeur du service de la gestion des matières résiduelles pour la MRC de Bellechasse. La MRC de Bellechasse, comme d'autres intervenants, on exploite nous-mêmes notre lieu d'enfouissement technique, et dans le fond, nous, dans la réflexion qu'on a faite, pour le... justement, les nouveaux PGMR puis les infrastructures de traitement de matières organiques et autres, c'est qu'on a regardé, dans un premier temps, les caractérisations disponibles de Recyc-Québec et des autres
15 rapports pour comprendre vraiment comme il faut c'est quoi qu'on enfouit, et on a fait aussi, comment dire, une analyse vraiment pour voir si cette caractérisation-là se rapproche de la réalité des matières qui rentrent dans notre site. Puis je pense que, ça, c'est un point de discussion qui manque au niveau des discussions.

20 Quand on parle de lieux d'élimination pour des résidus ultimes, en date d'aujourd'hui, selon différentes analyses qui sont disponibles partout dans le monde, au Québec, le résidu ultime qui rentre dans les sites d'enfouissement ou les installations d'élimination au Québec, selon nous, ce qu'on voit puis ce qu'on pense qui est la réalité partout, c'est moins de 20 % de ce qui est enfoui. Donc, à partir de là, c'est sûr qu'il faut regarder ça, parce qu'on a des installations d'élimination de déchets pour un
25 cinquième ou moins de ce qui rentre réellement.

C'est que là, le problème qu'on a, ce n'est pas tellement que les... les coûts de transport de ces matières-là, c'est sûr qu'il faut en tenir compte dans différentes régions, je veux dire, nous, on est un site de moins de 25 000 tonnes par année, donc c'est sûr qu'on a des coûts qui sont, je vous dirais, mettons,
30 de l'ordre d'à peu près 150 \$ de la tonne, là, une fois qu'on a tout compris le volet aussi sensibilisation. Et c'est sûr que ce 150 \$ la tonne là, moi, on pourrait être en compétition avec des mégasites qui sont d'un million de tonnes par année, comme c'est le cas dans la région de Montréal qui, eux... ou même dans le cas d'autres gros sites qui peuvent facturer, si vous voulez, 60 ou 70 \$ la tonne, bien, c'est sûr que si on voulait transporter ces matières-là, même avec le coût de transport, il y aurait possibilité
35 peut-être de réaliser un gain. Mais la réalité, c'est qu'on transporterait des matières qui ont, en théorie, un autre marché que l'élimination, soit le recyclage, le compostage ou encore d'autres débouchés.

40 Donc, il faut vraiment, je pense, s'assurer que l'élimination elle-même, à des prix, mettons, de 150 \$ la tonne dans notre cas, la compétition pour les matières, elle devient... avec les programmes de récupération. Parce que, mettons, je vous donne un exemple, dans la région de Chaudière-Appalaches,

il y a des centres de tri de matériaux secs qui sont capables de recycler les matériaux de construction, si vous voulez, à un coût de, en moyenne, 100 \$ la tonne. Donc, pour nous, il y a un gain économique de recycler ces matières-là plutôt que de les enfouir.

5 Et quand on fait cet... quand on est capable d'avoir un équilibre financier territorial qui permet de recycler moins cher que l'enfouissement, c'est là que le comportement, dans le fond, devient payant de recycler ou de valoriser ou même de composter, plutôt que d'enfouir.

10 L'autre exemple que je vais vous donner, c'est qu'au niveau du compostage, en moyenne, dans la région, le coût de traitement par compostage va varier autour de 60 \$ la tonne. Ça fait que vous comprendrez que ça nous donne un incitatif économique intéressant pour rajouter des éléments de traitement ou de tri des matières et les dévier de l'enfouissement, maintenir notre capacité d'enfouissement à long terme d'élimination, et de s'assurer que les matières qui n'ont pas d'affaire, dans un premier temps, au lieu d'enfouissement vont sortir. Évidemment, c'est un élément de planification qui
15 est important, puis je pense que les gens de Valoris que j'ai entendus parler, là, que j'ai visités dans le passé, dans le fond, c'était un peu dans ce sens-là qu'ils faisaient leurs interventions.

20 Puis pour l'information du... de la commission, dans le fond, nous, on a analysé tout ça dans notre choix de la matière organique, et au niveau de la matière organique, bien, on a choisi, dans le fond, plutôt que de rajouter un bac brun, on choisit de rajouter une infrastructure de tri à l'entrée du site, avec des sacs de couleur, ce qui va nous permettre, dans un premier temps, de sortir la matière organique à même le site d'enfouissement, mais aussi peut-être d'aller chercher un tri plus exhaustif des matières pour s'assurer qu'on se rapproche du 20 % qui est vraiment un résidu ultime actuellement, et d'arrêter d'enfouir toutes les matières recyclables et matières compostables qu'on voit rentrer au site, malgré le
25 fait que les gens font du compost domestique, que les gens font un certain... comme l'a mentionné Mathieu Rouleau de la Régie.

30 Il y a des... les citoyens, je pense qu'on le voit dans les bilans, ils font leur effort. Là, ce qu'il faut travailler, c'est au niveau des entreprises et aussi de toutes sortes de situations qui font que le tri ne peut pas être fait. Nous, en tant que gestionnaires de site, c'est notre devoir, je crois, de le faire, le contrôle de la qualité, et de s'assurer de ne pas utiliser des infrastructures d'élimination pour des matières qui ont d'autres débouchés.

35 Juste pour finir le propos, il y a des analyses économiques qui sont faites dans plusieurs places, dont aux États-Unis, puis ils calculaient que la valeur des matières, mettons recyclables, qui sont enfouies année après année, c'est 11 milliards de dollars, qui est perdu dans l'économie. Ça fait que ça, il faut en tenir compte aussi quand on regarde l'économie.

40

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Loranger-King, est-ce que votre lieu d'enfouissement technique reçoit des matières résiduelles d'autres MRC que la MRC de Bellechasse ou si c'est seulement la MRC Bellechasse?

10 **M. DAVID LORANGER-KING :**

15 Nous, dans le cas de la MRC de Bellechasse, on a des ententes intermunicipales. Dans le fond, la MRC de Bellechasse, c'est 20 municipalités, puis on a des ententes intermunicipales avec des municipalités locales autour, là, pour un total de 33 municipalités. Donc, c'est sûr que dans le décret qu'on a, on ne peut pas prendre plus que les municipalités avec qui on a une entente depuis 2002, depuis 2003. Donc, c'est ces 33 municipalités-là.

20 Puis dans le cas de la Chaudière-Appalaches, dans le fond, juste pour vous donner un petit zoom sur la... nous, dans le fond, c'est 33 municipalités pour Bellechasse qu'on... donc, on a des municipalités des Etchemins puis quelques municipalités de Montmagny, et dans Chaudière-Appalaches, mettons, sur neuf MRC, si vous voulez, il y a à peu près cinq sites d'enfouissement de différentes tailles, plus l'incinérateur à la Ville de Lévis. Donc, vous voyez que la région de Chaudière-Appalaches, il y a comme à peu près quatre ou cinq sites d'à peu près 25 000 tonnes en moyenne. Il y en a des plus petits, puis il y a Saint-Lambert-de-Lauzon qui est plus gros un peu, mais en gros, c'est... le territoire de Chaudière-Appalaches est réparti avec ces cinq sites d'enfouissement là, essentiellement.

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 Est-ce que les cinq sites d'enfouissement permettent de gérer l'entièreté des matières résiduelles qui sont générées en Chaudière-Appalaches?

M. DAVID LORANGER-KING :

35 À ma connaissance, non. Je pense que justement, il y a certains secteurs de Montmagny et de L'Islet, donc les secteurs plus à l'est, qui, eux, ils doivent transporter les matières plus dans des sites, comme je vous dis, de grande capacité qui sont capables d'offrir un tarif bas d'enfouissement, qui fait que le transport, incluant... lorsqu'on inclut le transport, ils sont capables d'avoir des coûts d'enfouissement, entre guillemets, « comparables » avec ce que nous, on est capable de prendre.

40 Mais nous, mettons, par exemple, on ne pourrait pas prendre ces matières-là dans notre site

parce qu'à cause du décret, dans le fond, c'est vraiment, vraiment juste pour les municipalités, là, qu'on dessert.

LE COMMISSAIRE :

5

Et est-ce que les cinq sites qui sont... qui se situent en Chaudière-Appalaches font de la... du captage et de la destruction de biogaz?

M. DAVID LORANGER-KING :

10

Bien, comme je vous dis, celui de Saint-Lambert, je crois qu'il est en haut de 50 000 tonnes. Là, comme c'est là, dans le fond, les plus petits sites, comme il y a le programme SPEDE, là, qui est le système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions, donc ça, c'est un programme qui fait que pour les sites de plus de... de moins de 50 000 tonnes par année, puis en tout cas, il y a deux, trois paramètres, ce qui fait, c'est qu'on est capable de construire un système actif et de vendre... -- de captage de biogaz -- et de vendre les crédits carbone qu'on génère, puisque c'est volontaire, comme on le fait de façon volontaire.

15

Nous, la MRC de Bellechasse, on est en démarche actuellement pour rentrer sur le marché du carbone. Je sais que la MRC de Nouvelle-Beauce en ont un aussi. Je ne suis pas sûr pour celui de... aussi celui de Lotbinière en ont un également en vertu de ce programme-là, puis je ne suis pas sûr pour celui de Saint-Côme, qu'est-ce qu'ils ont comme système, s'ils ont fait affaire avec le programme ou quoi. Puis celui de Saint-Lambert, il est trop gros, donc il est obligatoire le système de captage, à ma connaissance.

20

25

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que le prix actuel du... du CO₂, du gaz à effet de sert, le... est suffisant pour couvrir les coûts qui... les coûts d'investissement puis les coûts d'opération d'un système de captage?

30

M. DAVID LORANGER-KING :

Oui, oui. Ça fait que, oui, c'est suffisant, ça rentabilise l'investissement. Puis je vous dirais que, nous, dans le fond, comme d'autres des MRC, dans le fond, on va... en ayant appliqué sur ce programme-là, ça va nous donner, effectivement, un levier économique qui est quand même... t'sais, ce n'est pas majeur, mais c'est quand même intéressant pour financer la récupération. Puis ce que ça veut donc dire, c'est qu'à toutes fins pratiques, tous les sites de la Chaudière-Appalaches vont avoir un système de captage actif d'ici... sauf peut-être celui de Saint-Georges pour lequel je ne connais pas la situation, mais essentiellement ils vont tous être... avec celui de Bellechasse, c'est... ça va être fait d'ici la fin de l'année.

35

40

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Loranger. Et la dernière personne avant le vote, madame Ingrid Dubuc.

10 **Mme INGRID DUBUC :**

15 Oui. Donc, ça a été nommé à quelques occasions, mais effectivement, la réalité régionale dans le choix... la question que vous nous posez, si les grandes... des sites de grande taille doivent être favorisés au... contre, si je peux dire, prendre l'expression, les plus petites tailles. La réalité régionale doit être tenue en compte pour assurer que ça réponde aux besoins, mais j'aimais beaucoup la façon dont monsieur Dufour aussi fait référence à l'acceptabilité sociale. Des mégasites risquent fort de se trouver devant un braquage citoyen, tandis que des sites qui représentent la réalité régionale et qui peuvent aussi être un gisement pour développer une économie circulaire.

20 Le dernier intervenant aussi fait référence à la quantité de matières enfouies qui auraient d'autres débouchés. Donc, en ayant des sites qui sont de taille moyenne ou plus petite permettent d'avoir une meilleure connaissance, je crois, des gisements possible à l'intérieur de cet enfouissement-là, et de développer aussi... de favoriser l'économie circulaire.

25 Si on prend l'exemple pour Valoris, qui est la copropriété Ville de Sherbrooke et Haut-Saint-François, bien, c'est le souhait d'être aussi un parc éco-industriel, donc de profiter de cet emplacement-là pour pouvoir développer cette économie-là pour avoir un impact favorable au plan de la région, des deux MRC, mais aussi au plan de la région, tandis qu'un mégasite pourrait peut-être limiter cette capacité-là parce que la quantité de matières ou la volonté de développer cette économie-là ne serait peut-être pas pour les mêmes fins.

30 Donc, pour ma part, je crois que c'est vraiment la mixité des dimensions, mais surtout de tenir compte des réalités régionales et territoriales. Puis dans la réflexion, de penser qu'il y a aussi une mixité des modèles d'affaires. Il y a beaucoup de régies intermunicipales ou encore des regroupements de municipalités, mais il y a aussi le volet de l'entreprise privée qui gère des sites d'enfouissement, donc ça amène -- comme ça a été nommé précédemment -- ça amène aussi, des fois, une difficulté à être compétitif à l'intérieur de ces deux modèles d'affaires là. Donc, c'est une réalité à prendre en compte dans les choix de dimension des sites d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

5 Allez-y, monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

10 Je voulais savoir, madame Dubuc, est-ce que vous considérez que les citoyens sont prêts à... je vais dire ça comme ça, vous me corrigerez si ça ne reflète pas la réalité, mais vous diriez que les citoyens sont prêts à payer le coût supplémentaire que ça peut représenter d'avoir des petits sites qui vont coûter... j'entendais monsieur Loranger-King parler de 150 \$ la tonne comparé à des sites à Montréal où on parle de 60 \$ la tonne. Les citoyens, pour accorder leur acceptabilité, ou en tout cas, je ne sais pas, je le dis mal, sont prêts à payer ce coût supplémentaire là?

15

Mme INGRID DUBUC :

20 Je n'aurais pas nécessairement la réponse précise à votre question, mais j'ai aussi entendu, à travers les différentes interventions des autres MRC, le fait de... peut-être que le site a de plus petites dimensions, mais il y a une mixité, il y a une combinaison d'autres services périphériques qui s'y sont joints, qui ramènent cette forme d'économie d'échelle là, mais pas nécessairement sur l'enfouissement, mais sur les autres services, tels que les écocentres ou les centres de tri. Donc, c'est peut-être plus là que la réalité régionale peut avoir un impact.

25

En termes de coût d'enfouissement, dans les dernières années, Sherbrooke et Haut-Saint-François ont subi une très grande hausse de leur coût d'enfouissement via Valoris de par certains investissements qui ont été faits par le passé, qu'il y avait un rattrapage, et les municipalités, elles ont... on n'a pas eu le choix, comme copropriétaires, de payer. Mais sachez aussi que ça n'a pas eu d'impact sur la diminution du taux d'enfouissement. Parce qu'on pourrait aussi penser que, si on paye plus cher, on va être un petit peu plus attentionné sur la quantité de matières enfouies, mais ce n'est pas nécessairement juste le coût qui peut avoir cet impact-là, mais plutôt la connaissance et la compréhension de ce qui est enfoui. Parce qu'on l'a vécu dans les dernières années, ça n'a pas eu l'impact que peut-être certains pourraient dire que ça a, « d'augmenter les coûts, on va diminuer l'enfouissement », mais on ne l'a pas vécu, Sherbrooke et Haut-Saint-François.

30

LE COMMISSAIRE :

40 Dans le cas particulier de Sherbrooke ou de la Haute-Saint-François, est-ce que vous avez examiné le... ce que ça coûte actuellement à... là, vous allez à Bury, qui est Valoris, qui est... est-ce qu'il pourrait y avoir des options moins dispendieuses en allant vers des grands sites d'enfouissement un

peu plus éloignés, je ne sais pas, Saint-Nicéphore ou dans la région de Montréal? Est-ce que ce serait moins cher pour les citoyens, à ce moment-là?

Mme INGRID DUBUC :

5

En fait, c'est important de rappeler que la Ville de Sherbrooke est copropriétaire de Valoris. Donc, oui, nous avons un taux d'enfouissement, donc un coût d'enfouissement, mais on est propriétaire des installations aussi une fois leur... ça nous appartient. Donc, c'est un choix qui a été fait de consolider avec le Haut-Saint-François ce site-là. Donc, je n'ai pas fait les recherches si ce serait moins cher ailleurs parce que l'orientation qui est prise pour Sherbrooke, c'est Valoris en copropriété avec le Haut-Saint-François, parce qu'encore une fois, c'est un centre de valorisation, des investissements ont été pris pour être en mesure, comme monsieur Roy y a fait référence un peu plus tôt, d'avoir une chaîne de tri, entre autres, pour la matière compostable. C'est un autre débat que les questions... que la question là que vous avez posée, mais il y a aussi ce choix-là stratégique qui a été pris par les deux MRC pour se doter d'une infrastructure à la fine pointe de la technologie. Pas juste pour enfouir, mais vraiment pour valoriser la matière résiduelle.

10

15

LE COMMISSAIRE :

20

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

25

Merci, madame Dubuc.

Monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé s'il vous plaît?

JONATHAN PERREAULT :

30

Oui. Alors, pour voter sur :

« Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et des nuisances. »

35

Vous pouvez voter.

LE PRÉSIDENT :

40

Et le résultat, monsieur Perreault?

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Après 36 votes, 67 %, totalement d'accord; 25 %, plus ou moins d'accord; 5 %, plus ou moins en désaccord, et 3 %... 2 %, maintenant, totalement en désaccord.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maintenant, le quatrième énoncé que madame Claire Bolduc a introduit de façon tout à fait involontaire tout à l'heure, s'il vous plaît, monsieur Perreault.

10

ÉNONCÉ 4

15

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Donc :

« Dans le contexte où l'incinération est un modèle privilégié par plusieurs pays européens comme alternative à l'enfouissement. »

20

L'énoncé pour discussion :

« L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement. »

25

LE PRÉSIDENT :

Je vais toujours prendre cinq mains levées, les cinq premières mains levées. Et ensuite, on prendra la pause du midi.

30

Monsieur David Loranger-King.

M. DAVID LORANGER-KING :

Écoutez, je vais faire ça bref dans ce cas-là, parce que là, évidemment, on discute comme à chaud un peu de ces questions-là. C'est des questions quand même très importantes.

35

Moi, dans la littérature qu'on a faite au niveau de la MRC de Bellechasse, puis j'ai passé aussi un temps aussi au niveau de la Haute-Côte-Nord avant... dans une ancienne vie, là, au niveau environnemental, l'incinération, c'est... c'est très complexe, là. Parce que là, dans le fond, ce qu'il faut

40

comprendre, c'est que : rien ne se perd, rien ne se crée, et tout se transforme. Ça fait qu'à partir du moment... il y a certaines matières, certes, qui pourraient être utilisées pour faire de la valorisation énergétique en termes d'incinération, ça, c'est sûr, mais de... avec la façon dont les... les matières sont envoyées pêle-mêle actuellement, sans contrôle, dans les lieux d'élimination, de penser qu'on incinérerait tout ça, je crois qu'il ne faut pas sous-estimer l'impact environnemental au niveau de la qualité de l'air que ça peut avoir. Et là, l'autre élément, c'est qu'on va nous dire... on va nous promettre qu'il y a, comment dire, des technologies maintenant : on a deux incinérateurs, là, à Québec et à Lévis, qui... dans le fond, qui fonctionnent puis qui n'ont pas d'impact environnemental de dépassement au niveau des normes environnementales, et cetera.

Il faut comprendre que ces infrastructures-là coûtent une fortune, et encore une fois, on a des... on a 80 % des matières qui n'auraient pas d'affaire dans ces lieux-là au départ. Donc, ça veut dire que sur 40 sites d'enfouissement au Québec, essentiellement, un sur cinq n'a pas... n'a pas de raison d'être. Donc, pourquoi remplacer des lieux d'élimination ou d'enfouissement par des incinérateurs qui coûtent une fortune puis pour lesquels on a une certaine inquiétude potentielle au niveau de la qualité de l'air à long terme, puis ça, c'est l'air qu'on respire vous et moi. Donc, c'est sûr que moi, personnellement, je... je serais plutôt en désaccord avec cette affirmation-là. Donc... et voilà. Donc, je laisserais... j'en laisserais à ça pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

Madame Claire Bolduc.

Mme CLAIRE BOLDUC :

Et je comprends très bien... merci beaucoup, et je comprends très bien le commentaire de monsieur Loranger. Évidemment, l'incinération des matières ultimes, ça exige qu'on ait fait des étapes préalables sur la gestion des matières résiduelles au total. On fait, depuis 2011, la MRC ici fait le compostage des matières compostables. On fait la cueillette sélective en trois bacs. C'est déjà inscrit, et on réfléchit aussi à d'autres problématiques.

Dans les régions périphériques particulièrement, il y a une problématique de bois urbain qui peut... qui peuvent être éliminés via les incinérateurs municipaux. Il y a également des problématiques de matières dont on peut difficilement disposer, qui, ultimement, retournent à l'enfouissement.

Je nous invite à réfléchir au fait que les LET, c'est bien, même si on a un horizon de 2040, 2050 pour des LET, on ne fait que reporter le problème dans le temps quand on enfouit des matières résiduelles ultimes. Alors, je comprends. Et l'exercice a été fait dans la MRC chez nous : on doit faire le

maximum pour limiter la quantité de matières résiduelles qui est générée, autant dans les résidences que dans les industries, commerces et installations. Mais ultimement, les résidus ultimes demeurent un enjeu pour l'ensemble de la société.

5 Conséquemment à ça, nous, on a vraiment envisagé l'incinération des matières ultimes pour être plus performant. Il y a des utilisations de cendres qui peuvent être faites. L'Europe nous l'a démontré, par exemple, pour les fonds de route, pour faire... pour être utilisée dans les... dans le travail de voirie qui est fait, pour faire des assises de voirie. Il y a d'autres types d'utilisation qui peuvent être faites des différents... des différents résidus qu'on retire quand on fait de l'incinération. Il a été question des
10 matériaux... des minéraux rares qui pouvaient être aussi une préoccupation qu'on a de récupération. Dans tout le contexte, c'est peut-être de regarder comme on peut le faire au mieux.

 Je souligne que, dans l'incinération, on a quand même certaines compétences, entre autres, dans tout ce qui est utilisation biomasse pour chauffer des bâtiments municipaux, et il y a plusieurs
15 MRC... municipalités et MRC qui ont mis en place des systèmes de biomasse qui, entre nous, sont des grosses fournaies ou des gros incinérateurs. Alors, je pense que oui, il y a un exercice à faire avant d'arriver à l'incinération. C'est important. Et je suis tout à fait d'accord avec monsieur Loranger qu'on ne doit pas incinérer des matières qui pourraient être réutilisées ou recyclées. Mais en tout état de cause, l'incinération demeure aussi une solution pour plusieurs milieux, et il y a des adaptations qu'on vous
20 proposera. J'invite la directrice de l'écocentre au Témiscamingue, madame Pellerin, à ajouter des éléments de connaissance si elle le juge utile.

 Je vous remercie beaucoup.

25 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, madame.

 Monsieur Renaud.

30

LE COMMISSAIRE :

 Madame Dubuc, les... madame Bolduc, je m'excuse -- Bolduc, oui -- les installations qu'on... dont on nous a parlé, les installations européennes, on parle d'installations de très grande taille, là, en fait...
35 je ne sais pas le... tonnes par année, puis il y a eu l'expérience ici, aux Îles-de-la-Madeleine, je ne sais pas si on a quelqu'un des Îles-de-la-, mais où il y avait un incinérateur, puis justement, parce qu'il n'y avait pas assez... il n'y avait pas suffisamment de volume, ils ont été obligés d'abandonner. Ils n'étaient pas capables de maintenir l'équipement.

40 Dans les recherches que vous avez faites, est-ce qu'il existe des technologies qui pourraient

opérer de façon efficace et environnementalement correcte pour des tonnages plus petits, comme ce que vous avez probablement au Témiscamingue?

Mme CLAIRE BOLDUC :

5

En effet, monsieur le commissaire, quand on est allé en Europe, on a vu des installations de grande taille, mais aussi des petites installations dans des petites communes qui offraient ce service-là. Et ce qu'on a regardé, c'est qu'il y a deux types... puis aux Îles-de-la-Madeleine, ils ont eu aussi le problème des vents et de... le problème de sable au niveau de leur incinérateur. Il n'y avait pas seulement un problème de volume, mais il y avait aussi un problème de fonctionnement en raison du sable.

10

Mais il y a deux types d'incinération : il y a les fours à combustion et il y a les incinérateurs. Et dans les volumes qui sont ceux concernés au Témiscamingue, on parle plutôt de fours à combustion plutôt que d'incinérateurs. Là, c'est tout à fait dans le travail qu'on est en train de faire d'avoir une proposition d'ingénierie qui soit concrètement basée sur les besoins spécifiques du Témiscamingue, selon le volume actuel et anticipé pour les 15 ou 20 prochaines années.

15

Et on est aussi dans une réflexion parce qu'on réfléchit à comment entreposer les cendres et les résidus, comment les utiliser. On est aussi dans la réflexion comment récupérer les cendres de combustion directement par manchon au moment de... au niveau de la cheminée.

20

Alors, ça demande un travail d'ingénierie spécifique en raison de la situation qu'on connaît et des volumes qu'on a, mais on parle plutôt de fours à combustion que d'incinérateurs comme celui qu'on peut voir dans la région de Québec, par exemple. Je ne sais pas si ça répond de façon précise à votre question. Et si madame Pellerin peut compléter, je l'invite à le faire.

25

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie, madame Bolduc.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Bolduc.

35

Mme CLAIRE BOLDUC :

Merci.

40

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, monsieur Roy, Robert Roy.

5 **M. ROBERT G. ROY :**

10 Merci beaucoup, monsieur le président. Je ne répéterai pas ce que monsieur Longer-King a dit, parce que moi aussi, je suis contre. Pour un, avoir été en voir en Europe, j'ai vu des multitudes d'équipements en Europe, des centres de tri comme Valoris a, qui fonctionnent, en Allemagne, ainsi de suite, en Californie, qui fonctionnaient très bien.

15 L'incinérateur, peut-être à certains endroits, sous toutes réserves, mais avec un prétri avant. Ça, je pense qu'il est important de le souligner. Parce que monsieur... tantôt, monsieur King a dit que beaucoup de matières se perdaient, qu'on pouvait recycler, et c'est tout à fait vrai. Moi, je pense qu'on doit avoir une conscience sociale au niveau de notre région pour essayer de récupérer le maximum.

20 J'ai un peu de difficulté quand on se compare avec l'Europe. Deux éléments : le coût de la vie n'est pas pareil. Le coût de l'enfouissement d'un bac en Europe est de 1 000 euros -- on va juste se dire les vrais chiffres. Nous, Valoris, c'est 245 \$ de la tonne, pour ceux que ça intéresse, ce qu'on charge pour l'enfouissement, et eux, c'est 1000 \$. 1 000 euros, qu'on parle. Ça fait que quand on parle de tests qui a été fait en Europe, parce que j'en ai vu, et je leur demandais toujours : « Pensez-vous que ça pourrait marcher au Québec? » Certains nous disent oui parce qu'ils sont vendeurs, et quand on pousse la question plus loin, madame Bolduc parlait tantôt de faire des fonds pour... au niveau des chemins. En Europe, ils n'ont pas de moins 30, ils n'ont pas de moins 40 degrés. Ils ont cette chance-là. Ça fait qu'il y a beaucoup de choses qu'il faut faire attention quand on revalorise la matière.

25
30 Même au niveau du bitume. T'sais, je prends hier, quelqu'un disait : « On pourrait utiliser des agrégats pour mettre dans le bitume. » Oui, mais ton bitume, il va durer seulement que 10 ans quand il va avoir trop de recyclé, au lieu d'en durer 20. Ça fait que, t'sais, il y a des *corrolations* qu'il faut faire extrêmement attention.

35 Moi, comme je dis, les dimensions des incinérateurs, madame Bolduc semble en avoir vu des plus petits en Europe. Parfait, mais comme je te dis, moi, si jamais certaines régions vont vers ça, il doit y avoir un prétri pour seulement brûler des déchets ultimes.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Roy.

40 Monsieur (inaudible) D'Astous.

M. SÉBASTIEN D'ASTOUS :

5 Oui. Désolé, Sébastien D'Astous, préfet de la MRC de l'Abitibi. En fait, moi, j'abonde dans le même sens que madame Bolduc. En fait, il ne faut pas voir les incinérateurs des années 70 comme les bioréacteurs puis les fours à combustion qu'on a aujourd'hui. La technologie est beaucoup plus avancée pour capter les gaz, capter les poussières. Et pour moi, de finir la matière ou le résidu ultime dans son cycle de vie, c'est d'assumer la pollution qu'il génère sur le long terme.

10 Mais là, je m'explique. Tout le monde sait très bien qu'un LET, ce qu'on souhaite, c'est d'enfourmer la cellule pour s'assurer que les matériaux vont être le plus inertes possible. Et pourquoi qu'on veut les rendre inertes, c'est qu'on veut qu'ils se dégradent, qu'ils se décomposent lentement dans le temps. Donc, on refile la problématique environnementale aux générations futures.

15 Tandis que quand on utilise un bioréacteur, on va s'assurer que la combustion soit à une très haute température pour finaliser et brûler les gaz au maximum, diminuer les chaînes chimiques le plus possible, et oui, il va y avoir un impact environnemental tout de suite, mais après ça, la cendre, elle, elle ne se dégrade plus. Donc, on a assumé ce qu'on a généré comme pollution.

20 Et je suis entièrement d'accord avec tout le monde, plateformes de compostage, récupérer les matériaux, mais la balance, qu'est-ce qu'on peut ne pas mettre sur le transport lourd -- parce que n'oubliez pas, on utilise... on brûle du diesel avec nos camions pour transporter à plus de 100 kilomètres des matériaux qu'on pourrait tout de suite assumer et dégrader et pouvoir vraiment finaliser le cycle de vie de la matière.

25 On a parlé au début, on a des problèmes avec le bois, le bois des constructions. On fait des plateformes présentement pour entreposer du bois de démolition, on ne sait pas quoi faire avec. On a du plastique qui est généré, entre autres, des plastiques de nos fermes agricoles, qu'on ne sait pas quoi faire avec. À un moment donné, là, si la solution est simple puis que ça passe par des petits bioréacteurs, je ne vois pas pourquoi qu'on n'irait pas. Je pense que ça serait très sain de le faire. En passant, je m'y connais un peu, je suis ingénieur en pyrométallurgie, ça fait que je ne suis pas en train d'avancer des choses qui n'ont pas d'allure.

35 Mais je vous le dis, quand nous, on a fait la plateforme de compostage il y a deux ans, c'était essentiel pour nous de le faire, on est bien conscient de tout ça. Maintenant, est-ce qu'on peut trouver une façon de procéder avec des petits incinérateurs qu'on va générer de la vapeur, qu'on va générer peut-être même potentiellement de l'électricité, et qu'on va générer des cendres qu'on va pouvoir analyser puis qu'on va pouvoir disposer entre autres sur les fermes agricoles. Je suis d'accord que ça ne va pas nécessairement n'importe où au Québec, mais je pense qu'on devrait ouvrir la porte surtout aux communautés peut-être un petit peu plus éloignées de régler le problème de leurs matières
40 résiduelles. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur D'Astous.

5 Et j'appelle la dernière intervenante, madame Katy Pellerin.

Mme KATY PELLERIN :

10 Oui, bonjour. En fait, c'est un peu pour faire du pouce sur ma préfète, madame Claire Bolduc, ainsi que monsieur D'Astous. Donc, moi, j'étais... je faisais partie de la mission en Europe en 2014, où est-ce qu'on a visité, oui, de très gros incinérateurs qui ne sont pas adaptables à notre région, mais on en a vu aussi des petits, et notre but, c'est justement, c'est de pouvoir gérer nos propres volumes en région.

15 À l'heure actuelle, pour une petite population de 15 000 habitants, ça nous coûte environ un million de dollars par année pour envoyer nos déchets à l'extérieur, pour les enfouir. Donc, on se dit qu'au même coût, on aime mieux avoir un incinérateur, un four à combustion, en fait, parce que justement, ce n'est pas un gros... une grosse usine, mais c'est bien pour juste gérer nos déchets. Et nous, on y voit aussi, justement, une question de gérer différentes matières qu'on n'a pas de plan B, si
20 on veut, à l'heure actuelle, que ce soit des bois urbains, que ce soit différents types de plastique qui n'ont pas... qui sont... ils n'ont pas de preneurs. Mais c'est certain que nous, on fait quand même du compost depuis décembre 2011, on fait la collecte à trois voies, donc le recyclage également.

25 Donc, c'est vraiment pour gérer le résidu ultime que, pour nous, on y voit vraiment quelque chose d'avantageux. Puis comme madame Bolduc le mentionnait, c'est qu'on trouve que l'enfouissement, en fait, c'est juste de reporter le problème, tandis que l'incinération, on le règle à la source, puis c'est ça. En même temps, bien, on peut valoriser l'énergie, donc on peut greffer des serres à côté de ce projet-là pour valoriser cette énergie-là qui ne serait pas perdue, là, autrement.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Un des participants, tout à l'heure, faisait référence aux émissions atmosphériques de contaminants. Quelle est l'information que vous avez obtenue à cet effet?

35 **Mme KATY PELLERIN :**

40 Bien, c'est certain que quand on a visité les incinérateurs en Europe, ils ont des technologies beaucoup plus avancées, en tout cas, que qu'est-ce que nous, ici, on a, étant donné que les normes sont plus exigeantes. Donc, nous, ce qu'on avait vu, c'était des filtres à manchon qui récupéraient quand même... en fait, la population là-bas ne savait même pas qu'il y avait des incinérateurs à côté de leurs

résidences tellement qu'il n'y avait aucune odeur, il n'y avait aucun... ils rencontraient les normes au niveau environnemental. Donc, nous, c'est sûr qu'on se base sur les modèles européens plus que les autres modèles qui, oui, ont peut-être plus pollué dans les dernières années.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle était leur localisation? Est-ce qu'ils étaient à l'extérieur des centres urbains ou ils pouvaient être également placés dans les centres urbains?

10 **Mme KATY PELLERIN :**

On a vu les deux modèles. Donc, on a vu, c'est ça, en Suède, quand même, on en a vu dans des secteurs plus éloignés, d'autres qui étaient vraiment en plein centre... des grands centres. Donc, on en a vu de différents modèles.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec les résidents ou les propriétaires riverains à ces incinérateurs?

20 **Mme KATY PELLERIN :**

Oui. Puis comme je vous dis, souvent, les gens n'étaient même pas au courant qu'il y avait un incinérateur au coin de leur rue. C'était quelque chose... t'sais, pour eux, c'est normal d'avoir des incinérateurs partout, donc pour eux, c'était juste normal, et ils ne voyaient pas... ils ne savaient même pas qu'il y avait un incinérateur dans leur localité.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des études de santé publique qui ont été menées auprès de ces résidents riverains de ces incinérateurs?

35 **Mme KATY PELLERIN :**

Je ne peux pas vous dire s'il y a eu des études. Je sais qu'on en a vu, justement, sur des... le long de certains cours d'eau puis qui étaient à côté des usines, même, de... maraîchères, donc on n'a pas... je ne pourrais pas vous dire s'il y a eu ce genre d'étude là, mais en tout cas, ça semblait très, très... il y avait une acceptabilité sociale dans ces secteurs-là.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup, madame.

5 **Mme KATY PELLERIN :**

Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous allons procéder au vote. Monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé.

15 **JONATHAN PERREAULT :**

Voilà donc :

« L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement. »

20 Vous pouvez voter.

LE PRÉSIDENT :

Le résultat, monsieur Perreault?

25 **JONATHAN PERREAULT :**

J'ai 38 votes, ça continue encore un peu à rentrer, mais ça donne 24 % totalement d'accord; plus ou moins d'accord à 30; plus ou moins désaccord, 35; totalement désaccord, 13.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci beaucoup. Alors, ceci va clore la demi-journée jusqu'à maintenant. Donc, nous allons arrêter jusqu'à 14 h. Nous reprendrons nos travaux à 14 h. Nous avons quelques énoncés, je pense cinq ou six énoncés encore, dont quelques-uns très importants. Donc, je vous souhaite bon appétit, et à tout à l'heure.

40 _____
11 h 56 – SUSPENSION DE LA SÉANCE

14 h 02 – REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, nous allons poursuivre notre travail, notre atelier. J'espère que vous avez pris un bon repas et j'espère, comme dit ma femme, que vous n'avez pas les paupières accrochées à votre système digestif.

10 Ceci étant dit, monsieur Perreault, si vous voulez mettre le prochain énoncé à l'écran. Si vous voulez allumer le micro.

ÉNONCÉ 5

JONATHAN PERREAULT :

15 Tout à fait. Alors :

20 *« Avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, les MRC-municipalités vont devoir mettre en place des installations de traitement de cette matière. La biométhanisation et le compostage sont les principales méthodes de traitement, mais il semble y avoir plus de projets de biométhanisation que de compostage. »*

25 Donc, l'énoncé pour discussion est :

« La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques. »

LE PRÉSIDENT :

30 Merci, monsieur Perreault.

Donc, nous allons poursuivre avec la même approche. Nous allons prendre uniquement les cinq premières personnes qui lèvent la main. Je commence par Mathieu Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

35 Oui, bonjour. Bon après-midi. Alors, mes paupières sont bien stables.

LE PRÉSIDENT :

40 J'en suis soulagé, merci.

M. MATHIEU ROULEAU :

5 Alors, bon, encore une fois, c'est toute la question du mur à mur. Nous... bien, il ne faut pas, justement, faire du mur à mur. Cela peut dépendre, je vous dirais, de la réalité régionale. Il y a plusieurs critères, t'sais : l'espace disponible, les critères de cohabitation avec les voisins, la coactivité avec d'autres opérations. Alors, pour les régions ayant des tonnages moins importants, d'aller... d'avoir une méthode prioritaire qui est la biométh, nous croyons que le compostage peut être aussi très avantageux.

10 Alors, les... comme les régions qui ont des résidus verts ou des feuilles mortes en grande quantité, bien, la biométh n'est pas nécessairement compatible facilement. Parce que la biométh, aussi, c'est des investissements importants puis des risques technologiques qui peuvent être importants. Alors, le compostage peut être, pour certaines régions, plus simple, puis avec des infrastructures plus abordables puis des coûts d'opération plus faibles. Alors, dans les régions, l'espace est plus disponible. Il y en a de l'espace plus en région. Alors, il y a des critères qui peuvent moins s'appliquer.

15 Donc, il y a un contexte. Donc, ce que nous, on prône, c'est de laisser le choix. Les deux méthodes permettent... l'important, c'est de permettre de créer un compost de qualité. Je crois que les deux méthodes le font. Puis l'objectif premier, c'est de collecter la matière organique. Le traitement ensuite, bien, c'est... pour nous, ça demeure un choix plus d'opération, selon le contexte d'application. Ça fait que donc, ce qu'on... nous, vers où on va, c'est de laisser le choix pour favoriser l'un ou l'autre, selon le contexte d'application.

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites que la biométhanisation comporte des risques technologiques, à quoi vous faites référence?

30 **M. MATHIEU ROULEAU :**

35 Bien... oui. Bien, c'est que c'est... c'est un procédé qui est plus complexe. Alors, c'est vraiment une usine où est-ce qu'on... où on demande vraiment... il y a plus de complexité. C'est-à-dire que ça demande plus de... je dirais de personnel qualifié pour gérer. C'est un procédé où est-ce que... qui est technologique, où qu'on... il demande beaucoup de soins. Alors que le compostage, plus traditionnel, alors c'est une méthode biologique, pratiquement naturelle. Oui, ça demande un soin parce qu'il faut s'assurer que le compost soit de bonne qualité, mais de moindre ampleur. Alors, c'est un peu la différence.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

5 **LE COMMISSAIRE :**

10 Oui. Monsieur Rouleau, j'aimerais ça savoir, est-ce qu'il est possible de faire un traitement par biométhanisation sans avoir un... juste à côté ou tout près un traitement par compostage pour composter les digestats de biométhanisation et les résidus verts, potentiellement? Est-ce que ces installations-là... quand on choisit la biométhanisation, on doit nécessairement installer une installation de compostage -- « installer une installation », bon, ça fait... installer un site de compostage à proximité?

M. MATHIEU ROULEAU :

15 Bien, je crois que oui, ça peut être complémentaire. C'est sûr que le digestat peut être... puis tous les résidus verts doivent subir un traitement plus par compostage. C'est moins compatible avec la biométhanisation. Mais c'est pour ça que certaines régions choisissent, pour plus de... je dirais, de souplesse, le compostage parce que ça permet de faire... de traiter l'ensemble de la filière en matière
20 organique, le résidu vert, résidu alimentaire dans un même endroit, sur un même site, sur le compostage. Alors que l'autre approche, bien, demande peut-être des collectes séparées pour s'assurer d'aller chercher cette matière-là de façon séparée, alors il y a des coûts supplémentaires.

25 Mais comme je vous dis, ça dépend du contexte. Si on est en plein... plus dans une région densément peuplée, où est-ce que ça reste que ça prend des bonnes zones séparatrices quand tu installes une zone de compostage, il faut que tu aies des... tu as des zones séparatrices à gérer, alors... puis des émanations, des odeurs potentielles, mais si quand tu es dans un environnement qui te permet de contrôler puis que tu as de l'espace, ça s'applique. Mais dans certains secteurs où que tu peux... tu n'as pas cette espace-là, tu as des voisins proches, alors la biométhanisation peut être un choix.

30 **LE COMMISSAIRE :**

35 Vous parlez, monsieur Rouleau, de... je vais appeler ça des nuisances liées à ces procédés-là. Est-ce que je dois comprendre que ces sites-là, que ça soit du... de la biométhanisation ou du compostage, peuvent causer des problèmes avec les riverains de la même façon que les lieux d'enfouissement techniques en produisent ou... est-ce que c'est moins pire, ou c'est du même ordre de grandeur?

M. MATHIEU ROULEAU :

40 Bonne question. Je sais que la biométhanisation, c'est un système fermé. Alors, en étant un

système fermé, automatiquement, il n'y a pas d'échange d'air avec l'environnement extérieur directement. Alors, c'est pour ça que... c'est pour ça que c'est souvent dans les zones densément peuplées, c'est un choix. Ça fait que ce qui fait que les nuisances sont gérées.

5 Par contre, les plateformes de compostage, sans dire que c'est... il y a des problématiques d'odeurs reliées à ça, parce que quand le compost est bien géré, en appliquant comme il faut, en gérant tous les paramètres puis en gérant comme il faut la recette, ce n'est pas une problématique non plus. Alors...

10 Par contre, avec les règles en vigueur, bien, il y a des distances séparatrices qui sont, je dirais, plus préventives, s'assurer qu'il y ait une zone tampon autour d'une plateforme de compostage qui permet justement plus facilement la cohabitation si jamais il y a des... des fois, des problèmes de recettes ou des... certaines odeurs qui émanent du procédé.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Rouleau.

Monsieur Vincent Dufour.

25 **M. VINCENT DUFOUR :**

Oui. Mon intervention va être beaucoup en complément avec l'intervention précédente, où le contexte est important, en fait, le contexte social, économique et environnemental, et je vais parler de notre expérience à nous.

30 Parce que nous, en fait, on a parlé ce matin du projet qu'on fait, nous, présentement, on envoie nos matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER située à Cacouna. Donc, cette décision-là a été prise suite à quand il y avait l'annonce qui avait été faite, 2011, 2015, de dire que pour 2020, il allait y avoir le bannissement des matières organiques. Donc, nous, étant donné qu'on n'a pas
35 de lieu d'enfouissement sur notre territoire, la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER nous ont dit « bien, on va prendre vos déchets et vos matières organiques ». Donc, on a commencé en 2015 à envoyer nos déchets au lieu d'enfouissement technique de Cacouna et nos matières organiques à la SÉMER.

40 Ça reste quand même qu'à ce moment-là, on était en écriture du plan de gestion de matières résiduelles 2016, 2020 pour nos MRC de La Matapédia et de La Mitis, et ce qu'on voyait beaucoup de la

population, c'est qu'il y en avait beaucoup qui voulait un retour du compost, qui était fortement en demande. Il y avait une volonté sociale par rapport à ça, surtout par rapport au fait que Rimouski, qui est la ville juste à côté, fait du compostage depuis des années et a un très bon succès.

5 Donc, nous, évidemment, avec le partage de médias, les gens, ils veulent vivre la même expérience que vivent les gens de Rimouski et veulent avoir un retour du compost. Et au fil du temps aussi, s'est joint à ça, la SÉMER a eu des difficultés financières, ce que fait que maintenant, même les coûts, si on prend la tonne, ça nous coûte environ 350 \$ la tonne pour traiter nos matières organiques à la SÉMER, comparativement à l'enfouissement qui est autour de 158 \$ la tonne. Ça devient un incitatif moins grand. Ils nous font payer par population, donc ça reste quand même qu'on paye 12 \$ par
10 habitant, par population, mais nous, quand on faisait le calcul de dire si on gérait nous-mêmes notre compostage, donc on gérerait les mêmes matières sans faire de transport, sans faire de... plus de gaz à effet de serre, de plus de transport, c'était plus efficace pour nous d'aller vers le compostage. Et on avait quand même regardé voir, est-ce qu'on pourrait faire de la biométhanisation, mais à petite échelle. Mais
15 évidemment, plus on arrivait à petite échelle, moins il y avait de rentabilité. On se retrouvait dans les mêmes coûts qu'on aurait payés en allant plus loin à l'usine de biométhanisation.

 Donc, pour nous, dans notre contexte à nous, après avoir fait l'étude au complet, les paramètres sociaux, environnementaux et économiques, on arrivait à la conclusion que le compostage et tout ce qui
20 en découlait, parce qu'on devait autogérer nos déchets également, était plus avantageux. Donc, le contexte est extrêmement important.

LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce que vous avez l'intention de changer?

M. VINCENT DUFOUR :

30 Oui. Bien, c'est exactement ça. En fait, nous, suite à l'étude, donc, on en conclut que c'est mieux pour nous d'aller vers le compostage, vers la mise en place d'un lieu d'enfouissement technique, un éco-centre. Donc, encore une fois, comme on parlait, d'avoir du partage d'équipement tous ensemble, et ça... sur nos coûts de gestion de matières résiduelles globales, ça nous revenait moins cher que la situation actuelle qui est d'aller à Rivière-du-Loup. Donc, il y avait... et ça nous permettait un retour du compost au citoyen, donc un... on va dire une carotte au bout du bâton qui devient intéressante aussi
35 pour le citoyen.

LE PRÉSIDENT :

40 Puis ça serait une distribution gratuite?

M. VINCENT DUFOUR :

5 Distribution gratuite, effectivement. On regarderait aussi pour voir si on peut aller le porter dans les écocentres qui sont plus à proximité des gens, pour essayer aussi que... de favoriser, mais on... c'est très, très en demande. Il n'y a pas une semaine où je n'ai pas un appel d'un citoyen qui me demande le compost, et je suis obligé de lui dire « nous, on envoie ça à la biométhanisation, donc malheureusement, on n'a pas de compost pour vous ».

LE PRÉSIDENT :

10 Parce que dans certaines régions, on nous a fait valoir qu'il y a une crainte entre une compétition pour l'épandage du compost, justement, par rapport à tout le secteur de l'élevage qui cherche également des superficies pour épandre du lisier, du fumier. Alors, mais dans votre... donc, je comprends que sur votre territoire, cette compétition-là n'existe pas, quoi?

M. VINCENT DUFOUR :

15
20 Ce n'est pas une problématique qui nous a été soulevée. Puis nous, on voit beaucoup le modèle de Rimouski où il y a une redistribution faite aux citoyens qui marche très bien. Les gens amènent... viennent avec leurs remorques, ils viennent chercher des... pour leurs jardins personnels. Donc, et ça semble très, très, très bien fonctionner. Les gens de Rimouski pourront en témoigner. Donc, on a une expérience qui est très proche de nous qui est très positive et que les gens voient dans les médias, et donc ça influence évidemment, veux, veux pas, qu'est-ce qui se rend à nous pour la suite des choses, là, pour nos décisions.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

30 Je voulais savoir, monsieur Dufour, actuellement, vous envoyez... vous dites que vous envoyez vos matières organiques à Cacouna. Qu'est-ce que vous faites actuellement avec vos résidus verts, est-ce que vous les envoyez aussi à Cacouna?

M. VINCENT DUFOUR :

40 Non. Effectivement... effectivement, l'usine de biométhanisation ne peut pas prendre les résidus verts, donc les feuilles mortes présentement sont ramassées dans les écocentres et dans... on a les... les Jardins de Métis aussi qui prennent une partie des feuilles mortes à l'automne. C'est épandu dans

les champs majoritairement. Au niveau des branches, c'est mis en copeaux, utilisation comme paillis. Au niveau du gazon, bien, évidemment, on favorise l'herbicyclage, donc on demande au maximum aux gens de laisser ça sur leur terrain. Donc, ça passe plus par les écocentres présentement qui, après ça, utilisent les champs agricoles autour, avec des collaborations avec des agriculteurs.

5

LE COMMISSAIRE :

Je voulais savoir également, le... vous allez faire une installation de compostage. Est-ce que vous allez obtenir une aide financière du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage?

10

M. VINCENT DUFOUR :

Quand... dans le fond, nous, nos matières avaient été... nos matières des résidus alimentaires avaient été prises en compte dans le projet de l'usine de biométhanisation de la SÉMER de Rivière-du-Loup, mais nos résidus verts n'avaient pas été pris en compte. Et par conséquent, quand j'ai discuté avec l'équipe du PTMOBC, ils m'ont dit qu'on pourrait faire une demande, mais uniquement pour la portion résidus verts, donc on est en démarche de ça dans le cadre de notre projet.

15

20

LE COMMISSAIRE :

Donc, je comprends que si vous aviez choisi l'option de biométhanisation, vous n'auriez pas été éligible à une subvention pour le programme parce que la subvention a déjà été accordée pour vos volumes?

25

M. VINCENT DUFOUR :

Exactement. Au même titre que, par exemple, une portion de la subvention qui est pour l'achat de contenants, entre autres, bien, nous, les contenants ont déjà été achetés dans le projet, mais ils ont déjà été distribués chez les gens.

30

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Dufour.

40

Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Bonjour.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour, madame.

10 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Est-ce que vous m'entendez et me voyez?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, absolument.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

20 Oui? O.K., très bien. Parce que je ne vois rien, donc j'ai un petit souci. Alors, pour répondre à la question, moi, je dirais, effectivement, c'est un choix qui appartient à chaque région. Ceci dit, le... à première vue, au niveau du compostage, nous, on constate que ça procure quand même de la flexibilité. Chez nous, l'expérience, on reçoit jusqu'à presque 50 % de résidus marins, donc... et ça nous permet de gérer ces résidus-là, donc non sans défi, j'en conviens. Mais la flexibilité que l'implantation du site de compostage procure, ça nous a permis justement d'absorber les intrants qui varient d'une année à l'autre.

25
30 Nous, c'est implanté depuis 2012, puis quand on l'a implanté, on l'a implanté autant au niveau du résidentiel que du commercial. Donc, ça nous a permis aussi d'ouvrir grandes les portes à, justement, ces flux-là qui sont différents selon les clientèles.

35 Le coût de revient, et là, c'est une question que j'aurais parce que j'avais déjà posé la question, donc, au Ministère ou à Recyc-Québec, ça serait intéressant, t'sais, que le comparable des coûts de revient biométhanisation/compostage, que ce soit un petit peu plus connu, parce que c'est souvent des questions qui sont soulevées par les élus, mais qu'on n'a pas de... il n'y a pas de grille très... qui est diffusée ou qui est très publique par rapport à ça. Donc, sur le plan comparatif, ça, ça devient intéressant au niveau décisionnel.

40 Chez nous, le compostage est autour de 60 ou 65 \$ la tonne, et j'entendais mes collègues, là, au niveau « est-ce qu'on donne le compost ou on le vend », chez nous, on le vend parce que ça permet de récupérer les taxes, et donc, quelque part, c'est gagnant-gagnant au niveau des citoyens, et on n'a

jamais eu de problème à vendre le compost. On écoule 100 % de notre compost à chaque année. Alors, ça, ça procure un certain avantage.

5 Et une installation de compostage nous permet aussi d'accueillir les boues de fosse septique, et donc de traiter aussi, sur une même installation et avec les mêmes équipements, les boues de fosse septique, donc, sur un même site. Alors, quelque part quand je reviens à la flexibilité, donc j'en reviens à la flexibilité, c'était l'avantage, nous, qu'on voyait, évidemment, d'un petit volume. Donc, la biométhanisation ne répondait pas du tout, mais le compostage offre quand même une flexibilité non négligeable.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Le compost est vendu principalement à des résidents ou à des agriculteurs?

15 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

20 En fait, le compost, généralement, ce sont les résidents qui l'achètent, les municipalités, quelques commerces aussi. On a réalisé de l'application de compost sur des terres agricoles à deux reprises pour des composts pour lesquels il y avait un critère qui dépassait les exigences, notamment sur l'arsenic. C'est-à-dire, à ce moment-là, ça te permet de faire une application agricole, mais ça ne te permet pas de le vendre aux citoyens. Et donc, ça, on l'a fait à deux reprises. Et pour le secteur agricole, bien, on fait beaucoup de valorisation de résidus marins chez nous, de résidus frais, mais aussi de boues de fosse septique déshydratées. Alors, finalement, on vient combler à peu près les besoins de l'ensemble de la clientèle du territoire.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Drapeau.

30 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Merci.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur... monsieur Robert Comeau.

M. ROBERT COMEAU :

40 Bonjour, monsieur le président. Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

5 **M. ROBERT COMEAU :**

Encore là, assez rapidement, on parle de biométhanisation, en région éloignée, il y a un élément aussi, ou en région un peu... comme on parle depuis tantôt, c'est la ressource main-d'oeuvre.

10 Comme disait monsieur Rouleau précédemment, la biométhanisation est une technologie qui nécessite des personnes qualifiées pour l'opérer. C'est un système plus complexe à faire fonctionner. Actuellement, dans plusieurs régions au Québec, je vous parle entre autres de Chibougamau, il est difficile d'avoir du personnel qualifié. On a déjà des problèmes de main-d'oeuvre en région, donc d'attirer un ingénieur spécialisé ou un technicien spécialisé en pyrolyse ou en brûlage, ça devient très
15 problématique. Le retenir est aussi un élément problématique.

Et souvent, pour être capable d'amener du personnel qualifié en région, on doit mettre des salaires qui sont beaucoup plus élevés qu'en milieu urbanisé. Donc, c'est aussi un élément, des fois, qui peut amener des régions à se questionner sur la possibilité de maintenir en opération ces
20 équipements-là avec du personnel qualifié.

Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

25 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

30 J'aimerais ça savoir, monsieur Comeau, si vous connaissez des projets qui ont été faits quand même en région en biométhanisation, et savoir surtout qu'est-ce qu'on fait avec le biogaz lorsqu'on n'est pas à proximité du réseau de distribution de gaz naturel. Dans ces projets-là qui produisent du biogaz, ils font quoi avec?

35 **M. ROBERT COMEAU :**

Je peux vous présenter quelques projets, effectivement. Un que j'ai été personnellement lié et qui n'a pas marché, qui se trouvait à être la production de biogaz qui était extirpé du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, et qu'il y avait eu une entente avec les serres Savoura pour pouvoir
40 alimenter en biogaz Savoura. C'est un projet qui a coûté des millions et qui a achoppé relié à un

problème au niveau de la qualité du biogaz, notamment.

5 En contrepartie, il y a eu un projet aussi... et je vous parle de biogaz dans l'ensemble parce qu'on comprendra qu'il n'y a pas beaucoup d'installations de biométhanisation encore au Québec. Il y a eu un autre projet de biogaz avec le site de Champlain où cette fois-là, c'était du chauffage direct qu'on appelle, et ça a très bien été, avec un autre partenaire commercial, et ça a permis la mise en place d'une entreprise, là, à proximité du site d'enfouissement de Champlain, qui était également en Mauricie.

10 Vous avez beaucoup d'alimentation, là, d'usines, je pense entre autres au projet de captation des biogaz du site de Waste Management à Drummondville, à Saint-Nicéphore, où il sert à alimenter des serres qui sont attenantes aux installations de Waste.

15 Donc, à l'heure actuelle, c'est à peu près des exemples qui peuvent arriver. Comme je vous dis, il n'y a pas beaucoup de cas qui utilisent le biogaz à des fins autres que de l'injecter dans le réseau de gaz naturel à l'heure actuelle.

LE COMMISSAIRE :

20 Est-ce qu'il y aurait, selon vous, une distance limite ou un seuil à partir duquel, lorsqu'on est... un seuil d'éloignement par rapport au réseau d'Énergir qui ferait qu'on doit utiliser le biogaz directement plutôt que de l'injecter? Si on se trouve à... je ne sais pas, moi, à cinq kilomètres, dix kilomètres, ou... est-ce qu'il y en a un, seuil, qui fait que c'est « pensez-y même pas », c'est ça?

M. ROBERT COMEAU :

25 Je crois que la personne qui pourrait vous en parler le mieux à l'heure actuelle, c'est le représentant de la Régie de la Mauricie qui était avec nous ce matin, car ils ont un projet qui vient d'être réalisé avec Énergir. Moi, ce que j'en sais, c'est qu'à l'époque de Gaz Métropolitain, la loi qui les régit via la Régie de l'énergie faisait en sorte que, s'il y avait un prolongement de réseau, ça devait être fait au...
30 ça devait être l'utilisateur, en quelque sorte, qui paie le prolongement du réseau. Je vous parle d'informations de quelques années, ça a peut-être évolué dans le temps. Ça faisait en sorte que, 'écoutez, si on se trouvait le moins loin, et je parle en termes de kilomètres, je ne parle pas en termes de dizaines de kilomètres, les projets devenaient difficilement rentables à l'époque.

LE COMMISSAIRE :

35 Je vous remercie beaucoup.

40

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Comeau, quel est le nom de votre collègue auquel vous faisiez référence il y a quelques instants à peine?

5

M. ROBERT COMEAU :

C'est Stéphane... excusez, j'ai un blanc de mémoire, il va m'en vouloir, qui est le directeur des opérations à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, et il était présent avec... ça a été le dernier à être présenté ce matin. Il était avec monsieur Thibeault de la Ville de Trois-Rivières.

10

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils sont... est-ce qu'il est toujours...

15

M. ROBERT COMEAU :

Stéphane Rouleau.

20

JONATHAN PERREAULT :

Stéphane Comtois.

25

M. ROBERT COMEAU :

Comtois, excusez-moi.

30

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Perreault, est-ce qu'il est toujours présent avec nous?

35

JONATHAN PERREAULT :

Attendez, je vais regarder la liste des participants, qui est quand même grosse.

40

LE PRÉSIDENT :

Juste lever la main si vous êtes présent avec nous, monsieur. Bon. Ça va...

40

JONATHAN PERREAULT :

Je ne le vois pas.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... monsieur ne lève pas sa main, donc il... ah, il est là, monsieur Thibeault. Donc, monsieur Thibeault, voulez-vous prendre la parole et nous expliquer un peu ce à quoi faisait allusion monsieur Comeau?

10

M. DOMINIC THIBEAULT :

Bien, en fait, je n'ai pas cette information-là, si on parle, par exemple, de la distance qui sépare le réseau actuel d'Énergir avec le site de Saint-Étienne. Par contre, je vais... avec l'aide de mon collègue Stéphane, on va vous trouver l'information et on va vous la faire parvenir sans aucun problème.

15

LE PRÉSIDENT :

Ça serait bien aimable à vous. Merci.

20

Alors, nous allons donc procéder au vote. Pardon? Ah, écoutez, allez-y, monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Thibeault, je m'excuse, juste... peut-être que vous ne pouvez pas répondre par rapport à la distance, mais c'est quoi le modèle qui... le modèle d'affaires qui a été adopté, dans le cas de Saint-Étienne? Parce qu'on parle de gaz naturel renouvelable qui va être injecté dans le réseau d'Énergir, mais je pense que vous avez un modèle qui est particulier. J'aimerais ça que vous nous expliquiez un peu comment ça fonctionne.

25

30

M. DOMINIC THIBEAULT :

Bien, encore une fois, c'est monsieur Comtois qui serait le mieux placé, mais de façon générale, la régie a un projet d'usine de raffinage, je vais dire ça dans mes mots, du biogaz qui provient du site d'enfouissement actuel. Donc, ce biogaz-là va être raffiné et être injecté dans le réseau d'Énergir. Et il y a un deuxième projet, si on veut, en parallèle, qui est un centre de biométhanisation par voie sèche des matières putrescibles provenant de la troisième voie qui va aussi générer, du gaz qui pourra être injecté dans la même... par la même voie, dans le même réseau.

35

40

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ces deux installations-là dont vous parlez, l'installation de biométhanisation et l'installation de purification du...

5

M. DOMINIC THIBEAULT :

De raffinage.

10

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'elles sont... c'est des installations qui appartiennent à la Régie ou si c'est un...

15

M. DOMINIC THIBEAULT :

Oui. Oui, c'est des installations qui appartiennent à la Régie, sur le site de la Régie.

LE COMMISSAIRE :

20

Et c'est la Régie qui va... qui investit pour construire ces installations-là, donc c'est la Régie qui passe un contrat avec Énergir pour vendre son gaz naturel. Il n'y a pas d'implication d'entreprises privées dans ce modèle-là?

25

M. DOMINIC THIBEAULT :

Il y a effectivement... il y a effectivement une entreprise privée qui est impliquée, qui est impliquée dans le projet, si mon information est bonne, dans le projet de biométhanisation seulement.

LE COMMISSAIRE :

30

Je vous remercie beaucoup.

M. DOMINIC THIBEAULT :

35

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

40

Merci, monsieur.

Donc, monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé pour que les gens puissent voter?

JONATHAN PERREAULT :

5 Voilà. Donc, pour le vote sur l'énoncé :

« *La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques.* »

Vous pouvez voter.

10

LE PRÉSIDENT :

Et les résultats, monsieur Perreault?

15 **JONATHAN PERREAULT :**

Alors, après 38 votes, totalement en désaccord, 21 %; totalement... plus ou moins d'accord, 2 %, et totalement d'accord, 2 %. Mais attendez, là, il y a des... ah, voilà. Excusez, il y a des erreurs. Donc, totalement d'accord, 2; plus ou moins d'accord, 2; plus ou moins en désaccord, 18; totalement en désaccord, 77. Voilà. Désolé.

20

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci.

25

Le prochain énoncé, en fait, touche aux redevances, et il est subdivisé en trois. Nous allons donc entreprendre une seule discussion, et nous allons vous demander de voter en rafale sur les trois énoncés.

30

Monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé avec les trois sous-énoncés.

ÉNONCÉ 6.1

35

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Alors, pour le premier, 6.1, le contexte :

40

« *Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne en*

2022 et d'y inclure une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite. »

L'énoncé étant :

5 « L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination. »

10 **ÉNONCÉ 6.2**

JONATHAN PERREAULT :

Pour le 6.2, le contexte étant :

15 « Les redevances à l'élimination sont actuellement les mêmes partout au Québec. »

Et l'énoncé :

20 « Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales. »

25 **ÉNONCÉ 6.3**

JONATHAN PERREAULT :

Pour le dernier, 6.3, contexte :

30 « Plusieurs matières ne sont pas assujetties aux redevances, bien qu'elles utilisent de l'espace dans les lieux d'enfouissement technique et les lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition. »

L'énoncé est :

35 « Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LEDCD (rejets de centres de tri CRD, matériau de recouvrement). »

40

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Perreault.

5 Donc, la discussion large est ouverte. Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Je voulais laisser un peu de temps aux autres participants.

10

LE PRÉSIDENT :

Bien, je prends le premier qui lève la main, je l'appelle.

15

Mme NATHALIE DRAPEAU :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

20

Donc, je vais prendre les cinq premiers.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

25

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

30

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Écoutez, pour la redevance, je suis partagée. Alors, chez nous, déjà le coût à l'enfouissement est élevé. On a un ratio de matériel de recouvrement à 23 %, on gère l'ensemble des matières sur le territoire, mais on vit la même réalité au niveau de la redevance, c'est-à-dire c'est de la même... c'est le même ratio de redevance qui s'applique.

35

Oui, il y a une formule qui nous divise en groupes, et nous, on est dans un groupe régional à plus de 100 kilomètres des grands centres. Bon, on s'entend qu'à plus de 100 kilomètres, on est quand même à 1 000 kilomètres de Montréal. Alors, par rapport à la grille actuelle, je pense qu'il y a peut-être

40

des éléments qu'il faut revoir parce que je ne suis pas certaine que ça prend en compte... ça reflète complètement, donc, la réalité régionale.

5 Il y a aussi, et je reviens aux matériaux de recouvrement. J'avais posé la question quand il y a eu les échanges d'informations, quel est le moins pire des choix, quelle est la... quelle est la moins pire des solutions, en fait, comme matériel de recouvrement. Je m'explique. Chez nous, on a le choix entre utiliser du gravier, du sable, ou bien un mélange de bois, bardeau qu'on a broyé pour lequel on n'a pas vraiment beaucoup de marchés régionaux de réutilisation, de valorisation.

10 Alors, là, avec la nouvelle redevance qui s'appliquerait, bien, on serait pénalisé parce qu'on utilise ce matériau-là. Ça... en fait, ça ferait grimper de façon importante l'utilisation de ce matériau-là comme matériel de recouvrement. Et je comprends qu'il faut forcer vers les filières de valorisation plus... de plus haut niveau, mais jusqu'à quel point on prend les bonnes décisions avec cette application-là de cette redevance-là sur les matériaux de recouvrement, notamment -- là, je parle de chez nous, je ne parle pas
15 d'ailleurs, et je tiens à le dire, on est à 23 % de ratio, donc ce n'est pas très élevé -- alors je me questionne. Est-ce qu'il y a un effet plafond à la redevance, et je pense que, en tout cas, on n'avait pas eu beaucoup de réponses à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

20 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

25 Madame Drapeau, par rapport aux matériaux de recouvrement, actuellement est-ce qu'il y a une redevance sur des matériaux de recouvrement qui est appliquée?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

30 Non. Alors sur...

LE COMMISSAIRE :

35 Peu importe?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

40 Pas sur ceux qu'on utilise, non.

LE COMMISSAIRE :

5 Alors, ce que vous dites, ni plus ni moins, c'est que vous considérez que les sols neufs ne seraient pas... ne feraient pas l'objet d'une redevance, c'est ça que je comprends, par rapport à votre mélange bois, bardeau broyé?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

10 Exact.

LE COMMISSAIRE :

15 Est-ce qu'on pourrait considérer... si tout ce qui rentre dans un LET prend de l'espace, inévitablement, donc affecte sa durée de vie, c'est un peu ça que la... c'est un peu ça qu'on disait, est-ce que cette... il pourrait y avoir une redevance qui s'appliquerait peu importe ce qui... tout ce qui rentre dans le LET affecte sa durée de vie, donc devrait faire l'objet d'une redevance?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

20 Bien, c'est le... c'est-à-dire, oui, je suis d'accord avec le principe. Puis c'est vrai que nous, le... quand on opère le LET, la première chose qu'on regarde, c'est comment on peut réduire les quantités qui entrent au LET, incluant les matériaux de recouvrement. On n'a pas le choix, on est obligé de mettre du matériel de recouvrement parce qu'il faut respecter, bon, une certaine... il faut éviter, en fait, de générer des nuisances, que ce soit, donc, les papiers qui s'envolent, et cetera. Alors, quand je vous dis
25 que, t'sais, on optimise beaucoup chez nous, on essaie de réduire ce ratio-là de matériaux de recouvrement, mais on est obligé d'en mettre.

30 Et là, ce qui est malheureux, c'est que ce qu'on va utiliser comme matériel de recouvrement, un, on essaie de ne pas utiliser des matériaux nobles, et là, parce que, bon, il y aurait une nouvelle redevance qui s'appliquerait pour... je pense qu'il y a peut-être des usages abusifs ailleurs, parce que j'ai entendu des ratios qui atteignaient des 50, 60 %, bon, et cetera. Alors là, ça serait dommage d'appliquer ce ratio-là... en fait, la même redevance partout, mur à mur, sans se questionner sur : est-ce que ça a été le meilleur choix qu'on a fait à cet endroit-là dans le choix des matériaux de recouvrement.
35 Donc, je pense qu'il faut questionner la pratique et ne pas pénaliser systématiquement pour des conditions ou des situations régionales, notamment. Je ne sais pas si c'est clair, ce que je dis?

LE COMMISSAIRE :

40 Oui, oui, c'est clair, je comprends. Je vous remercie beaucoup.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mais madame Drapeau, comment est établi le pourcentage? Vous, vous dites que vous avez 25 %. Est-ce que c'est une décision qui repose sur le type de matériel, ou c'est une décision qui s'appuie sur des enjeux économiques?

10

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Non. En fait, pour calculer le ratio de matériel de recouvrement, à chaque année, on doit faire des relevés, et on connaît, donc, le tonnage qui est entré. Il y a un ratio volume/tonnage, et ça établit un taux de compaction. Donc, c'est une formule qu'un consultant externe doit produire à chaque année, un rapport qu'il doit produire à chaque année. Alors, on identifie, à ce moment-là, ce qui est rentré comme tonnage, ce qui est rentré comme... ce qu'on a, nous, appliqué comme matériel de recouvrement, et ça vient... ça vient, à ce moment-là, établir le ratio... le ratio matériel de recouvrement versus tonnage entrant.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a une plus grande rentabilité lorsque le taux, le pourcentage est moindre, non?

25

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Ah, tout à fait. Tout à fait, et nous, on tente de réduire, mais quand on en met moins, on reçoit des avis de non-conformité du Ministère. Alors, il y a un jeu ici... et d'ailleurs, pas de cachette, on a fait une étude cette année pour utiliser des membranes qu'on pourrait déplacer... c'est-à-dire recouvrir avec des membranes en fin de journée d'opération, et retirer les membranes au matin avant d'opérer, donc ça éviterait de mettre du matériel, et ça, bien, évidemment, ça nous ferait gagner de l'espace, bien entendu. Mais ça ne se fait pas en criant ciseaux, cette affaire-là, donc il y a une étude technique associée à ça. Ça, c'est une alternative qui est intéressante, c'est vrai. Mais en attendant, il faut utiliser du matériel de recouvrement journalier qui, lui, est obligatoire.

30

35

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, madame Drapeau.

40

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guy Ouellet. Remarquez qu'il y a cinq autres mains levées; je vais juste prendre les quatre premières mains levées. Donc, monsieur Ouellet, monsieur David Loranger-King, monsieur le préfet de la MRC, dont le nom... attendez un petit peu, parce que vous avez des acronymes -- donc, 10 monsieur Roy, et monsieur Dominic Thibeault, le dernier.

Donc, pour le moment, c'est monsieur Ouellet.

15 **M. GUY OUELLET :**

Oui, bonjour. On est à peu près à la même page que la région en Gaspésie. L'enfouissement coûte quand même assez cher. Nous, on est à 135 \$ la tonne. Vous voyez, matières organiques, 60 \$, et recyclage, zéro. Donc, c'est ça nos moyens d'incitation. Et on est à 30 % également de matériel de recouvrement. On utilise beaucoup le bardeau d'asphalte, le bois de CRD. 20

Donc, augmenter les taxes, il y a des limites, on le sait tous. Puis un site qui est à 40 \$ la tonne va coûter encore moins cher qu'un site en région avec un plus petit tonnage. Donc, c'est... ça a ses limites. Ça a des effets pervers également comme tels.

25 Nous, ce qu'on considère, c'est que... c'est vraiment l'information et trouver des débouchés. On n'utiliserait probablement pas le bois si on aurait des débouchés valables, mais pour nous, d'acheter du sable est beaucoup trop dispendieux par rapport à utiliser notre bois de CRD ou encore le bardeau d'asphalte.

30 Donc, ce qu'on dit aux entreprises, quand on les visite, bien, évidemment : utiliser le bac brun, utiliser le bac bleu, c'est beaucoup plus rentable, et on leur démontre économiquement également. Ce qui fait que finalement, beaucoup d'entreprises vont adhérer. Mais je comprends qu'il y en a qui ont... qui ne produisent pas de matières organiques, et donc, ils ont souvent un déchet ultime et ont peu de centres de valorisation. On n'a pas de centre de CRD, donc ce qui fait que l'enfouissement devient une 35 alternative.

Donc, peut-être, à votre deuxième question, modulée par région, la taxation pourrait être une option. Ce serait intéressant. Et en dernier lieu, bien, évidemment, avant de taxer le matériel de recouvrement, il faudrait peut-être trouver des débouchées à ce matériel-là, parce que prendre des matériaux nobles pour remplacer quelque chose qui, finalement, pourrait aller dans le site au lieu d'aller 40

sur le site, bien, on n'a rien gagné.

LE PRÉSIDENT :

5 Merci Renaud.

LE COMMISSAIRE :

10 Est-ce que je comprends, monsieur Ouellet, qu'actuellement, même s'il n'y avait pas de redevances chez vous, le coût d'enfouissement est nettement plus élevé que les autres options, donc si on assume que d'ajouter une redevance, c'est pour rendre l'enfouissement moins intéressant, vous, chez vous, vous n'avez pas besoin de redevances, c'est déjà moins intéressant, c'est déjà beaucoup plus dispendieux que les autres options?

15 **M. GUY OUELLET :**

20 Bien, je ne dis pas qu'on n'a pas besoin de le retour de la redevance. Ce que je mentionne, qu'initialement, on a favorisé, on a favorisé un coût plus élevé. D'ailleurs, les profits que génère l'enfouissement nous permettent de faire des programmes, des programmes d'information visés, ce qui fait que, finalement, il y a un retour sur investissement. Mais il y a une limite à hausser ce coût-là, évidemment, il faut bien le comprendre.

LE COMMISSAIRE :

25 Mais est-ce que seulement par la tarification, s'il n'y avait pas de redevances, seulement par la tarification, vous êtes en mesure, en jouant sur la tarification, d'aller chercher des sommes pour, justement, financer des programmes puis financer d'autres... est-ce que vous avez cette latitude-là ou si... tout simplement, votre tarif, c'est... le tarif est égal au coût, là, hein? C'est...

30 **M. GUY OUELLET :**

35 Non, on a une certaine marge, je dois admettre. Mais elle diminue. Donc, soit qu'on a à augmenter le tarif ou... mais on a encore une marge de manoeuvre qui nous permet de réinvestir dans les programmes de sensibilisation.

LE COMMISSAIRE :

40 Puis cette marge de manoeuvre là, vous dites qu'elle rétrécit, pour quelle raison? C'est... parce que vous n'êtes pas en compétition avec d'autres LET, alors vous êtes comme dans une situation de monopole. C'est sûr que vous êtes une entreprise publique, on s'entend, mais...

M. GUY OUELLET :

5 Bien, il y a le coût de la vie. Si ce n'est que de l'application du coût de la vie, nous, depuis six ans, on n'a pas augmenté le coût à l'enfouissement, donc c'est un élément à considérer. On pourrait le majorer, effectivement. Mais l'ajout de certaines normes également. Puis effectivement, on pourrait l'augmenter progressivement. Mais s'il vient s'ajouter des taxes, puis en plus, nous, on augmente par rapport au coût de la vie, et on veut aller chercher notre marge pour pouvoir investir dans nos programmes, bien là, ça commence à faire beaucoup. Les élus sont sensibles aussi aux entreprises. Il faut comprendre qu'à un moment donné, la facture de poubelle, bon, bien, il ne faut pas qu'elle devienne plus chère que la facture d'électricité, hein.

LE COMMISSAIRE :

15 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, monsieur Ouellette.

Monsieur David Loranger-King.

M. DAVID LORANGER-KING :

25 Oui, bien, en tout cas, je... merci, monsieur le président, je trouve que c'est une discussion qui est très intéressante, puis on voit que, dépendamment des régions, il y a des réalités qui ne sont pas nécessairement tout le temps les mêmes. Donc, sans dire qu'on devrait nécessairement moduler la redevance, je crois que vous avez un élément de la réponse quand vous voyez des régions où le coût d'enfouissement est plus élevé, c'est sûr que s'il y avait une redevance plus élevée aussi pour les grands sites ou... ça pourrait amener... ça pourrait limiter le transport de ces matières-là. Parce qu'il faut comprendre que c'est ça, l'enjeu, dans le fond. C'est ça qui fait que le transport est un enjeu.

35 Juste pour donner la référence à ma collègue de la régie de la Gaspésie, nous, on utilise, dans notre lieu d'enfouissement, par exemple, la toile... la membrane rétractable dans le cas du recouvrement. C'est quelque chose qui ne fonctionne pas tout le temps, mais qui fonctionne quand même assez bien pour réduire le volume de matériel de recouvrement utilisé. Mais c'est vrai qu'au niveau du matériel de recouvrement, ça peut être sensible parce que si on met une redevance sur le matériel de recouvrement, c'est sûr qu'on vise toujours à en utiliser le moins possible, mais par le REIMR, qui nous oblige certaines normes de fonctionnement, on doit quand même... on doit quand même avoir un minimum. Donc, nous, on a de la misère, pour être capables de se conformer, à descendre en bas d'un 30 % en termes... en termes mesuré par le poids, donc, de matière. Ça fait que

c'est sûr que les volumes, si on le mesure sur le volume, ça peut être un peu différent comme ratio.

5 Et je crois que l'important, ce n'est pas tellement le niveau de redevances. Si on monte le niveau de redevances, oui, c'est vrai que c'est une taxe, mais c'est de voir qu'est-ce qu'on fait avec ces enveloppes-là? Parce que, dans le fond, comme monsieur Ouellet le mentionnait pour la RMR, eux, ils ont déjà prévu, dans leur structure de coûts, des activités de sensibilisation, mais ce n'est pas toutes les municipalités qui ont cette marge de manoeuvre là, surtout quand on n'a pas nécessairement l'enfouissement en régie municipale ou en régie interne, qu'on a des contrats. À ce moment-là, le coût d'enfouissement, lui, il est externalisé.

10 Donc, le fait d'avoir une redevance qui permet de financer les programmes, puis il faut comprendre que nos PGMR, c'est vrai qu'ils sont indépendants par MRC, mais ils doivent se conformer aussi à la politique québécoise qui, elle, est provinciale. Donc, il y a des choses, il y a des obligations, il y a des normes là-dedans qui sont là. Et là, ce qu'on voit, c'est qu'ils veulent pénaliser la redistribution de la redevance. Ça fait que c'est sûr que dans un cadre où les municipalités, on est en train d'investir ou de réinvestir, c'est plus à ce niveau-là, moi, je pense, qu'il y a un enjeu.

20 Donc, c'est sûr que si la redevance monte à 30 \$, je pense que ce n'est pas une mauvaise chose, mais il faut vraiment que l'argent soit disponible pour les municipalités pour réinvestir dans les programmes. Ce n'est pas normal qu'on ait de la difficulté à se payer des agents de sensibilisation ou des mesures ou des programmes ou du compostage domestique ou toutes sortes de choses de réduction à la source, des événements écoresponsables puis la... bon, j'en passe, mais quand on parle de la hiérarchie des trois RV, il faut prendre l'argent de la redevance qui est à l'élimination ou à l'enfouissement, puis la ramener dans les mesures qui sont en haut de la hiérarchie. C'est ça le principe, et c'est là que je pense qu'il faut s'assurer que les municipalités, on a un retour. Parce que sinon, ça devient très difficile à gérer si on n'a pas... si on taxe l'enfouissement, c'est correct, mais il faut que l'argent revienne pour les mesures à mettre en place. C'est essentiellement le gros de mon propos.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais juste que vous clarifiiez une chose. Vous avez dit : « Il ne faudrait pas pénaliser la distribution des redevances. » Qu'est-ce que vous avez voulu dire?

35 **M. DAVID LORANGER-KING :**

40 La redistribution. C'est-à-dire que le gouvernement... le gouvernement, il... le ministère de l'Environnement exige une redevance à la tonne qui rentre dans les sites d'enfouissement, et parallèlement, c'est administré par le Fonds vert, et il y a une redistribution de cette redevance-là en fonction des performances. En tout cas, traditionnellement, c'était en fonction des performances... les municipalités qui enfouissent le moins de kilos par habitant par année avaient une meilleure

redistribution de la redevance pour financer les programmes.

5 Et là, ce qui est en train d'arriver, c'est que la redistribution de la redevance, elle va être modulée en fonction de si on a une collecte de bacs bruns ou pas, ou en tout cas d'autres... une obligation de
10 moyens, finalement, plutôt qu'une obligation de résultats, et ça, ça fait en sorte que s'il y a des municipalités qui n'ont pas nécessairement mis l'obligation de moyens comme le Ministère l'entend, à ce moment-là, même si on est capable de trouver des stratégies... je vais vous donner un exemple, nous, dans notre cas, on avait beaucoup de matériaux de construction qui pouvaient être recyclés avec un centre de tri de matériaux secs, donc on a priorisé ça parce que c'était plus facile, et ça nous a amené des belles économies au niveau du tonnage, et on n'a pas pu récupérer la redistribution de la redevance autant que des municipalités qui ont mis un bac brun même si, concrètement, dans notre lieu d'enfouissement, on a pu baisser de beaucoup la quantité. Donc, c'est juste des iniquités au niveau de la redistribution qui font en sorte que là, on ne peut pas financer nos programmes au même titre que d'autres municipalités.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Très clair, merci. Alors, merci beaucoup.

20 J'appelle maintenant monsieur Robert Roy.

M. ROBERT G. ROY :

25 Oui, bonjour monsieur le président. À l'énoncé 1, quand on dit : « Si le gouvernement projetait de hausser le taux de redevances, si ça aiderait à la diminution de déchets », bien, moi, je vous le dis, je vous l'ai dit tantôt, c'est faux. Qu'est-ce que ça fait, c'est que ça met une pression de plus sur les élus de faire les efforts pour les citoyens, malheureusement. On a beau sensibiliser, mais comme je vous dis, nous, présentement, on est à 241 \$ sans les redevances, ce qui nous fait à peu près 265 \$ de la tonne qu'on enfouie.

30 C'est sûr qu'on a un équipement formidable chez nous, mais qui n'est pas encore reconnu par Recyc-Québec, on travaille toujours là-dessus, qui est le... qui fait le tri du bac noir, qui permettrait d'avoir seulement que 5 % de déchets ultimes avec les tests qu'on a faits. Mais ça, c'est un autre débat.

35 Je pense qu'il faut peut-être focaliser plus au niveau sur la sensibilisation auprès des gens. Parce que je crois que, présentement, on... je regarde ce qui se dit au niveau de l'environnement, on recherche beaucoup plus la facilité que la conscience de soi. Je vais aux États-Unis, en Floride, j'ai un bac pour le papier, un bac pour les canettes, un bac pour le verre. Nous, tout est pêle-mêle. Ça vous donne une idée, t'sais, c'est différent ce qu'on se faisait avant.

40

5 Au niveau des redevances , est-ce qu'elles doivent... « les redevances devraient être modulées », pas certain, mais je suis un peu ambivalent. Moi, je me dis qu'aux endroits où qu'ils ne font pas l'effort d'avoir le bac brun, parce que nous, on a le bac brun sur nos territoires, je pense que, oui, la redevance devrait être modulée, puis ces gens-là devraient être pénalisés. Pas pour ceux-là qui font du compost, parce qu'on comprend que quand tu as à peu près trois personnes par kilomètre carré, ce n'est pas nécessairement environnementalement correct d'aller chercher le bac brun.

10 Au niveau des CRD, on parlait si on devrait payer une redevance. Nous, Valoris, on traite les CRD, on a une ligne de tri, on traite puis on détourne 95 % de la matière qui rentre. Puis présentement, là, il y a une modification au niveau de la loi qui va peut-être nous interdire d'utiliser des fins comme recouvrement. Ça fait que ça, je pense qu'il faut regarder et il faut l'analyser de façon différente. Moi, je ne suis pas pour ça, surtout si on a tout fait au début pour essayer de détourner.

15 T'sais, c'est juste pour vous dire comment que les réalités sont différentes. Tantôt, j'entendais que les gens prenaient du bois pour le... pour du recouvrement. Nous, il y a des compagnies de papetière qui l'utilisent au niveau de la bioénergie qu'ils ont faite chez eux, ça fait que, t'sais, ça me fait mal au coeur, du bois. Je vous le dis, là. Mais c'est une réalité qu'on doit accepter parce que chaque région est différente. C'est tout.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Roy.

Monsieur Dominic Thibeault.

25 **M. DOMINIC THIBEAULT :**

30 Rebonjour. Le recouvrement de... moi, je ne suis pas opérateur de site, de LET, donc, mais je comprends que le recouvrement, c'est nécessaire à l'opération. Donc, en termes de redevances, mon avis, c'est que cette redevance-là devrait être un peu chargée à travers la redevance du tonnage qui entre. Donc, l'enfouissement étant une... pas l'enfouissement, mais le recouvrement étant nécessaire pour... s'il n'y a pas de tonnage qui rentre, on n'a pas besoin de recouvrement, donc la redevance, elle devrait... la redevance sur le tonnage qui entre au site devrait inclure les besoins de redevances, je vais dire ça comme ça, sur le matériel de recouvrement.

35 Ce qu'il faut favoriser à mon avis, c'est d'éviter l'utilisation de sable, par exemple, ou de matériaux neufs -- quelqu'un a parlé de matériaux nobles. C'est à mon avis inacceptable d'utiliser du sable neuf qui arrive d'une sablière pour utiliser comme recouvrement dans un site. Nous, à Trois-Rivières, on est dans une région où le sable est très disponible, donc il est moins cher qu'il peut l'être dans d'autres régions, puis ça peut devenir quand même assez tentant d'utiliser du sable, par exemple, pour le

recouvrement, et on essaie de ne pas le faire, évidemment, mais...

5 Donc, peut-être que la redevance sur le recouvrement pourrait s'appliquer seulement pour ce type de matériaux là, donc, qui pourraient être utilisés en cas de besoin s'il n'y a pas d'autres alternatives, mais qui auraient... qui seraient affectés d'une redevance, alors que les matériaux qui proviennent d'une autre utilisation puis qui pourraient être mis en valeur de cette façon-là, eux ne seraient pas affectés d'une redevance.

10 J'en profite aussi pour mentionner que ça pourrait être intéressant de favoriser la réutilisation de... il y en a plusieurs aussi d'autres qui l'ont mentionné, de favoriser, donc, le tri, la réutilisation de tous ces matériaux-là avant qu'ils deviennent un matériau de recouvrement autorisé, puis j'inclus là-dedans les sols faiblement contaminés qui... et les sables qui proviennent des activités de balais de rue, notamment, qui se qualifient... qui se qualifient peu en termes de possibilités de remettre en valeur, par exemple, pour les utiliser comme assise pour des infrastructures. Le REAFIE, le nouveau règlement du
15 ministère de l'Environnement, apporte des nouvelles contraintes, notamment l'article 178, au niveau de ces matières-là, puis ça ouvre la porte, si on veut, à envoyer ça au recouvrement alors qu'on pourrait les utiliser dans une autre utilisation qui a peut-être une plus grande plus-value.

20 Donc, en conclusion, d'essayer de... donc, de permettre ces matériaux-là en recouvrement, mais d'essayer le plus possible de faire la démonstration qu'on a essayé de les trier puis de les utiliser autrement avant de pouvoir les envoyer au recouvrement sans redevances.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci, monsieur Thibault.

Je prends une dernière personne avant le vote, madame Claire Lafrance.

Mme CLAIRE LAFRANCE :

30 Oui, bonjour. Merci de me permettre d'exprimer mon point de vue. J'écoutais mes collègues, puis je suis d'accord avec le fait qu'on doit, bien, en fait, éviter d'utiliser des matériaux nobles comme le sable parce que c'est... on a, en région, certaines matières dont on a de la difficulté à valoriser, par exemple, certains résidus de bois, puis ça peut être plus avantageux pour nous d'utiliser ça comme matériel de
35 recouvrement.

40 Par contre, des pourcentages d'utilisation de recouvrement aussi élevés que 50 %, ça me semble être exagéré, puis je pense qu'il y a moyen d'en utiliser beaucoup moins que ça. Nous, à Rimouski, pour notre LET, on a des taux d'utilisation de matériel de recouvrement qui sont de l'ordre de 15 %. Pardon.

5 Donc, je pense que lorsqu'on parle de 50 % d'utilisation de matériel de recouvrement, il y a un... il y a un risque que ça soit utilisé, ces matériaux-là, comme... en fait, comme un enfouissement déguisé. Donc, je crois que l'idée d'avoir une redevance sur ces matériaux-là pourrait être, peut-être à partir d'un certain seuil, puis qu'au-delà de ce seuil-là, ces matériaux-là soient assujettis à une redevance pour éviter des abus, d'en utiliser de façon excessive, un peu comme un enfouissement déguisé.

 C'était mon point de vue.

10 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

15 Pourriez-vous, madame Lafrance, expliquer un peu, quand vous dites « enfouissement déguisé », expliquer, là, ce que vous entendez par là?

20 **Mme CLAIRE LAFRANCE :**

25 Oui, parce que ces matières-là sont admises dans les LET à titre de recouvrement journalier, mais c'est des matières qui sont difficiles, souvent, à valoriser. Donc, ça peut être des résidus de verre broyé provenant d'un centre de tri, ça peut être des résidus de bois, différents résidus dont certaines entreprises veulent se départir. Ils vont s'en départir avec une entente dans un LET qui les utilise à des fins de recouvrement journalier, mais autrement, s'ils payaient l'enfouissement, bien, ça serait très dispendieux pour eux de s'en départir. Puis le fait qu'il n'y ait aucune redevance payable pour ces matériaux-là, bien, un LET peut s'en servir en en mettant des quantités exagérées, qui sont inutiles d'en utiliser autant. Parce que quand on parle de plus de 50 % -- puis comme je vous disais, nous, à Rimouski, on est de l'ordre de 15 %, ma collègue, Nathalie Drapeau, parlait de 23 %.

30 Ça fait qu'un moment donné, quand on... je crois que le ministère de l'Environnement doit être conscient qu'en voyant les résultats, parce que chaque lieu d'enfouissement doit déclarer les quantités qu'il a utilisées au cours de l'année, puis ils doivent se rendre compte qu'il y a des disparités importantes un peu partout au Québec, puis que c'est difficile d'expliquer pourquoi un LET en utiliserait 50 % de la quantité enfouie alors qu'un autre en utilise moins de 20 %. Alors, ça peut être facile, à ce moment-là, s'il n'y a aucune redevance qui est appliquée à des matériaux comme ça, d'en utiliser de façon excessive, puis que c'est, selon moi, un enfouissement déguisé.

LE COMMISSAIRE :

5 En fait, ce que je comprends, c'est que les matériaux qui arrivent dans des LET, par exemple, vous donniez l'exemple du verre broyé qui arrive dans... d'un centre de tri, ces matériaux-là, quand ils arrivent au LET, ne sont pas assujettis à la redevance et... parce qu'ils servent de recouvrement, c'est ça? Et s'ils étaient envoyés là... acheminés là pour enfouissement, tel qu'on... situation à laquelle on devrait s'attendre, à ce moment-là, ils payeraient une redevance. Donc, le fait de déclarer qu'un matériau devient un matériau de recouvrement l'exclut de la redevance, c'est ce que je comprends?

10 **Mme CLAIRE LAFRANCE :**

15 Oui, c'est le cas. Présentement, au Québec, les matériaux de recouvrement ne sont pas assujettis au paiement d'une redevance. Puis le projet de règlement qui... que j'ai vu en courant d'année 2020, vers la fin de l'année 2020, était d'assujettir au paiement de la redevance, à peut-être 30 \$ la tonne, ou... non, je pense que c'était à 10 \$ la tonne, mais bref, d'assujettir les matériaux de recouvrement journalier qui ne sont pas du sable, mais les matériaux alternatifs, donc du bois, des résidus de... en tout cas, différents résidus de produits qui peuvent être utilisés, qui peuvent aussi très bien fonctionner comme recouvrement journalier, puis nous, à Rimouski, on en utilise, des matériaux alternatifs autres que le sable, parce que je crois que c'est bon de favoriser l'utilisation de ces matériaux-là qui ont des... une valorisation difficile parfois, mais qui peuvent très bien fonctionner comme recouvrement journalier, puis d'éviter d'utiliser du sable.

20 Mais bref, le projet de règlement qui est sur la table, c'est que le sable ne soit pas assujetti à une redevance comme matériel de recouvrement, mais que tous les autres matériaux alternatifs soient assujettis au paiement d'une redevance, puis que, dans le fond, le but est probablement, selon moi, d'éviter qu'il y ait un usage abusif de matériel de recouvrement alternatif, vu qu'il y a... que quand il n'y a aucun paiement à faire sur ces matières-là pour les utiliser comme recouvrement alternatif, bien, un lieu d'enfouissement peut en utiliser de façon excessive, puis que peut-être que, finalement, ça se trouve à être de l'enfouissement. Parce que ce n'est pas nécessaire d'en utiliser, selon moi, 50 % du volume qui... de déchets qui sont acceptés dans un site.

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 Je vous remercie beaucoup.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Lafrance.

40 Monsieur Perreault, nous allons donc demander un vote en rafale sur les énoncés 6a, 6b et 6c.

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Alors, pour le premier, vous devriez l'avoir à l'écran. Alors :

5 « *L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination.* »

LE PRÉSIDENT :

10 Et les résultats?

JONATHAN PERREAULT :

15 Oui. Il en reste encore plusieurs à rentrer. Je peux y aller. On a 34 en ce moment. Donc, totalement d'accord, 21; plus ou moins, 29; plus ou moins en désaccord, 32; totalement en désaccord, 21.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Le 6b?

JONATHAN PERREAULT :

C'est bon, c'est parti. Alors :

25 « *Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales.* »

LE PRÉSIDENT :

30 Les résultats?

JONATHAN PERREAULT :

35 À 35 votes, 46 %, totalement d'accord; 37 %, plus ou moins d'accord; 11 %, plus ou moins en désaccord; et totalement en désaccord, 5 %.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci. Et 6c?

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Le dernier est lancé. Alors :

5 « *Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LEDCD.* »

LE PRÉSIDENT :

10 Et le résultat?

JONATHAN PERREAULT :

15 Alors, avec 33 votes, totalement d'accord à 34; plus ou moins à 40... plus ou moins en désaccord à 14; et totalement en désaccord, 11.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Nous allons donc procéder avec le prochain énoncé, l'énoncé 7.

ÉNONCÉ 7

25 **JONATHAN PERREAULT :**

Alors, énoncé 7 :

30 « *Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement.* »

LE PRÉSIDENT :

35 Je prendrai donc les cinq premiers... premières personnes qui lèvent la main. Alors, on passe au vote. Personne ne lève la main?

Ah! très bien, monsieur Ouellet, à vous la parole.

40

M. GUY OUELLET :

5 Oui, bonjour. Bien, écoutez, je vais y aller. Nous, ça fait 14 ans que la régie existe. Écoutez, avec à peu près en moyenne 300 000 \$ par année en ISÉ, on a réussi à baisser de 100 kilos/habitant, par rapport à ce qu'on avait au départ, à peu près à 500, 550 kilos. On est rendu à 460 kilos. On est persuadé qu'il y a une très grande part qui est due à l'information, aux campagnes de sensibilisation, aux programmes et aux différents services qu'on a mis de l'avant, ce qui fait que, finalement, on considère que c'est payant d'investir dans la sensibilisation.

10 Et avec l'arrivée des matières organiques, on a débuté la collecte des matières organiques à l'automne dernier, et on pense que d'ici les cinq prochaines années, avec une campagne soutenue très agressive -- aujourd'hui, d'ailleurs, c'est le Jour de la Terre -- et on commence notre campagne de sensibilisation avec la promotion « Un bac brun à la fois, on peut changer les choses », ce qui fait que, finalement, on pense que d'ici les cinq... les quatre, cinq prochaines années -- on est peut-être un peu ambitieux, mais on vise même les trois prochaines années -- de réduire encore de 100 kilos/habitant, c'est-à-dire l'enfouissement... l'enfouissement, de détourner.

15 Ce qui fait que, finalement, oui, c'est payant d'investir, et nous, à la régie, bien, ça a été un objectif que les élus se sont donné. Donc, on a une équipe, on a une équipe de communication, de graphistes, qui permet à tous les jours de communiquer avec le citoyen. Évidemment, avec l'arrivée des nouveaux médias sociaux, ça facilite de pouvoir communiquer avec une tranche des citoyens. On le fait très bien. Donc, on utilise tous les moyens mis en place.

20 Par contre, il y a des difficultés. Tout le monde est au courant du fameux plastique numéro 6, « est-ce que ça va dans le bac », on le vit également au niveau du compostage, les sacs de plastique recyclables. Donc, on est confronté, au Québec, avec certains éléments qui empêchent, des fois, une bonne pratique d'activité. Et ça, évidemment, la conformité pourrait être intéressante à ce sujet-là, mais effectivement, l'investissement sensibilisation est très payante, en tout cas... en tout cas chez nous.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Dites-moi, Recyc-Québec nous avait indiqué que sa mission incluait une responsabilité en termes de sensibilisation, d'information, d'éducation. Est-ce qu'il y a une concertation entre vous et Recyc-Québec? Est-ce que vous demandez un apport financier de Recyc-Québec pour vos campagnes de sensibilisation? Est-ce qu'il y a une harmonisation entre les deux?

35 **M. GUY OUELLET :**

40 Bien, pas aussi... pas comme on voudrait le souhaiter. Disons qu'on regarde... Recyc-Québec nous envoie l'information, on essaie de se coller un peu à cette réalité-là, mais évidemment, on

personnalise beaucoup nos informations à ce niveau-là.

5 Mais non, c'est beaucoup plus d'ordre général, Recyc-Québec, à ce niveau-là. C'est... ça touche un peu moins les citoyens, donc nous, on utilise beaucoup l'humour. Ces temps-ci, c'est beaucoup l'humour, donc on essaie de jouer un peu sur ces thèmes-là. On essaie... évidemment, notre campagne, au niveau des matières organiques, on va essayer d'utiliser des citoyens de la région, mais disons que c'est assez général, ce que fait Recyc-Québec. Je ne dis pas que c'est mauvais, mais disons que, est-ce que les citoyens s'y retrouvent, il faudrait leur poser la question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Mais donc, vous financez l'ensemble des activités relatives à l'information... à l'ISÉ, là, l'information, sensibilisation, éducation, oui?

15 **M. GUY OUELLET :**

Absolument.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. GUY OUELLET :

25 On le finance à même nos propres budgets.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

30 Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

35 Monsieur Ouellet, je voulais savoir, est-ce que vous diffusez également de l'information, ou est-ce que l'information sur les coûts est accessible facilement pour les citoyens? Est-ce qu'un citoyen qui vit dans une municipalité, par exemple, Saguenay, il est capable d'aller voir combien ça coûte, la collecte sélective, combien ça coûte le... d'autres éléments? Est-ce qu'il... est-ce que cette information-là est diffusée *at large*? Puis plus important encore, est-ce que c'est utile, si vous le faites, ou est-ce que ça serait utile de le faire, si vous ne le faites pas?

40

M. GUY OUELLET :

5 Bien, nous, on fait... on émet annuellement notre rapport... un rapport qui est détaillé sur nos activités, nos performances, et de notre côté, nous, on a 36 municipalités au Lac-Saint-Jean, donc c'est le coût à la porte, hein. Vous savez, quand on veut taxer les gens, il y a une partie de nos revenus, et c'est le compte de taxes. Donc, les gens, c'est le compte de taxes. Est-ce que celui-là évolue? On a été pendant sept ans sans l'augmenter. L'arrivée des matières organiques a fait hausser légèrement le coût. Mais ce que les gens sont intéressés, c'est « est-ce que mes taxes vont augmenter ».

10 Mais effectivement, s'ils veulent savoir comment coûte le réseau d'écocentres, comment coûte la collecte, ce sont des données qu'on est capable de fournir. Mais ce que veulent les gens, c'est la performance : est-ce qu'on est bon, est-ce qu'on peut se comparer.

15 Mais comme l'a mentionné monsieur Rouleau, souvent, ces données-là ne sont pas accessibles. On a des données tellement générales qu'on n'est pas capable de se retrouver là-dedans. Ça fait que, souvent, les élus, et même les citoyens, « par rapport au Québec, on est-tu bon ». Bien, ça, c'est une question, des fois, qui est assez difficile à répondre.

LE COMMISSAIRE :

20 Puis le... est-ce que les... vous dites « ces données-là, on peut les fournir », mais pour le citoyen moyen, s'il va sur le site de la municipalité ou sur le site de la régie, est-ce qu'il est capable d'avoir accès assez facilement à ces données-là, des données par porte, par exemple, ou... pour savoir, lui, comment ça lui coûte?

M. GUY OUELLET :

30 Écoute, pas nécessairement. Notre rapport annuel et financier est disponible. Les coûts à la porte seront diffusés souvent par les médias. À toutes les fois qu'on dépose notre budget, bien, évidemment, ça peut faire des fois les choux gras des médias. Mais je vous dirais que les élus communiquent beaucoup plus le coût à la porte. Ils sont très contents de dire qu'il n'y a pas de hausse pour les vidanges, les poubelles, comme telles. Mais on n'a pas... on n'a pas monté un tableau de bord qui présente le coût de la collecte, le coût des matières organiques. Mais c'est des choses qu'on pourrait faire. Je dois vous dire qu'on n'a jamais eu vraiment de demande précise à ce niveau-là.

LE COMMISSAIRE :

40 Et on parle de collecte sélective. Est-ce que les citoyens... est-ce que vous informez les citoyens, par exemple, sur la destination des matériaux que... parce que le centre de tri se trouve chez vous, si je ne me trompe pas, le... alors, est-ce que les citoyens peuvent savoir quelle est la destination des

matières qui ont été... qui ont été ramassées dans le tri, à quel endroit ça s'en va, qu'est-ce que ça devient?

M. GUY OUELLET :

5

Oui. Bien, régulièrement on fait des campagnes de démystification. Souvent, les gens disent « ce qu'on met dans le bac bleu se retrouve à la poubelle ». Il y a quelque temps, même en collégialité, justement, avec Recyc-Québec, on a eu les journées portes ouvertes des centres de tri. Plus de 200 personnes sont venues visiter le centre de tri. Les gens ont été impressionnés de voir comment ça fonctionnait, voir qu'un ballot, ce ballot-là, bien, il se détaille à tel prix puis il est sur un conditionneur québécois, il ne traverse pas l'Atlantique aucunement. Donc, les gens ont été très réceptifs. Mais effectivement, régulièrement au courant de l'année, on indique qu'est-ce qu'on fait avec telle, telle matière. Notre service de communication, là, est très proactif à ce niveau-là.

10

LE COMMISSAIRE :

15

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

20

Alors, merci, monsieur Ouellet. Malheureusement, je vais devoir prendre seulement quatre intervenants après vous. Je ne serai pas aussi tolérant que tout à l'heure.

Monsieur Dominic Thibault. Je vous demande d'être un peu succinct dans votre réponse ou dans votre intervention. Merci.

25

M. DOMINIC THIBEAULT :

Bien, dans ce cas-là, monsieur le président, je vais laisser mon tour à quelqu'un d'autre, monsieur Simon... monsieur Ouellet a tout à fait résumé mon propos, de toute façon.

30

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord, parfait.

35

Madame Nathalie Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

40

Alors, je vais tenter d'être brève. Je vais ajouter : d'abord, il y aurait peut-être... on aurait peut-être

5 intérêt, au Québec, à éviter la démultiplication des outils, c'est-à-dire qu'on investit tous pour produire à peu près les mêmes messages, à peu près les mêmes campagnes, du moins pour 50 % des messages qu'on souhaite passer. Et je reviens à l'exemple des centres de tri, j'ai trouvé que cette campagne-là avait été performante parce qu'on était plusieurs centres de tri encadrés par Recyc-Québec ou Éco
10 Entreprises Québec, je ne me rappelle plus quelle organisation, et on passait tous les mêmes messages en même temps, et ça avait fait... il y avait un effet levier là qu'on pourrait reproduire plus souvent au Québec. Ça, c'est mon premier point.

15 On a fait un sondage auprès de 300 citoyens, nous, à propos des outils de communication, et un des constats qui est ressorti, c'est « écoute, c'est bien *l'fun* ton affaire, mais nous, on reçoit tellement d'information que finalement, on.... », je dis souvent ça, mais la gestion de matières résiduelles, ce n'est pas le succès... le sujet le plus sexy pour les citoyens. Alors, et on rejoint souvent les mêmes citoyens qui sont déjà convaincus, qui connaissent déjà beaucoup les pratiques, et quand ils nous rappellent, c'est pour dire « oui, mais vraiment, ce petit morceau-là, je peux-tu vraiment le mettre dans ce bac-là? ».

20 Alors, chez nous, en tout cas, on a quand même constaté qu'on avait atteint une limite au niveau des outils d'information, sensibilisation, éducation. Alors, on est rendu, nous, avec le règlement, un règlement plus coercitif, et on applique billet de courtoisie une fois, deux fois, et la troisième fois, il y a un billet d'infraction, et je vous dirais que ce message-là passe bien. Il passe bien auprès des citoyens qui participent bien parce qu'ils disent « ah, enfin, mon voisin va... va faire le même effort que moi », mais je sais qu'on est peut-être contre la vague actuellement. Mais voilà, c'était des points que je voulais partager.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi vous dites « contre la vague »?

30 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Bien, ce n'est pas très répandu au Québec d'y aller avec une approche coercitive. Enfin, voilà. Et... mais chez nous, ça coûte tellement cher qu'on s'est dit que c'est... il fallait qu'on en arrive là, et les élus étaient partants.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu une réaction sociale forte?

40 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Non. Curieusement, je... bien, il y a peut-être des gens qui changent de trottoir quand ils me

croisent, mais sinon...

LE PRÉSIDENT :

5 Il y a un prix à payer pour tout, hein.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

10

Juste un petit point, madame Drapeau. La même question que j'ai posée à monsieur Ouellet : est-ce que les citoyens savent, ou est-ce que vous les informez de la destination des matières que vous collectez? Alors, par exemple, vous faites une collecte sélective, vous faites un tri, et vous avez des ballots de plastique, j'imagine. Ces ballots-là s'en vont où, et est-ce que les citoyens sont informés de ce qui arrive avec ce plastique-là?

15

Mme NATHALIE DRAPEAU :

20

C'est une question intéressante parce qu'on a pris cet angle-là beaucoup plus les dernières années, quand on a commencé, d'ailleurs, à transformer le verre localement chez nous, et on s'est rendu compte que c'était une information que les citoyens appréciaient beaucoup. Alors, on dit souvent : le verre collecté chez nous, transformé chez nous, réutilisé chez nous, et ça, ça a une belle portée. Alors, et quand il y a eu la tournée, justement, les portes ouvertes des centres de tri, c'est exactement, on avait le *mapping*... on appelait ça le « *mapping* matières », où on disait justement « voyez, quand... ce plastique-là, il s'en va ici au Québec, à tel endroit, à telle entreprise ». Alors, ça, c'est une information qui est importante et qu'on insère, nous, dans le guide annuel qui est distribué porte à porte à tous les citoyens à chaque année.

25

LE COMMISSAIRE :

30

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

35

Merci, madame Drapeau.

Madame Ingrid Dubuc.

40

Mme INGRID DUBUC :

5 Donc, pour répondre à la question si l'ISÉ a un comportement, un impact favorable, effectivement, c'est important d'avoir des bonnes notions d'ISÉ. Si je peux faire un petit rappel, ou en tout cas, une petite histoire de Sherbrooke, on a été très à l'avance dans les années 90, 2000, dans toutes les actions en... pour réduire les taux d'enfouissement, que ce soit, entre autres, la venue de la collecte de la matière organique au milieu des années 2000.

10 Au point où on est rendu, par contre, on constate que nos efforts en ISÉ ont un impact quand même pas aussi grand que dans les débuts des nouveautés en termes de gestion de la matière résiduelle. Donc, ça nécessite maintenant beaucoup plus d'efforts pour avoir un gain, mais il est important de faire cet effort-là pour... comme, en fait, madame Drapeau nommait, pour ne pas juste reparler aux convaincus, mais pour toucher des nouvelles clientèles.

15 Donc, oui, c'est très important d'avoir une campagne ISÉ très solide dans nos municipalités. Et nous connaissons bien nos citoyens, donc nous savons quel angle prendre. Certains parlaient d'humour, certains parlent d'être plus coercitif, mais il faut trouver le bon angle pour les citoyens que nous desservons.

20 **LE PRÉSIDENT :**

 Pardon, je ne vous vois malheureusement pas. Je ne comprends pas pourquoi, mais enfin, est-ce que vous avez allumé votre caméra?

25 **Mme INGRID DUBUC :**

 Oui. Ma caméra est allumée, mais j'avoue qu'il y a eu... je vois encore l'écran de madame Drapeau avec sa caméra fermée, moi, chez nous. Ça fait que je ne sais pas s'il y a eu un petit...

30 **LE PRÉSIDENT :**

 Bon. On va pouvoir quand même s'entendre, même si on ne se voit pas. C'est quoi, pour vous, actuellement, l'état de votre réflexion par rapport au bon angle?

35 **Mme INGRID DUBUC :**

 Qu'est-ce que vous voulez dire? Donc, l'angle à prendre par rapport à nos citoyens, c'est bien ça?

40

LE PRÉSIDENT :

5 C'est-à-dire que vous avez indiqué qu'il y a eu une campagne de sensibilisation, d'information, d'éducation, l'ISÉ, qui a donné des résultats, que vous croyez que, maintenant, le temps est arrivé pour faire autre chose, différemment. Vous avez fait référence à madame Drapeau qui a parlé de coercition. Alors... et vous avez terminé en disant « bien, il s'agira de choisir le bon angle ». Et...

Mme INGRID DUBUC :

10 Bien, en fait, c'est... oui, excusez.

LE PRÉSIDENT :

15 ... je vous demande ça serait quoi le bon angle.

Mme INGRID DUBUC :

20 Donc, excusez, je n'avais pas bien compris la question, merci. Donc, en fait, un angle qu'on a à Sherbrooke, à titre d'exemple, bannissement des objets à usage unique, les sacs de plastique. Donc, on commence par une campagne ISÉ pour ensuite aller vers le coercitif. Donc, de prendre le temps que la population s'approprie la nouvelle réglementation qui va être mise en application, ça, c'est un... exemple, pour les citoyens sherbrookoïses, c'est quelque chose qui fonctionnent bien d'avoir ces séquences-là. Ça fait que c'est ce que je voulais dire par rapport à l'angle, entre autres choses.

LE PRÉSIDENT :

25 Alors, merci beaucoup, madame Dubuc.

30 Et finalement, monsieur Vincent Dufour.

M. VINCENT DUFOUR :

35 Oui. Moi, dans le fond, pour revenir à l'angle information aux citoyens, de un, il y a... les citoyens, ce qu'on a remarqué, c'est il y a plusieurs sortes de citoyens. Il y en a que c'est l'aspect monétaire qui va leur parler, il y en a que c'est l'aspect de l'environnement, il y en a que leur dire comment faire va être suffisant, il y en a, de voir son voisin faire, ça va être suffisant. Donc, il y a plusieurs sortes de messages.

40 Mais moi, l'aspect qu'on n'a pas parlé présentement, aussi, c'est sur le mode de passer ce message-là, l'aspect communication, le type de moyens utilisés pour donner cette information-là. Il y a

des choses qui sont au niveau local qui ont quand même des bons effets, il y a des choses qui se passeraient peut-être plus au niveau national.

5 Au niveau local, on peut penser des campagnes porte-à-porte. Nous, on fait aussi, à chaque mois, dans les bulletins municipaux de nos 34 municipalités, on a un Mot vert qui permet de mettre à jour sur la gestion des matières résiduelles, discuter où est-ce que ça en est, le bilan, où est-ce que ça en est, les coûts, où est-ce que ça en est, la situation. Les médias locaux également, on a une bonne capacité, on a une bonne collaboration des médias locaux. Donc, ça, on peut être présent, on peut travailler pour passer cette information-là auprès des gens et avoir un certain succès.

10 Puis après ça, évidemment, on finit par être limité un peu par les moyens quand on est des petits milieux, où est-ce que là, quand on veut faire des plus grosses campagnes sur la télévision nationale ou autres, c'est des coûts beaucoup plus élevés, ou dans les médias sur Internet aussi. Des fois, on n'a pas nécessairement l'expertise ou le temps pour s'assurer d'aller rejoindre sur les bonnes plateformes où les gens sont rendus maintenant.

15 Donc, il y a des choses qui peuvent se faire, par contre, à ce moment-là, dans... plus au niveau national, qui deviennent intéressantes. Puis là, je peux donner l'exemple de la campagne de Ti-Mé de Recyc-Québec, qui est très générale, mais s'adresse quand même à nos citoyens ici et rejoint sur des plateformes que, nous, on n'aurait pas la capacité d'être pour passer nos messages. Donc, l'aspect où est-ce que qu'on communique nos messages est très important.

LE PRÉSIDENT :

25 Merci, monsieur Dufour.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

30 Bien ,monsieur Dufour, je vais vous poser une drôle de question, mais est-ce que... c'est parce que vous nous avez parlé tout à l'heure que vos déchets s'en vont à Rivière-du-Loup, et même jusqu'à Saint-Rosaire, dans la région de Victoriaville. Est-ce que les citoyens savent ça? Est-ce que c'est une information qui est disponible aux citoyens? Est-ce qu'ils sont conscients que leurs matières résiduelles voyagent possiblement plus qu'eux autres?

M. VINCENT DUFOUR :

40 Autant que possible, et même dans le cadre du projet qu'on est en train de monter, c'est un des arguments qu'on mentionne. On dit « nos déchets, présentement, font 88 000 kilomètres par année,

5 c'est une aberration, donc on doit travailler là-dessus ». Donc, on s'en sert aussi au niveau de nos communications par rapport au projet. Mais évidemment, juste l'idée qu'on transporte des déchets puis on dit aux gens « réduisez vos déchets parce que le transport n'a pas de sens » devient un argument aussi dans nos ISÉ. Donc, on l'utilise, cette information-là, dans ce sens-là, évidemment, pas... mais on... dans un Mot vert, probablement qu'on a déjà utilisé ces termes-là de dire « voici la situation actuelle, il se passe telle chose, telle chose, telle chose », mais souvent, on essaie de tourner ça plus dans un incitatif à réduire les déchets, dans un incitatif à participer aux bacs bruns, à participer aux bacs bleus, à utiliser le service des écocentres. On essaie plus de tourner ça dans ce sens-là puis passer l'information dans une campagne de sensibilisation et d'éducation.

10 **LE COMMISSAIRE :**

15 Puis de la même façon, est-ce que les gens savent à quel endroit vont les matières qui sont ramassées en collecte sélective, qui sont triées, et la destination, par exemple, du plastique qui a été ramassé, du papier qui a été ramassé ou des autres matières?

M. VINCENT DUFOUR :

20 Oui. Bien, cela est assez simple, ça vient à un centre de tri qui est situé sur notre territoire. Donc, on... et qui... donc, on a quand même une proximité qui fait que les gens ont une plus grande facilité à comprendre où ça s'en va, cette matière-là. Mais oui, effectivement, on essaie d'informer. Même au niveau des écocentres, le bois et tout, à dire « c'est envoyé à tel endroit », essayer de garder aussi un message sur qu'est-ce qui se passe après sur la matière. À la limite de nos connaissances également, mais on essaie de rester informé. Mais évidemment, pour... on n'a pas... on essaie de rester dans nos moyens, puis c'est important aussi de ne pas non plus noyer le poisson dans l'eau, d'avoir trop de messages en même temps. C'est : garder informé, mais à un juste niveau aussi pour que les gens puissent voir, comprendre les impacts de leurs gestes au quotidien.

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 Mais c'est une information qu'un citoyen, s'il veut l'avoir, il peut l'obtenir facilement? Ce n'est pas quelque chose de difficile à obtenir?

35 **M. VINCENT DUFOUR :**

40 Non. On a un site Web et on a des... où on maintient ça à jour, on partage, puis de toute façon, on a une ligne info, les gens nous appellent, puis on est très ouvert à discuter de ça.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Dufour.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur Perreault, nous allons passer au vote. Donc, si vous voulez afficher l'énoncé.

10

JONATHAN PERREAULT :

Oui. Donc, pour l'énoncé 7 :

15

« Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement. »

C'est bon pour le vote.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Le résultat?

JONATHAN PERREAULT :

25

Oui. Après 37 votes, 99 % totalement d'accord; et 11, plus ou moins d'accord.

LE PRÉSIDENT :

30

Merci. L'avant-dernier énoncé.

ÉNONCÉ 8

35

JONATHAN PERREAULT :

Voilà. Alors, dans le contexte :

40

« Actuellement, la tarification incitative demeure le fait de quelques initiatives locales sans être

généralisée. »

L'énoncé pour discussion est :

5 « Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI (poids ou taille des bacs, quantité de déchets, etc.) permettrait de réduire la génération de résidus ultimes. »

LE COMMISSAIRE :

10 Je prendrais les cinq premières personnes qui lèvent la main.

Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

15 Me voilà. Alors, je vais être brève. Chez nous, la tarification incitative, en fait, est implantée auprès des ICI depuis 2010, et quand on l'a implantée 2010, on a tout de suite vu une réduction notable au niveau de l'enfouissement. Donc, tous les ICI suivent cette approche-là depuis 2010.

20 En 2016, on a implanté des puces sur les trois bacs du secteur résidentiel, et depuis ce temps, donc, on a travaillé beaucoup avec eux sur une approche un petit peu plus participative, donc les taux de participation, et cetera, mais à partir de l'an prochain, on est en train de travailler le dossier pour passer vraiment au modèle incitati... tarification incitative en lien avec le compte de taxes pour les... soit en 2022, si tout va bien, sinon ça va être en 2023, mais c'est déjà inclus, nous, dans notre contrat de collecte et transport, qu'il y a un volet à la levée puis un volet forfaitaire.

LE PRÉSIDENT :

30 Excellent. Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

35 Madame Drapeau, juste une petite question par rapport à la collecte des ICI. Est-ce que, dans votre région, la collecte des ICI est faite de façon privée, ou...

Mme NATHALIE DRAPEAU:

40 Non.

LE COMMISSAIRE :

... si c'est dans votre... si c'est dans le contrat que la municipalité ou que la MRC accorde? Est-ce que ça inclut le résidentiel et le ICI?

5

Mme NATHALIE DRAPEAU:

Oui.

10

LE COMMISSAIRE :

Ou si le ICI, ils ont leur propre collecte?

15

Mme NATHALIE DRAPEAU :

C'est ça, c'est un avantage qu'on a, je pense, c'est qu'on gère, nous, l'ensemble du territoire. C'est un contrat de collecte dans lequel tout est inclus, c'est-à-dire autant le volet résidentiel que commercial, et institutionnel aussi. Alors, ça nous permet, justement, d'avoir cette... ce lien-là avec le générateur, et ça, ça répond très bien.

20

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

25

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau, quelle a été la réaction des ICI lorsque vous avez mis cette mesure en place?

30

Mme NATHALIE DRAPEAU :

En 2010, je vous dirais qu'on a bénéficié d'un momentum parce qu'à ce moment-là, on fermait des dépôts en tranchées sur notre territoire puis des lieux d'enfouissement sanitaire, et l'enfouissement se dirigeait vers le secteur de Gaspé, donc c'était quand même à 100 ou 110 kilomètres. Alors, déjà, on savait que la facture de l'enfouissement allait exploser. Ça nous a permis, à ce moment-là, d'échanger avec les ICI et de leur démontrer que financièrement, oui, il allait y avoir une augmentation de coût, mais ça serait moins pire s'ils choisissaient... s'ils faisaient les bons choix au niveau des bonnes collectes, on appelle ça les « bonnes collectes ». Donc, on a forcé un peu sur, bien, « si tu compostes, tu vas... ça va te coûter moins cher; si tu récupères, ça va te coûter moins cher », et ça s'est reflété sur leur compte de taxes.

40

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une tarification ascenseur?

5 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

« Ascenseur »?

LE PRÉSIDENT :

10

Bien, « ascenseur », au fil du temps ou au fil des quantités ou des volumes?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

15

C'est à chaque année. Bien, c'est à chaque année, les ICI reçoivent leur bilan, un genre de bulletin, et c'est en fonction du... de la quantité générée, du nombre de levées, donc... autrement dit, en fonction du service généré pour chacune des filières. Parce qu'il y a le coût de revient pour l'enfouissement, il y a le coût de revient pour la récupération, le coût de revient pour le compostage, donc on fait l'équation de tout ça, et ça donne, au final, le coût généré par le ICI.

20

Donc, s'il a bien travaillé son dossier pendant l'année -- puis on l'accompagne tout au long de l'année, là, soit dit en passant, on fait beaucoup de rencontres d'accompagnement, on va dans la cuisine avec eux pour implanter des choses. On repasse plusieurs fois aussi, parce qu'il y en a qui abandonnent, ils pensent qu'on ne les surveille pas, mais non, nous sommes là.

25

Alors, à ce moment-là, bien, on leur rappelle, et à la fin de l'année, avec le bulletin, on leur dit, bien, « si vous persistez dans ce comportement-là ou dans ces choix-là, la taxe de l'an prochain va être X ».

30

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a des contestations?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

35

C'est-à-dire, il y a des questionnements musclés, mais moi, le bureau est toujours ouvert, alors ils viennent nous voir. En général, ils sont crinqués au début, et puis on jase, on échange, on... quand je disais, l'accompagnement, c'est important dans cette approche-là, et c'est... et on regarde avec eux les meilleures options possible, puis au final, ils comprennent, c'est-à-dire... et c'est mathématique. Alors, une fois qu'ils ont compris la mathématique, bien, il acceptent, et puis ils font des choix, et il y en a qui

40

choisissent de payer plus cher, puis il y en a qui choisissent de payer moins cher, mais au final, considérant que l'enfouissement est deux fois plus cher chez nous sur le territoire, bien, visiblement, s'ils prennent les bonnes décisions au niveau du compostage et de la récupération, ils sont gagnants.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Drapeau.

Ah, monsieur Renaud.

10

LE COMMISSAIRE :

Je m'excuse, madame Drapeau, je reviens, parce que... diriez-vous que vous êtes... vous avez des conditions qui font que c'est plus facile de mettre en place un tel système? Est-ce que, selon vous, un tel système pourrait être mis en place n'importe où, ou si les conditions locales que vous avez par rapport à la collecte, par rapport aux ICI, par rapport à... fait que...

15

Mme NATHALIE DRAPEAU:

Oui.

20

LE COMMISSAIRE :

... ça marche bien chez vous, ça ne marcherait pas nécessairement ailleurs?

25

Mme NATHALIE DRAPEAU :

J'avoue qu'on a des conditions. Le fait qu'on gère l'ensemble, c'est beaucoup plus facile pour nous. Donc, on a le regard complet et on... et le fait que c'est nous qui les desservons -- au niveau les ICI, j'entends, pas au niveau de la collecte et du transport -- ça facilite beaucoup la gestion, l'approche, l'échange avec cette clientèle-là.

30

Pour le volet résidentiel, parce que la tarification incitative a une approche un petit peu différente au niveau résidentiel, je dirais que ça, je pense que c'est applicable à l'ensemble des territoires, mais ça demande de l'énergie parce qu'il faut vraiment faire beaucoup de suivi, t'sais, de... est-ce que les données qu'on collecte, qu'on gère sur la plateforme de... la plateforme interactive avec les puces électroniques, ça, il faut que ça soit vraiment très fonctionnel. Ça, ça prend beaucoup de temps. Mais au niveau ICI, je pense que oui, on a des conditions gagnantes chez nous.

35

40

LE COMMISSAIRE :

5 Puis un dernier point, le gain que vous avez obtenu, par rapport à... si on prend par rapport... je vais parler du résidentiel, parce que le résidentiel, peut-être ça s'applique dans un plus grand... dans plus de régions, mais ça serait quoi le... l'avez-vous constaté, puis...

Mme NATHALIE DRAPEAU :

10 Bien, pour le gain, côté résidentiel, on est au début des constats. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au départ, quand on a implanté les puces puis qu'on a demandé aux citoyens... bien, qu'on a transmis l'information aux citoyens en disant, bien, « ces puces-là, attention, seront reliées à vos taux de participation, donc aux différentes collectes », on a constaté quand même qu'il y avait une baisse... il y avait des changements de comportement auprès de 10 % de la clientèle qu'on suivait de près. Alors, ça nous donne espoir pour la suite des choses. Mais on avait constaté, effectivement, qu'il y avait... on avait réussi à motiver un changement de comportement.

LE COMMISSAIRE :

20 Je vous remercie beaucoup.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Drapeau.

30 Madame Ophélie Deschamps.

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

Oui, dans le fond, bonjour.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

40

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

5
10
Moi, je voulais témoigner pour, dans le fond, pour avoir eu la vision de plusieurs municipalités avec qui on travaille chez Co-éco dans le Bas-Saint-Laurent. Pour toutes les municipalités qu'on accompagne qui ont mis en place une forme ou une autre de tarification incitative, on voit vraiment la performance soit augmenter... s'améliorer, ou nettement... comparativement à leurs voisines, une amélioration notable. Donc, moi, je n'aurais pas de misère à mettre ma main au feu qu'il y a une amélioration avec une forme ou une autre de tarification incitative, que ce soit quelque chose comme madame Drapeau a présenté par rapport aux puces dans les bacs ou d'autres formes plus simples, peut-être comme montrer aux citoyens combien coûte chaque matière sur le compte de taxes, des choses comme ça, on voit aussi que ça a un impact. Donc, c'est plus simple à mettre en oeuvre, moins coûteux, mais ça a un certain impact quand même.

LE PRÉSIDENT :

15
Vous avez qualifié l'amélioration de notable. Si je vous demandais d'essayer de la quantifier, ça serait... avec une fourchette, mettons de 5 % à 15 %, de 10 % à 20 %, ça serait quoi?

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

20
Je dirais entre 10 et 30 %, de mémoire comme ça.

LE PRÉSIDENT :

25
Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

30
35
Madame Deschamps, j'aimerais ça... vous avez de l'expérience, de ce que j'ai compris, quand vous vous êtes présentée, vous travaillez avec plusieurs municipalités, et j'aimerais ça savoir si cette approche-là dont on parle est applicable, je vais dire, juste au secteur résidentiel, ou s'il est possible d'avoir... bon, j'ai vu... on a vu à Gaspé, ils le font, mais ils ont des conditions peut-être un peu spéciales, mais est-ce que c'est possible, de façon générale, de faire un tel système, autant pour le résidentiel que pour les ICI?

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

40
Est-ce que vous parlez de la puce ou...

LE COMMISSAIRE :

Je parle de tarification incitative au sens large, que ce soit des puces, que ce soit un autre système. Je parle de tarification incitative.

5

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

Oui, définitivement. Il y a différentes formes qui existent. C'est sûr que quand on va pour le citoyen ou résidentiel dans les municipalités plus modestes, on doit se tourner vers des formes plus simples d'application, nécessairement, pour respecter les possibles de la municipalité, mais c'est possible de le faire, effectivement.

10

LE COMMISSAIRE :

Puis même pour la clientèle ICI?

15

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

Oui, tout à fait.

20

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

25

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

On a plusieurs exemples sur le territoire.

LE COMMISSAIRE :

30

Je vais revenir à ça, vous... « plusieurs exemples », est-ce que c'est des municipalités où la collecte des ICI est municipalisée, ou si c'est des municipalités où les ICI ont leur propre système de collecte privée?

35

Mme OPHÉLIE DESCHAMPS-LÉVESQUE :

Effectivement, la majorité des ICI, ici, c'est des collectes municipalisées pour les trois matières. La grosse, grosse majorité.

40

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Donc, monsieur Perreault, nous allons passer au vote, si vous voulez afficher l'énoncé.

10

JONATHAN PERREAULT :

Il devrait être à l'écran. Donc :

15

« Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI permettrait de réduire la génération des résidus ultimes. »

LE PRÉSIDENT :

20

Le résultat, oui.

JONATHAN PERREAULT :

25

Alors, 36 votes maintenant, 69 %, totalement d'accord; 28 %, plus ou moins d'accord; et 2 % totalement en désaccord.

LE PRÉSIDENT :

30

Merci. Nous allons maintenant afficher le dernier énoncé.

ÉNONCÉ 9

35 **JONATHAN PERREAULT :**

Alors, neuvième et dernier énoncé :

40

« Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction. »

LE PRÉSIDENT :

Je prendrais les cinq premières mains levées. Madame Drapeau. Madame Nathalie Drapeau, suivie de Dominic Thibeault et de monsieur Robert Roy.

5

Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Alors, je dirais que considérant... nous, on a produit un guide pour accompagner les entrepreneurs à déconstruire ou à gérer les résidus de CRD de façon plus efficace et autonome. Ils l'ont tous reçu, on leur a transmis une lettre qu'ils devaient remettre à leurs clients qui les informait de l'obligation de trier ces matières-là de façon adéquate, les écocentres sont en place, mais malgré toutes ces démarches-là, on a encore quand même beaucoup de matériaux CRD qui transitent par le lieu d'enfouissement technique, et... alors, nous, on n'exige pas actuellement qu'ils aient un plan de gestion, mais ça fait partie des priorités qu'on a ciblées cette année dans notre plan d'action. On... parce que toutes les mesures qui ont été mises en place ont donné des résultats timides de... pour certains. Pour d'autres, on les a convaincus, mais les entrepreneurs, ce qu'il nous disent souvent, c'est que la saison est courte, alors ils se lancent, ils sont bousculés, ils se disent qu'ils n'ont pas le temps, alors il va falloir un petit peu forcer la main de ce côté-là, et c'est ce qu'on a justement ciblé dans notre plan d'action cette année.

10

15

20

LE PRÉSIDENT :

Il y a quelque chose qui m'a échappé. Le guide a été mis en place en quelle année?

25

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Il y a trois ans.

30

LE PRÉSIDENT :

Et vous n'avez observé aucune évolution depuis trois ans?

35

Mme NATHALIE DRAPEAU :

C'est-à-dire, oui, on a observé une évolution. Je dirais qu'on a rejoint 50 %, je dirais, de la clientèle des entrepreneurs, et que ça a donné des bons résultats, puis ça transite par les écocentres. Puis les écocentres, bien, on a un bon taux de valorisation, quand même de 87 %.

40

5 Mais l'autre 50 %, il génère un gros volume. Au niveau de l'enfouissement, c'est encore un 30 % à peu près, à l'enfouissement. Donc, c'est majeur, et ça, il faut venir agir très rapidement sur ce secteur-là parce que ce sont des matériaux, premièrement, très volumineux, et... pour nous, c'est ça, donc ça fait partie des priorités, justement, de la prochaine année.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez dit « agir rapidement », de façon incitative ou coercitive, ou les deux?

10 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

15 Bien, on est un peu chanceux parce que le règlement nous soutient dans notre approche un peu coercitive, mais c'est d'abord une approche incitative en disant « écoutez, il y a trois ans, on vous a offert ce produit-là, cet outil-là, on peut vous accompagner; les écocentres sont en place », donc toute la panoplie des outils est en place. Maintenant, on n'a plus le choix, il faut les utiliser parce que le lieu d'enfouissement technique a ses contraintes, a ses limites. Il y a les coûts qui y sont associés. La grille tarifaire au LET est un peu plus dispendieuse pour les CRD, mais quand même, il semble que ce ne soit pas suffisamment dissuasif pour certains entrepreneurs. Alors, ils ne font pas toujours le calcul, hein, du coût que ça peut avoir sur eux, sur leurs opérations. Et dans le guide, on avait même mis des exemples de déconstruction. On démontrait à quel point, sur le plan économique, ça pouvait être efficace. Mais pour eux, on dirait que le calcul ne se fait pas de façon automatique, donc ils choisissent, des fois, l'autoroute.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Merci.

Monsieur Renaud.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Juste une petite question, madame Drapeau, est-ce qu'il y a des centres de tri CRD, de matériaux CRD sur votre territoire? Ce que je comprends, c'est qu'il y a l'écocentre, mais est-ce qu'il y a des tris... des centres de tri spécifiques pour les matériaux CRD?

35 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

40 Non. C'est ça, sur le territoire des deux MRC, il y a un, deux, trois, quatre, cinq... six écocentres, et une fois que les matières sont triées, et je le disais un petit peu précédemment, là, donc il y a des matières pour lesquelles on a des marchés locaux. T'sais, comme il y a du bois, il y a une partie du bois

qu'on peut récupérer, le gypse est récupéré, le parement de vinyle est récupéré, mais le bardeau d'asphalte ne l'est pas et le bois non sain non plus, c'est-à-dire qu'on n'a pas de marché à proximité. Alors, il faut vraiment se rendre très, très loin, à plus de 600 kilomètres.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

10 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci, madame Drapeau.

Monsieur Dominic Thibeault.

20 **M. DOMINIC THIBEAULT :**

Bonjour. Je comprends bien l'objectif de l'énoncé puis je suis bien d'accord qu'il faut que cette industrie-là soit un peu contrainte à améliorer sa performance. Je doute, par contre, de l'efficacité du moyen qui est énoncé, donc, de passer par le permis de construction pour être... puis là, je vais parler pour mon organisation, pour être impliqué indirectement dans la gestion du service des permis, c'est un véhicule qui est déjà assez embourbé.

25
30 Donc, pour analyser un permis aujourd'hui, il y a quand même beaucoup de choses à considérer, donc dans... je ne suis pas certain que d'ajouter ça par-dessus avec... en faisant affaire avec un technicien qui n'est pas nécessairement spécialisé là-dedans et qui va avoir besoin de ressources pour analyser le projet qui sera déposé et pour aussi vérifier que l'entrepreneur a bel et bien réalisé ce qu'il a dit qu'il réaliserait quand il est venu demander le permis, clairement, nous, on... dans le paysage actuel, on n'a pas les ressources nécessaires pour appliquer un projet comme celui-là au niveau de la demande de permis.

35 Donc, j'ai un peu des doutes quant à l'efficacité de la mise en oeuvre de ça, mais je comprends très bien l'objectif de l'énoncé, puis j'y adhère sans problème.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci.

Monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

5 Je vais vous poser la même question que j'ai posée à madame Drapeau : est-ce qu'il y a des centres de tri CRD sur votre territoire?

M. DOMINIC THIBEAULT :

10 Oui, c'est des centres privés.

LE COMMISSAIRE :

15 Et est-ce qu'il y en a accessibles?

M. DOMINIC THIBEAULT :

20 Oui, c'est des centres privés. C'est des entreprises privées qui offrent ce service-là et qui mettent en valeur les différentes matières, effectivement.

LE COMMISSAIRE :

25 Donc, pour un entrepreneur, ce n'est pas un problème.

M. DOMINIC THIBEAULT :

Absolument pas.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Il ne fera pas des centaines de kilomètres pour...

M. DOMINIC THIBEAULT :

35 Absolument pas. C'est tout à fait... j'adhère avec la vision de madame Drapeau. C'est une question de changement d'habitude et de prendre le temps de le faire, oui.

40

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Thibault.

Monsieur Robert Roy.

10

M. ROBERT G. ROY :

Oui, bonjour. Merci, monsieur le président. Moi, je crois que tout à fait, on doit mettre cette chose-là en place, un, pour la traçabilité d'où vont les objets. Moi, je vais parler pour Valoris qui est dans le Haut-Saint-François en Estrie. Juste pour vous donner, on a un centre de tri, nous, c'est 60 \$ la tonne qu'on charge si vous êtes... si votre *beam* ou votre *container*, si vous voulez, a la bonne matière de 70 % et plus. 50 % et plus, on va charger 133 \$ de la tonne, parce que vous savez que c'est plus de poussière, plus d'équipement approprié qu'il nous faut. Mais... je ne nommerai pas la municipalité tout près, lui, tu peux enfouir à 50 \$ la tonne, tout pêle-mêle. Ça fait que qu'est-ce que vous pensez que les gros contracteurs font? Ça fait qu'ils aiment mieux faire du voyage. Ils chargent au niveau du transport, mais ils vont enfouir directement. Ça fait qu'on se retrouve avec de la bonne matière qui est enfouie présentement.

15

20

Comment le faire, comment aller adresser des gens? Mon confrère me textait tantôt, qui s'occupe de l'environnement chez nous, bien, ça serait peut-être de créer un incitatif auprès des permis. Peut-être... t'sais, il me disait peut-être 50 % moins cher le coût du permis pour pouvoir inciter des gros chantiers de construction à utiliser les beaux... les bons centres de tri. Ça fait que c'est une idée comme ça que je vous lance. Mais je pense que oui, il faut le faire, parce que présentement, moi, dans ma région, je peux vous dire que mon centre de tri pourrait performer encore mieux, pourrait fonctionner encore mieux qu'il fonctionne là, puis je vous parle de dizaines et de dizaines de camions qui sont détournés vers l'autre région à côté qui coûte moins cher. C'est tout.

25

30

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

35

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous diriez, monsieur Roy, que les... il y a suffisamment de centres de tri de CRD... dans votre région, je comprends que vous, vous couvrez toute... une bonne partie de la région de

40

l'Estrie. Est-ce qu'il y a suffisamment de centres de tri CRD dans toutes les régions pour qu'une telle affirmation, comme ce qu'on a mis dans l'énoncé, puisse être mise en oeuvre, si on veut? Parce qu'il faut que... on peut le demander, mais il faut quand même qu'ils aient un endroit où aller.

5 **M. ROBERT G. ROY :**

Moi, je pense que non. Un, parce que je reçois... pas cette année encore, mais je reçois des matières de construction de la Ville de Montréal. Quand je dis la « Ville de Montréal », c'est un privé qui vient directement chez Valoris. L'an passé, il a passé quasiment une partie de l'année chez nous pour pouvoir trier sa matière.

10

LE COMMISSAIRE :

Donc, ça prendrait des nouvelles installations de tri pour pouvoir... si on voulait imposer ça aux entrepreneurs en construction, de passer par des centres de tri, il faudrait qu'il y ait des nouveaux centres de tri qui s'installent?

15

M. ROBERT G. ROY :

Tout à fait. Mais en même temps, il faut faire attention. Puis je ne veux pas... je ne dirais pas si c'est privé ou public, qu'est-ce que je cible, c'est qu'un moment donné, quand on a un gros volume, une grosse capacité d'enfouissement, tes coûts fixes au niveau de l'infrastructure est le même qu'un petit centre de tri comme nous à 100 000 tonnes par année. Et ce qui fait qu'eux autres sont capables de charger beaucoup moins cher.

20

Ça fait que c'est pour ça qu'à un moment donné, des contracteurs, un, ne veulent pas nécessairement se forcer à faire la tri à la source, je veux dire, une façon de parler, « tri à la source », tasser la laine isolante d'un côté, ainsi de suite, puis tout ce qu'on demande, mais je veux dire, c'est ça, la roche, mettons, dans le soulier, c'est les gros qui chargent à très peu. Puis je pense que quand j'écoutais vos rencontres avec les grands centres urbains, t'sais, ils n'ont pas le souci du site d'enfouissement, puis ils vont au moins cher.

25

30

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

40

Monsieur Guy Ouellet.

M. GUY OUELLET :

5 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

10 Oui, bonjour.

M. GUY OUELLET :

15 À cette question, mes élus répondent « non », ils ne veulent pas avoir la responsabilité, en émettant le permis, de pouvoir avoir... faire la police, comme on dit, « avez-vous un plan de gestion », parce qu'on comprend bien qu'à court, moyen terme, c'est quand même un grand défi. Ce qu'il faut beaucoup plus, c'est proposer des alternatives à ces entreprises-là. Notre organisation essaie de s'y affaïrer. On a certains centres de tri privés qui proposent des choix, mais effectivement, il y a un problème de débouchés important.

20 De notre côté, nous, à la régie, on donne une opportunité aux petits entrepreneurs de pouvoir utiliser notre réseau d'écocentres. Donc, ça se fait quand même assez bien. Les gens doivent trier leurs matières. Et depuis quelque temps, on travaille avec l'organisme Architecture sans frontières pour développer un programme de déconstruction, parce qu'il y a une différence entre la démolition puis la déconstruction, afin, potentiellement, de réutiliser ces matériaux-là. C'est un projet de longue haleine parce qu'évidemment, ce n'est pas dans la mentalité.

25 On a créé un organisme qui s'appelle Réemploi plus. L'objectif, c'est éventuellement de proposer aux entreprises qui veulent bien faire de la déconstruction et de pouvoir amener ces matériaux-là à l'organisme, de pouvoir bénéficier d'un don de charité qui permettrait, justement, de devenir concurrentiel à ce niveau-là.

30 Donc, c'est un projet de longue haleine, mais il y a des pistes de solution intéressantes. Mais pour l'instant, les municipalités, en tout cas, nos municipalités, nous, ne sont pas prêtes à intervenir à ce niveau-là, peuvent donner de l'information, mais c'est réellement vers la déconstruction responsable qui pourrait être un atout. Je ne sais pas si vous avez fait de la déconstruction dernièrement, monsieur le président, mais le deux par quatre est rendu cher pas mal. Donc, le décloser puis le réutiliser, c'est un bon *bargain* aujourd'hui.

40

LE PRÉSIDENT :

Mon fils en cherche désespérément, monsieur.

5 **M. ROBERT G. ROY :**

D'ailleurs, on se fait voler notre bois dans nos écocentres.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous ne m'avez pas... allez-y, allez-y. Allez-y.

M. ROBERT G. ROY :

15 Je dis : d'ailleurs, on se fait voler notre bois dans nos écocentres.

LE PRÉSIDENT :

20 Oui, bien, au prix où ils sont rendus, je ne suis pas tout à fait surpris. Très bien. Merci beaucoup monsieur.

Et donc, nous prendrons la dernière intervenante de la journée, madame Caroline R.

Mme CAROLINE RATTÉ :

25 Oui, bonjour. Caroline Ratté, de la Ville de Matane. Écoutez, pour nous, la situation est... va relativement bien au niveau des résidus de CRD. On a la chance d'avoir notre LET situé à moins d'un kilomètre d'un centre de tri de CRD.

30 Donc, au niveau des entrepreneurs, auparavant, on les recevait à l'écocentre, ils devaient trier leurs matières. C'était un petit peu plus ardu. Ce n'était pas tout le monde qui était prêt à le faire, étant donné les salaires au niveau de la construction. Souvent, ils préféraient payer le prix de l'enfouissement. Alors, depuis que le centre de tri de CRD s'est implanté, évidemment, tous les entrepreneurs vont vers le centre de tri de CRD, étant donné qu'ils peuvent apporter des matériaux triés. Et on s'efforce aussi, au LET, de les rediriger lorsqu'il y en a qui viennent peut-être un peu de l'extérieur, qui viennent faire des travaux dans la région. On leur dit que c'est offert, c'est offert à moindre coût que l'enfouissement, donc le nerf de la guerre est là aussi. C'est offert à moindre coût que l'enfouissement. Donc, c'est tout détourné.

40 Donc, pour nous, ce ne serait pas une option, ce serait vraiment, bon, un dédale administratif de

plus de dire... d'exiger des entrepreneurs un dépôt d'un plan de gestion des résidus de construction lors de l'octroi des permis de construction, de rénovation ou de démolition.

LE PRÉSIDENT :

5

Quand vous dites « c'est un moindre coût que l'enfouissement », pourriez-vous nous donner l'ordre de grandeur?

Mme CAROLINE RATTÉ :

10

C'est... il n'y a pas une grosse différence de coûts. Au niveau de l'enfouissement, nous, on est à près de 130 \$ la tonne. Au niveau du centre de tri, ils s'efforcent d'être un petit peu moindre. Donc, je n'ai pas leur dernier coût, mais ça doit tourner autour de 120 \$ la tonne, je crois, quelque chose comme ça. Donc, il n'y a pas une énorme différence, mais c'est assez pour dire que les entrepreneurs vont vers là. On les incite à y aller.

15

LE PRÉSIDENT :

Le centre de tri a été mis en place il y a combien de temps?

20

Mme CAROLINE RATTÉ :

Bonne question. Je suis bien mauvaise dans la chronologie des choses. Je dirais peut-être un cinq ans environ. C'est un centre de tri privé.

25

LE PRÉSIDENT :

Et vous avez vu une nette différence depuis la mise en place du centre de tri?

30

Mme CAROLINE RATTÉ :

Oui, quand même. Oui oui, quand même, effectivement. Au niveau des entrepreneurs, je dirais qu'il y en a peut-être la moitié qui s'efforçait auparavant de faire un bon tri pour venir porter les matériaux à l'écocentre. Mais il y en a quand même plusieurs, bon, on parlait tantôt que la saison est courte, et ils enfilent des contrats, donc il y en a quand même plusieurs qui ne prenaient pas la peine de faire le tri de leurs matériaux.

35

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud.

40

LE COMMISSAIRE :

Écoutez, il y a quelqu'un hier qui a soulevé la question, parce que le centre de tri est privé, c'est la seule option dans la région. Et là, écoutez, vous n'êtes pas dans un contexte où vous obligez les entrepreneurs à passer par un centre de tri, mais il y a eu ce point-là qui a été soulevé, puis j'aurais voulu vous entendre par rapport à ça, où la municipalité disait « écoutez, moi, je ne peux pas forcer un entrepreneur à aller dans un centre de tri pour matériaux CRD sachant qu'il y en a juste un dans la région, puis que c'est une entreprise privée. Je suis comme en... c'est comme si je donnais un passe-droit à une entreprise privée ou je... par un règlement, ni plus ni moins, j'envoyais de la *business* à une entreprise privée, sans qu'il y ait de compétition ». J'aimerais ça vous entendre par rapport à ça.

Mme CAROLINE RATTÉ :

Bien, effectivement, nous, ça n'a pas été réglementé. C'est vraiment la compétition au niveau monétaire qui fait en sorte que les entreprises... les entrepreneurs vont vers le centre de tri de CRD.

LE COMMISSAIRE :

Mais à votre avis, est-ce que ça pourrait... si la Ville de Matane passait un règlement, par exemple, pour dire « il faut que tout ce qui est... il faut que quand je donne un permis de construction, je sois assuré que les matériaux... les rejets vont passer par le centre de tri CRD », est-ce que ce serait possible ou... dans ce contexte-là?

Mme CAROLINE RATTÉ :

Ça pourrait effectivement être problématique, parce que là, les entrepreneurs seraient obligés d'aller au centre de tri de CRD, peu importe le coût d'entrée. Donc, effectivement, j'aurais un malaise, parce que le centre de tri pourrait charger n'importe quel prix pour l'entrée des matériaux à ce moment-là.

LE COMMISSAIRE :

Des centres de tri CRD dans votre région, il y en a juste un dans la région de Matane? Sinon, on se retrouve à quel endroit?

Mme CAROLINE RATTÉ :

Sinon, on se retrouve à Rivière-du-Loup. Je crois.

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est quand même une bonne distance.

5 **Mme CAROLINE RATTÉ :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

10

Je vous remercie beaucoup.

Mme CAROLINE RATTÉ :

15

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci madame. Normalement, vous étiez supposée être la dernière.

Il y a une main levée *in extremis* à qui je vais céder la parole, mais de façon très succincte, s'il vous plaît. Madame Claire Bolduc.

Mme CLAIRE BOLDUC :

25

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. En fait, je ne voulais pas intervenir sur ce point-là particulier, mais je ne savais pas à quel moment on pouvait faire un commentaire général. J'ai entendu toutes les discussions aujourd'hui. Si je peux me permettre une suggestion ou une préoccupation, ce serait intéressant qu'on ait des objectifs très fermes à atteindre, mais que les moyens soient laissés dans les milieux, qu'on laisse à chacun des milieux, selon leurs réalités et selon leurs enjeux propres, qu'on leur laisse les moyens et les façons de faire pour atteindre ces objectifs-là, mais que les objectifs soient clairement ciblés, identifiés. Ça permet la modulation qui a été évoquée à plusieurs occasions, ça permet de respecter les capacités des milieux, et ça permet de respecter leurs réalités. Je vous remercie de m'avoir permis de le dire.

30

35

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir. Écoutez, si ça peut vous rassurer, même si ça n'avait pas été dit explicitement, c'est une chose, quand même, qui se dégage très amplement de la rencontre d'aujourd'hui et même d'hier.

40

5 Alors, écoutez, sur ce, je tiens à vous remercier pour votre participation soutenue, intelligente et intéressante. On a appris beaucoup de choses aujourd'hui. Nous allons poursuivre demain nos travaux, notre sixième atelier, et... oh, c'est vrai, mon collègue me dit « le vote ». C'est vrai. Excusez-moi, la journée a été longue pour moi aussi. Alors, merci, monsieur Renaud.

Donc, monsieur Perreault, si vous voulez mettre l'énoncé.

JONATHAN PERREAULT :

10 Oui. Malheureusement, il me fait le même problème qu'hier, c'est-à-dire qu'il ne... bien, ce n'était pas le même, mais j'ai le même problème qu'hier, c'est-à-dire il ne veut pas démarrer. Si vous voulez, je peux prendre 30 secondes pour en créer un nouveau.

LE PRÉSIDENT :

15 Allez-y.

JONATHAN PERREAULT :

20 30 secondes, je suis généreux. Alors, vous pouvez partir le chronomètre, je vais essayer.

Ça s'en vient, c'est presque prêt. En fait, j'ai triché. Est-ce qu'il est apparu ici? O.K. Alors, je le démarre. Vous allez voir que j'ai triché. Alors, énoncé 9, je le relis pour tout le monde :

25 « *Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.* »

Je pense que vous connaissez par coeur les options maintenant. Alors, 1, totalement en désaccord; 2, plus ou moins d'accord; 3, plus ou moins en désaccord; et 4, totalement en désaccord.

LE PRÉSIDENT :

Et le vote, monsieur Perreault?

JONATHAN PERREAULT :

Alors, après 37 votes, totalement à 23 %; plus ou moins à 40; plus ou moins désaccord à 18; totalement en désaccord, 20.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup.

5

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

10

Ceci me permet, donc, de me donner une deuxième occasion pour remercier tous les participants. Très heureux que vous ayez participé non seulement en grand nombre, mais de façon aussi assidue, aussi intense également. Nous allons poursuivre nos travaux demain. Nous avons toute une journée demain qui sera en traduction simultanée, qui touchera spécifiquement les régions isolées, éloignées.

15

Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée et merci à toute l'équipe technique et à l'équipe de la commission. Bonne fin de journée.

20

**16 h 04 – LEVÉE DE LA SÉANCE
SÉANCE AJOURNÉE AU 23 AVRIL 2021 À 9 h**

25

Je, soussignée, TATIANA PICARD, sténographe officielle, déclarons sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi:

30

Et j'ai signé :

35



Tatiana Picard, s.o.

40